



## Commune de Val-de-Travers

### **Rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui du budget 2015**

#### **Rapport d'information** (pages blanches)

#### **Arrêtés soumis au Conseil général** (pages roses)

Coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques

Approbation du budget 2015

Transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget

#### **Budget 2015 du compte de fonctionnement** (pages blanches)

Budget commenté du compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle

Récapitulatif selon la classification fonctionnelle

Budget du compte de fonctionnement selon la classification par nature

Récapitulatif selon la classification par nature

#### **Budget 2015 du compte des investissements** (pages vertes)

Tableau des crédits d'investissement ouverts selon la classification fonctionnelle

Récapitulatif des crédits d'investissement ouverts selon la classification fonctionnelle

Récapitulatif des crédits d'investissement par nature

Liste indicative des crédits à solliciter

Anticipations des dicastères pour la législature

#### **Planification financière quadriennale** (pages blanches)



## **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2015 de la commune de Val-de-Travers**

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,*

*Alors que le budget 2014 portait l'empreinte de la recapitalisation de la caisse de pensions Prévoyance.ne, celui de l'exercice à venir est marqué quant à lui par le passage au principe d'échéance. Un changement des règles comptables qui concerne plusieurs postes budgétaires et qui conduit, au final, à un alourdissement de nos charges de plus de 3 millions de francs. Si celles-ci devraient trouver une part de préfinancement lors du bouclage des comptes 2014, elles n'en pèsent pas moins lourd dans un budget que pèjore par ailleurs l'évolution de plusieurs dossiers cantonaux.*

*Ainsi de la nouvelle loi sur la police, dont l'impact est estimé à quelque 300'000 francs. Ainsi de la suppression progressive du subventionnement cantonal à notre deuxième ambulance, en baisse de 220'000 francs par rapport au précédent budget. Ainsi encore de la réforme de la péréquation intercommunale : quand bien même elle s'avère plus généreuse à notre égard que celle de la commission parlementaire, la proposition du Conseil d'Etat aboutit à un recul des revenus de 600'000 francs. Quant à la facture sociale, qui se présente sous une nouvelle forme et qui est mieux maîtrisée que par le passé, elle continue sa progression... au contraire des revenus tirés des impôts, qui stagnent, en raison notamment de la réforme de la fiscalité des entreprises.*

*Dans de telles conditions, il s'est avéré impossible de présenter un déficit respectant les mécanismes de maîtrise des finances. Nous avons toutefois veillé à ce que le dépassement soit directement imputable au changement des règles comptables. Autrement dit, l'établissement du budget a été réalisé en faisant abstraction des quelque 3 millions de francs concernés afin de parvenir à un déficit situé sous la barre des 5% de la fortune nette communale. Cet objectif a été tenu, mais il n'en appartient pas moins au Conseil général d'accepter de déroger aux mécanismes en place.*

*Le non-respect de la limite de déficit (le premier depuis la naissance de Val-de-Travers) pourrait avoir pour incidence de faire passer au second plan les mesures qui ont dû être prises pour faire tenir le déficit « théorique » sous la barre des 5%. Nous nous permettons dès lors de les souligner ici, plusieurs services affichant des baisses par rapport au budget précédent. La hausse des comptes relevant des biens, services et marchandises a été contenue, évolution en rupture avec les hausses marquées des exercices précédents.*

*Abstraction faite du coût du passage au principe d'échéance, les efforts déployés pour construire ce budget ont permis de limiter son déficit à un peu plus de 1,1 million de francs. Le résultat est certes moins bon que celui des exercices précédents, mais compte tenu des augmentations de charges alourdissant l'année à venir, l'exercice n'était pas gagné d'avance, et de loin !*

*Reste encore à évoquer la question du coefficient fiscal. En tenant la limite de déficit à distance, nous avons pu dégager la marge nécessaire pour enclencher un processus de diminution de la fiscalité communale. C'est ainsi une baisse d'un point que nous proposons d'appliquer en 2015, estimant que nos atouts et nos perspectives de développement nous permettent d'effectuer un premier pas pour éloigner Val-de-Travers de la fin du classement fiscal neuchâtelois.*

*La baisse pourrait paraître timide. Dans le contexte actuel et compte tenu des nombreuses incertitudes pesant sur les exercices à venir, elle est importante et témoigne de la ferme volonté du Conseil communal d'améliorer, serait-ce de façon modeste, le revenu disponible des Vallonniers, ainsi qu'il s'y est engagé dans son programme de législature. Une diminution d'un deuxième point en 2016 est même envisageable, sous réserve d'une amélioration conséquente des perspectives budgétaires.*

*Pour l'heure, il s'agit déjà de relever le défi d'un premier point, un exercice nouveau pour Val-de-Travers, qui ne pourra être réussi qu'avec l'appui du Conseil général et de la population.*

LE CONSEIL COMMUNAL

# Table des matières

1. Considérations générales .....	4
1.1. Cadre réglementaire .....	4
1.2. Objectif budgétaire .....	4
2. Coefficient fiscal .....	6
2.1. Rappel du contexte .....	6
2.2. Résultats antérieurs et évolution du revenu des impôts .....	6
2.3. Evolution et éléments comparatifs du point d'impôt communal .....	7
2.4. Incidence d'une baisse fiscale pour la commune .....	8
2.5. Incidence d'une baisse fiscale pour les contribuables .....	8
2.6. Perspectives .....	10
2.7. Constats du Conseil communal .....	10
2.8. Position du Conseil communal .....	11
2.9. Une attitude cohérente et partagée .....	12
3. Contexte cantonal .....	14
3.1. Harmonisation de la clé de répartition des impôts .....	14
3.2. Péréquation financière .....	14
3.3. Facture sociale .....	15
3.4. Loi sur la police .....	16
4. Eléments marquants .....	17
4.1. Traitements et effectif du personnel .....	17
4.2. Evolutions organisationnelles .....	20
4.3. Situation conjoncturelle et fiscalité .....	21
4.4. Evolution des prix et des taxes causales .....	21
4.5. Budget des investissements .....	22
5. Analyse financière .....	24
5.1. Approche structurelle des charges et des résultats .....	24
5.2. Approche analytique des charges .....	26
5.3. Nature des revenus .....	28
5.4. Autofinancement et limite d'investissement .....	30
5.5. Endettement, fortune et limite de déficit .....	31
6. Conclusion .....	32

# 1. Considérations générales

## 1.1. Cadre réglementaire

Adoptée en juin dernier par le Grand Conseil, la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) marque de son empreinte le budget 2015 de Val-de-Travers. En rendant obligatoire le principe d'échéance, soit la comptabilisation d'une charge ou d'un produit sur l'exercice au cours duquel ils surviennent (et non plus sur l'exercice de leur facturation, selon le principe de caisse), elle aggrave fortement le présent budget. Le point suivant de ce rapport détaille les conséquences de ce dispositif, dont on retiendra pour l'instant qu'il rend de fait difficile, sinon impossible le respect de la limite de déficit fixée par le règlement communal sur la maîtrise des finances.

En effet, le déficit admis pour 2015 se monte à 1'427'921 francs, équivalent à 5% de la fortune nette selon son dernier boucllement. Or ce sont plus de 3 millions de francs de charge nette qui impactent le budget en raison du passage au principe d'échéance. Le Conseil communal sollicite dès lors une dérogation au règlement précité, laquelle, en vertu de l'article 4 de ce dernier, devra recevoir l'aval des deux tiers des conseillers généraux présents.

D'autres évolutions réglementaires ont un impact sur le budget communal. L'effet sur le résultat peut en être lourd : près d'un million d'effet cumulé entre la nouvelle péréquation des ressources et la Loi sur la police. Il est parfois limité : émoluments sur les étrangers ou promotion de l'agriculture. Voire neutre quant au résultat, c'est le cas de la nouvelle facture sociale. Ces thèmes seront approfondis au chapitre 3 relatif au contexte cantonal.

## 1.2. Objectif budgétaire

### 1.2.1. Application du principe d'échéance

Présenter le budget 2015 de Val-de-Travers implique de s'arrêter en premier lieu sur les effets de la LFinEC quant à l'application généralisée, dès 2015, du principe d'échéance. Ce principe concerne, côté charges, la facture sociale et la comptabilisation des intérêts courus, ainsi que, côté recettes, l'impôt sur les frontaliers et les redevances énergétiques.

Il n'est évidemment pas possible de substituer directement un principe à l'autre. Si une commune procédait ainsi, cela reviendrait, pour l'impôt sur les frontaliers par exemple, à enregistrer en 2014 le produit calculé sur les salaires versés en 2013 (principe de caisse) et en 2015 celui sur les salaires versés en 2015 (principe d'échéance). L'année 2014 passerait ainsi à la trappe. Aussi le budget 2015 doit-il inclure à la fois les dépenses et produits relevant et du principe de caisse, et du principe d'échéance. Après avoir évoqué la possibilité d'une phase transitoire, le Conseil d'Etat a demandé une application stricte de la loi, impactant ainsi à plein notre prochain budget.

Ce « doublement » des charges en 2015 se monte à 250'600 frs pour le service de la dette et à 5,01 millions de francs pour la facture sociale. Pour ne rien simplifier, l'exercice 2015 est en sus marqué par la facture sociale harmonisée, acceptée par le Grand Conseil en 2014. Détaillée ci-dessous au point 3.3, elle introduit de nouvelles lignes budgétaires pour les communes, sans augmenter la part globale de ces dernières pour autant. Cette modification a pour corollaire que, dans le cadre d'une stricte application des règles comptables, il n'est pas possible de parler de doublement d'une charge qui, précédemment, n'existait pas. A ce stade du rapport et pour ne pas compliquer davantage la situation, il est retenu que le passage au principe d'échéance induit, pour Val-de-Travers, une charge supplémentaire de 5,01 millions de francs au titre de la facture sociale.

Côté produits, le principe d'échéance améliore nos revenus de 1,66 million de francs encaissé au titre de l'impôt sur les frontaliers. Les recettes énergétiques s'améliorent quant à elles de 530'800 francs.

**Le coût net à charge de la commune du passage  
au principe d'échéance se monte ainsi à 3'072'480 francs.**

Quand bien même il sera possible de provisionner tout ou partie de ce montant lors du boucllement des comptes 2014 (en clôturant par exemple si nécessaire la réserve de 2 millions de francs pour

la poursuite de l'assainissement de Prévoyance.ne<sup>1</sup> et en affectant ce montant à une réserve pour le passage au principe d'échéance), le budget 2015 se trouve de fait alourdi pour de strictes raisons de technique comptable. Compte tenu de la limite de déficit, il faudrait présenter, avant l'intégration du coût du passage au principe d'échéance, un budget bénéficiaire de plus de 1,6 million de francs afin de respecter les mécanismes de maîtrise des finances. Une opération qui, pour être réalisée, aurait demandé des coupes sévères dans les prestations et qui conduit par conséquent le Conseil communal à demander pour la première fois de déroger aux mécanismes en vigueur.

Avant de clore le chapitre du principe d'échéance, il convient encore de mentionner les vacances repoussées et les heures supplémentaires des collaborateurs de la commune. Il s'agit en effet d'engagements envers le personnel, qui devront lui être restitués sous forme de congés. Le respect strict du nouveau modèle comptable MCH2 (Manuel comptable harmonisé 2) instauré par la LFinEC impose de valoriser ces engagements et de constituer une provision du montant correspondant. Notre commune procédera à cette opération lors du passage au MCH2. Celui-ci étant prévu pour 2016, il n'impacte pas l'exercice 2015.

### **1.2.2. Limite de déficit**

La limite de déficit, tel qu'indiqué plus haut, n'est pas respectée avec ce projet de budget. Toutefois, dans le cadre de l'élaboration de celui-ci, le Conseil communal a décidé de faire abstraction du coût du passage au principe d'échéance afin de pouvoir mener sa réflexion dans la continuité des exercices précédents.

Autrement dit, en soustrayant au déficit budgétaire de 4'487'100 francs les 3,07 millions de francs détaillés ci-dessus,

**le déficit du budget se monte à 1'414'620 francs.**

Ce déficit respecte par conséquent, pour quelque 13'000 francs, les mécanismes de maîtrise des finances. Il affiche une détérioration par rapport à la dernière mise à jour de la planification financière, présentée en marge du budget 2014, qui tablait sur un déficit de 510'000 francs. Toutefois, compte tenu de l'évolution de plusieurs dossiers cantonaux, le Conseil communal estime satisfaisant d'avoir pu faire tenir le budget dans la limite du frein aux dépenses, en maîtrisant notamment l'évolution de nombreuses charges relevant pour l'essentiel des *Biens, services et marchandises*). Aussi recommande-t-il d'accepter de déroger aux mécanismes mis en place, au motif que le dépassement s'explique uniquement par le passage au principe d'échéance.

### **1.2.3 Montant maximal des investissements**

Le règlement sur la maîtrise des finances détermine par ailleurs le plafond des investissements. Il le fixe au montant qui correspond à un degré d'autofinancement de 70%. Outre un déficit exceptionnel, le passage au principe d'échéance provoque un autofinancement négatif. Le montant maximal des investissements serait donc de zéro franc ! Retenant la nature extraordinaire du changement de pratique comptable, le Conseil communal propose de calculer la limite des investissements avant les opérations de passage au principe d'échéance.

**Ce plafond est dès lors proposé à 3'406'828 francs.**

---

<sup>1</sup> Précisons ici que la réserve ne s'avère plus nécessaire, car le Conseil d'Etat a décidé de ne pas appliquer la recommandation qui demandait de provisionner la part « employeur » jusqu'au taux de couverture de 80% (voir rapport aux comptes 2013). L'assainissement de Prévoyance.ne ne s'en poursuit pas moins, avec le relèvement des taux de cotisations dès 2014.

## 2. Coefficient fiscal

### 2.1. Rappel du contexte

Avec désormais cinq exercices derrière elle, la Commune de Val-de-Travers peut se réjouir de n'avoir jamais bouclé ses comptes dans le rouge. Ces résultats, qui ont atteint, avant opérations extraordinaires, des niveaux record ces deux dernières années (près de 4 millions de francs de bénéfice pour des charges de 67,5 millions en 2013) ont intensifié le souhait d'une partie de la population de voir le coefficient fiscal diminuer. Cette préoccupation est partagée par plusieurs groupes du Conseil général, la majorité d'entre eux, de droite comme de gauche, ayant inscrit une baisse de la fiscalité communale dans leur programme politique.

Lors de la présentation des comptes 2012, le Conseil communal avait plaidé pour une attitude prudente quant à la diminution du coefficient fiscal (lequel, pour rappel, s'élevait à 72 points, tel que prévu par la convention de fusion). En effet, il convenait alors d'avoir une vue plus précise des effets de plusieurs réformes engagées ou attendues : celle de la fiscalité cantonale, celle de la répartition des impôts entre le Canton et les communes, celle enfin de la péréquation intercommunale. Il apparaissait aussi nécessaire d'accompagner une éventuelle baisse du coefficient fiscal d'une action de communication liée au crédit pour la promotion démographique et économique de Val-de-Travers, adopté quelques mois plus tôt.

Le Conseil communal s'était engagé à rendre, dans les 18 mois, un rapport au Conseil général sur le sujet, position réaffirmée lors de la présentation des comptes de l'exercice 2013. Lors de la séance du 23 juin dernier, le Conseil communal annonçait que ce rapport serait rendu en novembre, de façon à dissocier la réflexion sur le coefficient fiscal de celle du budget 2015. Les incertitudes liées à l'évolution de plusieurs dossiers cantonaux (cf. chapitre 3 du présent rapport) ont toutefois conduit l'exécutif à faire preuve de prudence, estimant le risque trop grand de découpler la question fiscale de l'établissement du budget de l'exercice à venir. Le 20 octobre, sur demande du Conseil communal, la Commission de gestion et des finances acceptait de reporter la décision sur le coefficient à l'examen du budget. Le moment est donc venu de se pencher sur une adaptation du coefficient.

### 2.2. Résultats antérieurs et évolution du revenu des impôts

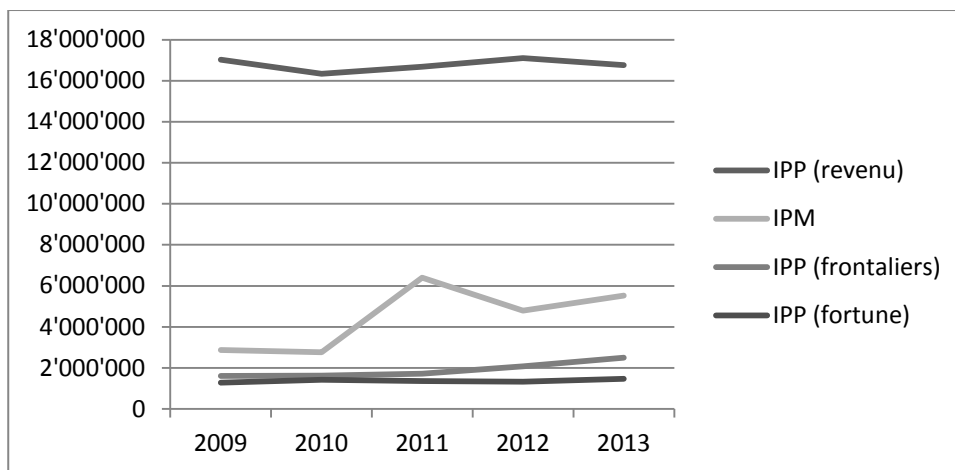
Réfléchir à l'adaptation du coefficient fiscal demande en premier lieu de se pencher sur les chiffres des exercices passés. Avec, en guise de préambule, une précision : bien que chaque exercice soit soumis à des éléments conjoncturels qui lui sont propres, ce tableau récapitulatif n'a retenu, au titre des charges extraordinaires, que les mises en provisions effectuées en 2012 et 2013 en vue de la recapitalisation de la caisse de pensions.

Année	Produits	Charges	Charges extraordinaires	Charges ordinaires	Résultat	Résultat hors charges extra.
2009	57'340'292	56'631'126		56'631'126	709'166	709'166
2010	57'657'822	57'648'668		57'648'668	9'154	9'154
2011	62'235'163	60'076'922		60'076'922	2'158'241	2'158'241
2012	64'456'906	67'009'244	3'000'000	64'009'244	447'662	3'447'662
2013	67'811'405	71'100'072	3'600'000	67'500'072	311'333	3'911'333

Ce rappel historique permet également de constater que la commune fait face, depuis ses débuts, à une augmentation constante de ses charges, passées, hors charges extraordinaires, de 56.6 millions de francs à 67.5 millions, soit une augmentation de 19%, heureusement compensée par une hausse des produits similaire.

Il est en outre intéressant de mettre en relation l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IPP) et celle, tous types d'impôt confondus, de celui sur les personnes morales (IPM), en précisant que l'exercice 2011 avait été marqué pour celui-ci par une erreur de taxation rectifiée en 2013.

Exercice	IPM	IPP (revenu)	IPP (fortune)	IPP (frontaliers)
2009	2'881'969	17'026'570	1'283'601	1'615'508
2010	2'762'973	16'338'748	1'419'459	1'627'732
2011	6'403'873	16'686'767	1'362'798	1'727'466
2012	4'798'997	17'100'453	1'329'876	2'079'376
2013	5'524'702	16'755'509	1'474'040	2'504'533



Ce graphique montre une corrélation évidente entre le revenu de l'impôt sur les personnes morales, qui a presque doublé depuis 2009, et celui sur les frontaliers, qui a augmenté de 55%. En hausse régulière de 2010 à 2012, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a, quant à lui, accusé une baisse en 2013, l'explication pouvant se trouver dans la réforme de l'impôt en cours sur le plan cantonal, qui déploiera encore ses effets à l'avenir. Cette diminution pourrait toutefois masquer une précarisation de la population de notre commune.

### 2.3. Evolution et éléments comparatifs du point d'impôt communal

Alors que la population a légèrement augmenté entre 2009 et 2013, passant de 10'864 à 10'913 habitants, le point d'impôt a affiché de son côté une baisse de près de 4'000 frs. Cette évolution peut traduire elle aussi la fragilisation de la population résidente de Val-de-Travers, d'autant plus lorsqu'on la ramène dans une perspective cantonale : la dernière statistique fiscale cantonale en date montrait ainsi qu'en 2011, Val-de-Travers présentait un impôt total moyen par habitant de 3'098 francs pour une moyenne cantonale de 4'127 francs.

Exercice	Point d'impôt	Par habitant
2009	267'795	24.65
2010	258'627	23.90
2011	258'373	23.80
2012	267'653	24.62
2013	263'961	24.19

Bien qu'en la matière, comparaison ne soit pas forcément raison, il n'est pas inutile de mentionner les coefficients appliqués par les autres communes neuchâteloises, de même que le rendement du point d'impôt (chiffre 2013), qui met lui aussi en évidence la faible capacité contributive des habitants de Val-de-Travers. La méthode de calcul utilisée pour cette comparaison cantonale diffère de celle présentée au point précédent, raison pour laquelle un décalage existe avec le chiffre cité plus haut pour Val-de-Travers.

Commune	Coef.	Valeur	Commune	Coef.	Valeur
La Tène <sup>2</sup>	59	32	Enges	75	36
Milvignes	65	38	Boudry	75	27
Neuchâtel	67	32	Lignièrès	75	28
Gorgier	67	42	Corcelles-Cormondrèche	76	38
Les Brenets	67	31	Brot-Plamboz	77	24
Cornaux	68	27	La Brévine	77	25
Le Landeron	68	32	La Chaux-de-Fonds	77	25
Saint-Blaise	68	44	La Chaux-du-Milieu	77	22
Val-de-Ruz	68	30	La Côte-aux-Fées	77	24
Cortailod	70	33	La Sagne	77	26
Valangin	69	22	Les Ponts-de-Martel	77	23
Le Locle	71	23	Le Cerneux-Péquignot	77	25
Vaumarcus	71	55	St-Aubin-Sauges	77	31
Hauterive	72	37	Cressier	79	26
Brot-Dessous	72	27	Montalchez	79	20
Fresens	72	27	Val-de-Travers	79	22
Rochefort	72	34	Les Planchettes	80	23
Bevaix	73	35	Les Verrières	81	20
Peseux	74	27	Moyenne	73.2	29

## 2.4. Incidence d'une baisse fiscale pour la commune

Un point d'impôt a rapporté, en 2013, 263'961 francs. Compte tenu des mécanismes péréquatifs en cours, diminuer le coefficient communal entraînerait une baisse des revenus encaissés au titre de la péréquation des charges. Toutes choses restant égales par ailleurs, et compte tenu du fait que le système se déploie aujourd'hui sur deux exercices, l'impact d'une baisse du coefficient fiscal serait le suivant :

Baisse coefficient	Diminution des revenus	Diminution péréqu. n+1	Diminution péréqu. n+2	Diminution totale n+2
<b>1 point</b>	263'961	49'182	98'058	<b>362'019</b>
<b>2 points</b>	527'922	98'058	194'450	<b>722'372</b>
<b>3 points</b>	791'883	146'520	288'000	<b>1'079'883</b>

Ainsi, dans l'hypothèse d'une diminution de 2 points du coefficient fiscal en 2015, la perte cumulée de revenus pour la commune serait, de façon théorique, de 527'922 frs en 2015, de 625'980 frs en 2016 (527'922 + 98'058), enfin de 722'372 frs dès 2017 (527'922 + 194'450). Il est toutefois important de rappeler que cette projection s'appuie sur le système péréquatif en place, plus précisément sur le mécanisme lié à la péréquation des charges structurelles, dont on peut s'attendre à une réforme en profondeur d'ici à 2017.

## 2.5. Incidence d'une baisse fiscale pour les contribuables

Afin de rendre concrète la portée d'une diminution du coefficient fiscal communal, les tableaux suivants présentent les conséquences d'une baisse de 1 et 2 points, pour deux catégories de

<sup>2</sup> La commune de La Tène pourrait se voir contrainte de remonter fortement son coefficient. Dans la perspective, évoquée, que celui-ci soit porté à 77, la moyenne cantonale serait relevée à 73.6.



contribuables : les célibataires sans enfant et les couples avec deux enfants, classés par tranches de revenu imposable, avec le montant d'impôt annuel total correspondant et l'écart constaté.

<b>Célibataire sans enfant</b>					
<b>Revenu imposable</b>	<b>Coefficient 79</b>	<b>Coefficient 78</b>	<b>Ecart</b>	<b>Coefficient 77</b>	<b>Ecart</b>
<b>10'000.00</b>	202.00	201.00	<b>1.00</b>	200.00	<b>2.00</b>
<b>20'000.00</b>	1'456.35	1'449.35	<b>7.00</b>	1'442.35	<b>14.00</b>
<b>40'000.00</b>	6'568.55	6'537.05	<b>31.50</b>	6'505.55	<b>63.00</b>
<b>60'000.00</b>	12'440.70	12'382.70	<b>58.00</b>	12'324.70	<b>116.00</b>
<b>80'000.00</b>	19'026.95	18'940.45	<b>86.50</b>	18'853.95	<b>173.00</b>
<b>100'000.00</b>	26'507.90	26'390.90	<b>117.00</b>	26'273.90	<b>234.00</b>
<b>120'000.00</b>	34'753.75	34'604.25	<b>149.50</b>	34'454.75	<b>299.00</b>
<b>140'000.00</b>	43'298.55	43'116.05	<b>182.50</b>	42'933.55	<b>365.00</b>
<b>160'000.00</b>	52'215.05	51'999.30	<b>215.75</b>	51'783.55	<b>431.50</b>
<b>180'000.00</b>	61'371.05	61'121.30	<b>249.75</b>	60'871.55	<b>499.50</b>
<b>200'000.00</b>	70'626.55	70'344.05	<b>282.50</b>	70'061.55	<b>565.00</b>
<b>300'000.00</b>	113'116.55	112'689.05	<b>427.50</b>	112'261.55	<b>855.00</b>
<b>400'000.00</b>	155'606.55	155'034.05	<b>572.50</b>	154'461.55	<b>1'145.00</b>
<b>500'000.00</b>	198'096.55	197'379.05	<b>717.50</b>	196'661.55	<b>1'435.00</b>

<b>Couple avec deux enfants</b>					
<b>Revenu imposable</b>	<b>Coefficient 79</b>	<b>Coefficient 78</b>	<b>Ecart</b>	<b>Coefficient 77</b>	<b>Ecart</b>
<b>10'000.00</b>	-	-	-	-	-
<b>20'000.00</b>	114.20	111.65	<b>2.55</b>	109.10	<b>5.10</b>
<b>40'000.00</b>	3'052.40	3'035.30	<b>17.10</b>	3'018.20	<b>34.20</b>
<b>60'000.00</b>	7'955.40	7'914.05	<b>41.35</b>	7'872.70	<b>82.70</b>
<b>80'000.00</b>	13'647.95	13'581.25	<b>66.70</b>	13'514.50	<b>133.45</b>
<b>100'000.00</b>	19'888.80	19'795.60	<b>93.20</b>	19'702.40	<b>186.40</b>
<b>120'000.00</b>	26'671.95	26'551.25	<b>120.70</b>	26'430.50	<b>241.45</b>
<b>140'000.00</b>	34'124.40	33'975.05	<b>149.35</b>	33'825.70	<b>298.70</b>
<b>160'000.00</b>	42'636.40	42'457.30	<b>179.10</b>	42'278.20	<b>358.20</b>
<b>180'000.00</b>	51'461.60	51'251.70	<b>209.90</b>	51'041.80	<b>419.80</b>
<b>200'000.00</b>	60'507.20	60'265.40	<b>241.80</b>	60'023.60	<b>483.60</b>
<b>300'000.00</b>	107'020.95	106'613.25	<b>407.70</b>	106'205.50	<b>815.45</b>
<b>400'000.00</b>	152'065.40	151'499.05	<b>566.35</b>	150'932.70	<b>1'132.70</b>
<b>500'000.00</b>	194'355.40	193'644.05	<b>711.35</b>	192'932.70	<b>1'422.70</b>

Les projections le montrent : l'impact d'une diminution du coefficient fiscal reste limité pour une majorité de contribuables. Le gain serait appréciable sans aucun doute, mais non déterminant dans le budget du ménage.

L'opération est plus intéressante toutefois pour les revenus plus élevés. Bien qu'elles ne soient qu'une dizaine à être concernées, les personnes seules sans enfant disposant de plus de 200'000 francs de revenu imposable verraient par exemple leur imposition diminuer d'un montant allant de 565 à 1'435 francs. L'économie n'est pas anecdotique, même si la comparaison avec d'autres communes du canton ou de Suisse impose une certaine modestie.

## 2.6. Perspectives

La planification financière, si elle reste un passage obligé de l'exercice budgétaire (on se référera aux dernières pages de ce rapport pour celle des années à venir), n'en demeure pas moins parée d'incertitudes. Cela d'autant plus dans un contexte cantonal (réforme de la péréquation, économies structurelles du Canton) et fédéral (réforme de la péréquation, réforme de l'imposition des entreprises) particulièrement instable et sur lequel il est difficile de construire des prévisions fiables.

Inutile néanmoins de se le cacher : l'évolution attendue de ces différents dossiers ne promet pas des jours meilleurs pour Val-de-Travers. Ainsi, la proposition du Conseil d'Etat de réforme de la péréquation intercommunale a beau se montrer plus favorable pour notre commune que celle de la commission parlementaire ayant planché sur le sujet, elle n'en aboutit pas moins à un recul de nos revenus perçus à ce titre, qui passent de 5,6 à 5 millions de francs (cf. point 3.2). Une modification du projet par le Grand Conseil, qui pourrait supprimer le coefficient de progressivité introduit par le gouvernement pour soutenir les communes les plus faibles, alourdirait l'ardoise de quelque 800'000 francs !

Autre source d'inquiétude évoquée plus haut : le programme d'économies que doit proposer le Conseil d'Etat en lien avec son budget 2016 à la demande du Grand Conseil. Sur les 163 millions de francs à dégager, le gouvernement entend en faire porter entre 30 et 40 aux communes. La CDC-Finances<sup>3</sup> a refusé d'emblée tout report de charges sur les communes. A la demande du chef du Département des finances et de la santé, elle a néanmoins accepté de participer à la réflexion, en proposant de porter notamment celle-ci sur les normes pesant sur les charges mutualisées, dont un assouplissement pourrait induire des économies profitables à chacun.

En contrepoint à ces perspectives, qui ne peuvent être éludées, le Conseil communal relève toutefois plusieurs signes positifs. En 2015 et pour la deuxième année consécutive, Val-de-Travers ne bénéficiera plus de la péréquation verticale versée par l'Etat en complément à la péréquation intercommunale, signe de l'amélioration de sa situation. Encourageante elle aussi, l'attractivité grandissante de la commune en termes économiques (installation de Celgene à Couvet) et touristiques. Reste désormais à ce que le développement démographique passe lui aussi la vitesse supérieure, évolution à laquelle plusieurs projets immobiliers en cours devraient contribuer.

## 2.7. Constats du Conseil communal

A ce stade, le Conseil communal pose plusieurs constats :

- 1) Les comptes de Val-de-Travers se portent bien, la dette a diminué, la fortune augmenté, et si la population profite indirectement de cette bonne situation, il est légitime qu'elle s'attende à en percevoir des effets directs, la diminution du coefficient fiscal pouvant en être un.
- 2) La situation financière de Val-de-Travers demeure fragile et les incertitudes liées au contexte politique ou économique restent de mise. Compte tenu de son effet sur les revenus perçus au titre de la péréquation, une diminution de 2 points du coefficient fiscal entraînerait une baisse de revenus de plus de 700'000 francs, soit 1% environ du budget communal. Cette perte est à mettre en relation avec le gain limité pour la majorité des contribuables qu'une diminution du coefficient entraînerait.
- 3) Si la majorité des contribuables ne bénéficiera pas d'une grande amélioration de son revenu disponible avec une diminution du coefficient fiscal communal, c'est moins le cas des

---

<sup>3</sup> La CDC-Finances est une composante de l'Association des Communes Neuchâteloises qui regroupe une délégation des conseillers communaux en charge des finances. Tous les conseils communaux professionnels y sont notamment représentés. La CDC-Social, mentionnée plus bas, réunit quant à elle des représentants des conseillers communaux en charge de l'intégration sociale.

contribuables les plus aisés. Or cette catégorie, qui contribue fortement aux bons résultats de la commune, est moins concernée par les politiques redistributrices en place.

- 4) Qu'elle soit de 1, 2 ou 3 points, la diminution du coefficient fiscal doit être appréhendée avec modestie. En portant par exemple son coefficient à 77, Val-de-Travers rejoindrait un gros quart des communes neuchâteloises, mais resterait éloignée de la moyenne cantonale. Quant à la comparaison avec des communes d'autres cantons, elle reste peu flatteuse, même si pour être pleinement pertinent l'exercice demanderait d'inclure d'autres facteurs (coût des loyers, proximité des commerces, qualité des services, etc.).
- 5) Que le coefficient soit abaissé ou non, la situation de Val-de-Travers reste fragile et il est indispensable de poursuivre l'effort de maîtrise des finances, tout en restant conscient du rétrécissement de la marge de manœuvre pour abaisser les charges.
- 6) Si l'on laisse de côté les chiffres, il convient de noter qu'une baisse du coefficient fiscal, quelle qu'elle soit, contribuera à renforcer l'image positive de la commune qui se dégage depuis la fusion. Il faut en outre relever que le crédit relatif à la promotion démographique et économique de Val-de-Travers déploie désormais de premiers effets.
- 7) Si la fusion des communes s'était accompagnée d'une diminution du coefficient fiscal pour la majorité des citoyens, elle s'était traduite en revanche d'une augmentation de 2 points pour les habitants de Fleurier. Six ans après le vote ayant conduit à la naissance de Val-de-Travers, ces 2 points conservent une forte dimension symbolique.
- 8) Les réformes fiscales sur le plan cantonal, qui concernent tant les particuliers que les entreprises, diminuent et diminueront encore la pression fiscale sur les Vallonniers. Les choix énergétiques opérés par Val-de-Travers<sup>4</sup> ont eux aussi profité aux habitants de la commune.
- 9) Enfin, parmi les mesures de son programme de législature visant à améliorer la qualité de vie de ses concitoyens, le Conseil communal a retenu une augmentation du revenu disponible ; une diminution du coefficient permettrait d'y contribuer.

## 2.8. Position du Conseil communal

Une appréciation globale des constats posés ci-dessus conduit le Conseil communal à proposer, dès 2015, une diminution du coefficient fiscal. Les éléments plaidant pour celle-ci l'emportent sur une position plus attentiste, qui aurait pour avantage d'avoir vu se lever les incertitudes actuelles, en premier lieu celles liées à la réforme de la péréquation. La situation n'en reste pas moins délicate et l'avenir incertain : dès lors, la baisse du coefficient doit s'inscrire dans une démarche globale, dépassant la seule question fiscale et intégrant les notions d'attractivité et de développement économique et démographique.

Le Conseil communal souhaite parvenir, en 2016, à une diminution du coefficient fiscal de 2 points. Val-de-Travers rejoindrait ainsi le quart des communes neuchâteloises se trouvant aujourd'hui dans cette situation et quitterait la toute fin de classement. Toutefois, il apparaît prématuré d'adopter une telle diminution en 2015 déjà. Le Conseil communal estime en revanche qu'une baisse d'un premier point dès l'an prochain est réaliste : si elle diminue les recettes de quelque 270'000 francs, elle maintient le déficit prévu dans les limites du frein aux dépenses, abstraction faite du coût du passage au principe d'échéance.

Ce premier pas doit pouvoir être fait avec une certaine sérénité. Le second, en revanche, nécessite d'être envisagé avec une grande prudence, d'autant que se déploiera dès 2016 l'effet péréquatif induit par la baisse d'un premier point. Aussi le Conseil communal propose-t-il de conditionner la diminution d'un deuxième point en 2016 à la présentation d'un budget dont l'éventuel déficit ne dépasserait pas 2,5% de la fortune nette au dernier bouclement. Cet objectif doit être atteint sans le recours à une éventuelle réserve permettant d'abaisser le déficit.

---

<sup>4</sup> Les redevances payées par la Société électrique du Val-de-Travers et le Groupe E ont été harmonisées au montant le plus bas, induisant une diminution des redevances de plus de 200'000 francs, montant qui a été intégralement reporté sur les tarifs des clients « SEVT ».

Dans le détail, et pour autant que l'objectif posé pour 2016 soit atteint, la situation se présenterait ainsi : les revenus de l'exercice 2015 seraient impactés par la diminution du coefficient fiscal de 1 point ; ceux de 2016 le seraient par une diminution de 2 points et par la moitié de l'effet péréquatif de la diminution de 2015 ; ceux de 2017 verraient l'effet péréquatif de la première diminution jouer à plein, auquel s'ajouterait la moitié de l'effet péréquatif de la baisse de 2 points ; 2018 verrait la totalité des effets de la réforme s'appliquer.

Dans le cas où le budget 2016 présenterait un déficit supérieur à 2.5% de la fortune nette, le processus de baisse de la fiscalité communale mis en œuvre s'arrêterait et, sous réserve d'une décision contraire du Conseil général, le coefficient serait maintenu à son niveau de 78.

## **2.9. Une attitude cohérente et partagée**

La maîtrise des finances communales a guidé l'action des autorités politiques depuis la naissance de Val-de-Travers. Cette attitude s'est traduite par les résultats positifs que l'on connaît. Elle a également permis de faire tenir le budget 2015 dans la limite théorique des mécanismes de maîtrise des finances, en ralentissant notamment fortement la progression des comptes relevant des *Biens, services et marchandises* et en diminuant les prévisions budgétaires de plusieurs services par rapport au budget précédent. La nécessité de maintenir ce cap s'inscrit donc pleinement dans cette ligne.

Il importe cependant d'être clair dès à présent : sous réserve évidemment d'une augmentation des recettes qui permettrait d'aller dans un sens contraire, la démarche de diminution du coefficient engagée sera difficilement compatible avec une extension des prestations actuelles. L'évolution du contexte et les mécanismes des finances pourraient par ailleurs contraindre les autorités à revoir la façon dont certaines prestations sont aujourd'hui délivrées. En cas d'acceptation de l'arrêté proposé, le Conseil communal attend du Conseil général qu'il fasse preuve de cohérence quant à ses prises de positions futures.

Par ailleurs, l'adoption, dès 2009, d'un frein à l'endettement n'a pas empêché Val-de-Travers de mener une politique d'investissement à même de soutenir son développement. L'aménagement de zones industrielles et d'habitation, l'amélioration énergétique de bâtiments communaux, la création d'un chauffage à distance ou encore l'augmentation du nombre de places d'accueil extra familial sont autant de projets qui ont contribué et contribuent encore à la bonne santé de la commune. De même, l'adoption par le Conseil général de deux crédits cadre permettant d'appuyer les projets éligibles au titre de la nouvelle politique régionale a favorisé ces derniers tout en jouant un rôle de levier conséquent dans l'apport de fonds externes, profitant à la région.

La diminution du coefficient fiscal ne doit pas porter atteinte à cette politique volontariste et constructive. Au contraire : elle doit accompagner celle-ci et contribuer à donner une image positive de Val-de-Travers, parallèlement à la mise en œuvre du crédit pour la promotion démographique et économique de Val-de-Travers, qui produit de premiers effets et qui se déploiera pleinement au cours des années à venir.

La baisse du plafond des investissements nets représente à ce titre une préoccupation pour le Conseil communal. Dès lors, si les résultats comptables le permettent, il pourrait être bienvenu de se doter de nouveaux crédits d'investissements similaires, permettant ainsi d'accompagner de futurs projets porteurs pour la région.

Impliquant les autorités et les services communaux, la démarche globale engagée doit aussi concerner la population. Cela non pas en diminuant les prestations d'intérêt général délivrées, mais en insistant sur le rôle actif que chacun peut jouer dans le développement d'une collectivité.

Le Conseil communal souhaite s'arrêter sur deux éléments concernés directement par la diminution du coefficient fiscal. Le premier concerne le travail au noir. Tel qu'évoqué plus haut, le revenu tiré d'un point d'impôt à Val-de-Travers est l'un des plus faibles du canton. Si le travail au noir n'explique évidemment pas seul cette situation et si, par nature, les statistiques manquent pour savoir si la commune se distingue ou non dans ce domaine, il est indéniable que le travail dissimulé concourt à ce résultat.

Le propos n'est pas ici de stigmatiser les travailleurs au noir<sup>5</sup>, mais de rappeler – tout en étant conscient de la faible portée de ce message – que le contournement des règles légales, de par la soustraction des revenus au fisc et aux assurances sociales et par les risques qu'il génère, affaiblit une collectivité. Le Conseil communal se réjouit dès lors de la volonté affichée cette année par le Conseil d'Etat d'intensifier la lutte contre la fraude fiscale et contre tous les types d'abus.

De façon plus positive, le deuxième élément concerne l'engagement associatif. Qu'elle soit de nature sociale, sportive ou culturelle, cette forte implication est l'une des forces de Val-de-Travers. La richesse du tissu associatif contribue directement à la qualité de vie et le Conseil communal souhaite en rappeler l'importance. Celle-ci est d'autant plus grande que la diminution du coefficient fiscal rendra difficile l'extension des prestations communales délivrées : il est donc essentiel que celles qui le sont par la population elles-mêmes par le biais du mouvement associatif soient maintenues.

En conclusion de ce chapitre sur le coefficient fiscal, le Conseil communal estime que, quand bien même l'avenir reste paré d'incertitudes, Val-de-Travers doit pouvoir croire en ses atouts et se projeter avec une certaine sérénité dans l'avenir. Une baisse de la fiscalité communale, l'une des plus lourdes du canton, n'est pas un luxe et le défi mérite d'être relevé, sans prise de risque inconsidérée pour autant. Raison pour laquelle le scénario proposé est empreint à la fois de prudence et d'ambition.

---

<sup>5</sup> Une récente étude réalisée par l'Institut de sociologie de Neuchâtel sous la conduite du professeur François Hainard a mis en évidence le fait que le recours au travail dissimulé est tout d'abord motivé par l'amélioration de conditions économiques précaires.

## 3. Contexte cantonal

### 3.1. Harmonisation de la clé de répartition des impôts

Fin 2013, le Grand Conseil adoptait une nouvelle clé de répartition entre quatre impôts qui concernent à la fois le canton et les communes (impôt sur les personnes physiques, impôt sur les personnes morales, impôt sur les frontaliers, impôt à la source). Le projet de budget 2014 avait été construit sur la base de la proposition du Conseil d'Etat, sans tenir compte d'une éventuelle phase transitoire. Or le Grand Conseil avait fait le choix de cette dernière, prévue pour une durée de deux ans. L'exercice 2014, s'il n'en portait pas la trace au budget, le fera lors de son bouclage. Le budget 2015 tient compte quant à lui de cette transition. Nous renvoyons le lecteur au point 4.3 du rapport financier pour une présentation plus détaillée de la clé appliquée à l'exercice 2015.

### 3.2. Péréquation financière

A l'heure de boucler ce rapport, le sort de la réforme de la péréquation financière intercommunale n'est pas encore connu. Pour rappel et tel qu'indiqué dans le rapport à l'appui du précédent budget, une commission du Grand Conseil s'est penchée sur la question et a rendu ses conclusions en 2013. Si la nécessité d'une révision n'a pas fait débat, tant le contexte a changé depuis l'entrée en vigueur de la péréquation en 2001 (qu'il s'agisse du désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes, des fusions de communes ou de la nouvelle clé de répartition des impôts), et si le volet consacré à la péréquation des ressources a rencontré une certaine adhésion, celui concernant la péréquation des charges n'a convaincu ni les communes, consultées, ni le Conseil d'Etat, qui a repris le dossier.

Fin septembre, et après avoir associé à sa réflexion les communes par le biais de la CDC-Finances, le gouvernement a rendu un rapport à l'appui d'un projet de loi portant révision de la péréquation financière intercommunale. Le Grand Conseil devrait se prononcer sur celui-ci début 2015, avec une entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier. Le Conseil d'Etat propose d'avancer en deux temps : réformer sans tarder la péréquation des ressources, soit dès 2015, mais se donner le temps de la réflexion quant à la réforme de la péréquation des charges, plus complexe.

Côté ressources, le Conseil d'Etat entend faire reposer la péréquation sur un nouvel indice fondé sur l'ensemble des ressources fiscales communales (le précédent n'incluait pas l'impôt sur les frontaliers et l'impôt à la source). Il propose en outre de fonder le nouveau système sur un taux de réduction des écarts arrêté à 33%, reprenant ici le modèle bernois qui a fait ses preuves. Conscient en outre des difficultés rencontrées par les communes les plus faibles, le gouvernement a opté pour un mécanisme de redistribution progressive, ce qui permet, sans augmenter l'effort péréquatif global, de rapprocher un plus grand nombre de communes du seuil de 80% du revenu fiscal communal harmonisé moyen (ce seuil étant admis comme celui qu'une commune doit atteindre pour faire face à ses obligations).

La prise en compte de l'ensemble des ressources fiscales communales ne joue évidemment pas en faveur de notre commune, qui a vu notamment l'impôt sur les frontaliers croître fortement ces dernières années. La proposition du Conseil d'Etat repose toutefois sur un bon sens que partage le Conseil communal. Celui-ci salue en outre l'introduction d'un coefficient de progressivité, qui faisait défaut au projet de la commission du Grand Conseil. Au final, et même si la proposition du Conseil d'Etat a pour incidence un recul des revenus perçus par Val-de-Travers au titre de la péréquation (qui passent à 5 millions de francs en 2015, en baisse de 600'000 francs), le Conseil communal souscrit à la proposition du Conseil d'Etat, qu'il juge plus cohérente et plus solidaire que celle de la commission parlementaire, laquelle était particulièrement défavorable à Val-de-Travers.

Quant à la péréquation des charges, le débat est ouvert et le Conseil d'Etat a ici aussi décidé d'y associer étroitement la CDC-Finances. La proposition du gouvernement est de maintenir le système actuel jusqu'à fin 2016, en lui substituant un nouveau modèle dont les contours restent à préciser. Il est à relever, en lien avec le point 3.4 du présent rapport, que la sécurité ayant été retenue par la commission parlementaire comme l'un des indices de surcharge structurelle, le Conseil d'Etat a décidé de lier la pleine mise en application de la révision de la Loi sur la police avec l'aboutissement de la réforme de la péréquation des charges, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans le détail, le montant attendu au titre de la péréquation en 2015 par Val-de-Travers se monte à 4,3 millions de francs au titre des ressources et 0,7 million quant aux charges.

Enfin, et pour clore ce chapitre consacré à la péréquation, relevons encore que pour la deuxième année consécutive, Val-de-Travers ne figure plus parmi les communes bénéficiaires de la péréquation verticale, versée subsidiairement par l'Etat aux communes les plus faibles.

### 3.3. Facture sociale

En 2014, le Grand Conseil a voté la loi sur l'harmonisation de la facture sociale. Ce dossier avait été porté auparavant par la commission du Grand Conseil travaillant au 3<sup>e</sup> volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. A la suite de l'arrêt des travaux de celle-ci, la réflexion avait été reprise par le Conseil d'Etat et la CDC-Social, avant d'aboutir à ce projet de loi. Ainsi que le relevait le gouvernement en introduction de son rapport, il s'agissait alors, au-delà de la question du financement des différentes prestations concernées, de se donner « des fondations solides aux plans opérationnel et financier, en vue d'ouvrir dès le premier semestre 2014 un large débat sur la refonte du système de protection sociale et le défi de l'intégration professionnelle ».

Concrètement, cette loi introduit une clé de répartition unique (60% Canton / 40% Communes) pour l'ensemble des charges relevant de la facture sociale. Le financement de plusieurs de ces domaines n'incombait pas précédemment aux communes, d'où une charge supplémentaire pour ces dernières, compensée par la bascule de la répartition de l'aide matérielle, assumée majoritairement désormais par le Canton.

Plus précisément, le changement se présente ainsi :

	<b>Facture sociale 2014</b> (charges pour Val-de-Travers selon le principe d'échéance)	<b>Facture sociale 2015</b> (charges pour Val-de-Travers selon le principe d'échéance)
Aide sociale	4'285'200	2'566'643
Programmes d'insertion	112'200	77'277
Mesures d'intégration (MIP)	366'546	241'244
Allocations familiales pour personnes sans activité lucrative	103'187	84'143
Subsides LAMal	-	1'667'901
Bourses d'études	-	158'146
Avances pour contribution d'entretien	-	14'861
Social privé (Caritas, CSP, ...)	-	77'285
Fonds pour l'intégration professionnelle Confédération	-	125'179
<b>Total</b>	<b>4'867'133</b>	<b>5'012'679</b>

Représentant près de la moitié de la part des communes à la facture sociale, l'aide sociale concentre toujours beaucoup d'attention. Après les mesures prises par le Conseil d'Etat en 2014 de diminuer les montants alloués aux jeunes sans charge familiale, c'est sur les primes d'assurance-maladie que l'effort se porte désormais, en incitant fortement les bénéficiaires de l'aide sociale à opter pour les caisses les moins chères. Un choix qui doit permettre de continuer d'assurer une redistribution la plus large possible des subsides, lesquels représentent le deuxième poste de la facture sociale.

A relever surtout qu'en matière de facture sociale, et comme le notait le Conseil d'Etat dans son rapport, l'effort des collectivités doit en premier lieu porter sur l'intégration sur le marché du travail, en collaboration avec le secteur privé. Le chantier initié par le Conseil d'Etat à l'été 2014 visant à améliorer la coordination entre les services impliqués (Service de l'action sociale, Service de l'emploi, Office de l'assurance-invalidité) est donc à saluer, de même que la mise en place d'un projet pilote de collaboration interinstitutionnelle, à laquelle le GSR du Val-de-Travers est associée.

### 3.4. Loi sur la police

Autre chantier de réforme sur le plan cantonal, celui sur la police. Le Conseil d'Etat a récemment présenté son projet de révision de la Loi sur la police neuchâteloise (LPol), entrée en vigueur en 2007. Cette réorganisation, qui passait par une cantonalisation des activités de police, n'est désormais plus jugée comme une réussite, ni en terme de sécurité, ni en terme de coût. Le Canton propose de la revoir en restituant aux communes une partie de leurs anciennes tâches, mais en leur enlevant toute capacité de choix sur les autres. Le mécanisme est complété par la facturation aux communes d'une partie du coût de la police cantonale.

Lors de la consultation, le Conseil communal n'avait pas caché ses réticences face à cette révision. S'il admet que le système actuel doit être revu, d'autant plus depuis la résiliation en 2013, par le Canton lui-même, du mandat de prestation qui avait été initié en 2007, il constate que la proposition du gouvernement se traduit avant tout par une augmentation de la contribution des communes à la police neuchâteloise (celle de Val-de-Travers passant de 140'000 à 270'000 francs), par la perte des revenus des amendes infligées par cette dernière, enfin par une augmentation des tâches des communes elles-mêmes.

En effet, la sécurité de proximité devenant une prérogative communale, Val-de-Travers se voit contrainte de renforcer son effectif en agents de sécurité publique (ASP), qui de une personne passera à deux l'an prochain. Face aux perspectives du budget 2015, le Conseil communal a toutefois estimé que cet engagement pouvait être reporté au 1<sup>er</sup> juillet.

Concrètement, les agents de sécurité publique communaux seront principalement compétents pour dénoncer les contraventions et exécuter des tâches relatives à la police de circulation. Leur rôle ne se limitera toutefois pas à la poursuite d'infractions relevant de l'amende d'ordre ou de la contravention mais s'étendra également aux domaines de la prévention par une présence accrue dans les rues, au maintien du lien social, à la résolution de problème et à la médiation. D'autres compétences nouvelles seront également reprises par les communes, allant des infractions des conducteurs de véhicules en mouvement aux mesures de bruit en passant par le retrait des plaques, pour ne citer que quelques exemples. Le critère d'un agent pour 3'000 habitants est ainsi évoqué par certaines communes.

Le Grand Conseil doit encore se prononcer sur cette révision, de même que sur la phase transitoire proposée par le Conseil d'Etat. Tel que mentionné au point 2.2 ci-dessus, le gouvernement a décidé de lier la pleine mise en vigueur de la LPol révisée avec le nouveau modèle de péréquation des charges. D'ici là, il propose une contribution des communes reposant non pas sur la bascule d'un point d'impôt, mais sur le nombre d'habitants, mode de calcul qui nous serait largement défavorable, puisqu'il nous en coûterait 381'000 francs. La commission parlementaire LPol propose toutefois un amendement visant à répartir le montant entre les communes à hauteur de 23 francs par habitant, ce qui porterait notre contribution pour les exercices 2015 et 2016 à une hauteur de quelque 253'000 francs. Estimant importantes les chances de cet amendement d'être accepté en plénum, le Conseil communal a décidé d'intégrer ce montant au budget 2015 de la commune.



## 4. Eléments marquants

### 4.1. Traitements et effectif du personnel

#### *Evolution des traitements*

En vue de l'exercice 2014, le Conseil d'Etat avait opté pour une indexation négative des salaires de la fonction publique de 0,32%. Le Conseil communal de Val-de-Travers avait décidé de ne pas appliquer cette mesure, en maintenant les salaires et en accordant un échelon supplémentaire. Pour l'année à venir, le gouvernement cantonal propose cette fois une indexation de 0.5%, restant par ailleurs peu précis à ce stade sur l'octroi, ou non, d'un échelon supplémentaire aux collaborateurs y ayant droit.

Dans le cadre du budget 2015 et en cohérence avec les arguments qui étaient les siens l'an dernier, le Conseil communal a décidé d'appliquer une indexation de 0.18% aux traitements des employés communaux, augmentation qui alignera ainsi à nouveau le niveau de rémunération communale sur la grille cantonale. L'octroi d'un échelon n'est par ailleurs pas remis en cause.

#### *Effectif du personnel*

Représentant la moitié des charges communales, celles liées au personnel font l'objet d'une attention permanente du Conseil communal. Après les importants efforts entrepris au cours de la première législature, puis les réorganisations survenues au début de la deuxième, concrétisées pour certaines en 2014 encore (reprise de la gestion des déchets par le DI), la situation est désormais stabilisée et 2015 ne devrait pas connaître d'importants changements. La situation n'en demeure pas moins sensible dans plusieurs services, plus particulièrement en période d'absence non prévue (maladie, accident). Le Conseil communal essaie ainsi de profiter de chaque situation pour améliorer notamment la suppléance entre les collaborateurs.

L'évolution détaillée et l'état de l'effectif communal sont présentés dans le tableau des deux pages suivantes, et récapitulés comme suit :

<b>Personnel</b>	<b>Début 2014</b>	<b>Fin 2014</b>	<b>Début 2015</b>	<b>Fin 2015</b>
Personnel administratif et technique	131.43	138.11	139.06	139.03
Personnel enseignant	99.42	96.22	96.22	96.22
<b>Total</b>	<b>230.85</b>	<b>234.33</b>	<b>235.28</b>	<b>235.25</b>

Cette synthèse ne comprend cependant ni le personnel auxiliaire, dont le temps de travail n'est que rarement connu a priori, ni les apprentis et stagiaires formés au sein de la commune, qui au 1<sup>er</sup> janvier prochain seront au nombre de 26 (4 collaboratrices effectuant un CFC d'employée de commerce selon l'article 32, 8 apprentis employés de commerce, 2 stagiaires effectuant leur dernière année de maturité professionnelle commerciale, 6 apprentis assistants socio-éducatifs, 5 agents d'exploitation et 1 forestier-bûcheron). Pour rappel, les postes des conseillers communaux n'apparaissent pas non plus dans ces décomptes.

Dotation par entité (en EPT)	Début 2014	Fin 2014	Début 2015	Fin 2015	Cat.*	Compte	Cause des variations entre budget 2014 et budget 2015
<b>Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP)</b>							
Chancellerie	4.20	5.70	5.70	5.70	PAT	020.301.00	Fin d'un remplacement d'un congé maternité et mise en place de la nouvelle organisation entre la Chancellerie et le Contrôle des habitants.
Contrôle des habitants	2.30	--	--	--	PAT	020.301.00	Cf. ci-dessus.
Ressources humaines	2.00	2.00	2.00	2.00	PAT	020.301.00	
Sécurité publique	6.70	6.70	6.70	7.70	PAT	112.301.00	Création de 1.0 EPT en juillet 2015 pour un poste supplémentaire d'agent de sécurité publique.
Ambulances du Val-de-Travers	13.70	13.40	13.40	13.40	PAT	490.301.00	Diminution de l'effectif consécutive à la reprise du SMUR par Hôpital neuchâtelois.
<b>Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE)</b>							
Direction du dicastère	1.45	1.60	1.60	1.60	PAT	020.301.00	Transferts, en 2014, de 0.30 EPT en provenance du JJR-personnel administratif des écoles et de 0.15 EPT en partance pour le DTVAC.
JJR-Direction des écoles	2.88	2.88	2.88	2.88	PAT	210.301.03	
JJR-Personnel administratif des écoles	2.33	1.98	1.98	1.98	PAT	212.301.02	Transferts, en 2014, de 0.15 EPT vers la direction du dicastère et de 0.20 EPT vers la direction du DTVAC.
JJR-Concierges/aides des écoles	3.40	3.40	3.40	3.40	PAT	212.301.03	
JJR-Bibliothécaire des écoles	0.53	0.53	0.53	0.53	PAT	212.301.05	
JJR-Enseignants	99.42	96.22	96.22	96.22	PE	210.302.00	Diminution consécutive à la baisse du nombre d'élèves.
JJR-Unité socio-éducative	1.10	1.10	1.10	1.10	PAT	212.302.06	
Bibliothèque communale	0.24	0.24	0.24	0.24	PAT	300.301.00	
Centre sportif et piscine des Combes (hors restaurant du centre)	13.60	13.40	13.40	13.40	PAT	343.301.00	Diminution, en 2014, de 0.20 EPT liée à la réorganisation du service de conciergerie (mandat de prestations de l'ECAP) et à la mise en place du chauffage à distance.
Crèche communale	13.20	20.00	20.00	20.00	PAT	540.301.00	Augmentation en 2014 consécutive à la hausse du nombre de places.

\*) PAT = personnel administratif et technique, PE = personnel enseignant. Le tableau ne comprend pas le personnel auxiliaire.

<b>Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC)</b>							
Direction du dicastère	2.20	2.45	2.45	2.45	PAT	020.301.00	Diminution, en 2014, de 0.05 EPT du poste d'architecte communal et augmentation de 0.3 EPT administratif, dont 0.15 issu du DJE (cf. ci-dessus)
Chauffage à distance	--	0.20	0.20	0.20	PAT	863.301.00	Création, en 2014, du poste de responsable technique du chauffage à distance de Couvet.
<b>Dicastère des infrastructures (DI)</b>							
Direction du dicastère	2.10	2.80	2.60	2.60	PAT	020.301.00	Création, en 2014, de 0.70 EPT pour la gestion des déchets. Diminution, en 2015, de 0.20 EPT à la centrale des réservations grâce à l'optimisation des processus.
Service des travaux publics	24.50	24.50	24.50	24.50	PAT	620.301.00	
Gérance des bâtiments	12.15	12.15	12.30	12.30	PAT	943.301.00	Augmentation de 0.15 EPT consécutive aux locations plus conséquentes des infrastructures à Buttes.
Service des eaux	2.00	2.00	2.00	2.00	PAT	700.301.00	
	1.00	1.00	1.00	1.00	PAT	710.301.00	
Déchetterie communale	0.20	--	--	--	PAT	720.301.00	Le responsable est désormais payé à l'heure.
<b>Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI)</b>							
Direction du dicastère	4.55	4.55	4.40	4.40	PAT	020.301.00	Diminution du taux d'activité d'une collaboratrice grâce à l'optimisation des processus.
Service forestier	3.00	3.00	3.00	3.00	PAT	812.301.00	
Guichet social régional (GSR)	9.10	9.40	10.35	9.45	PAT	581.301.00	Augmentation, en 2014, de 0.30 EPT pour le projet pilote de collaboration institutionnelle et, en 2015, de 0.05 EPT (entièrement subventionnés) pour l'agence AVS/AI, de 0.80 EPT pour le remplacement d'un congé maternité et de 0.10 EPT (sur 6 mois) pour améliorer la suppléance au sein du service.
Programme d'insertion Ecoval	3.00	3.13	3.33	3.20	PAT	588.301.00	Un poste à 13%, subventionné par l'Etat, a été créé de l'été 2014 à l'été 2015. Le poste de responsable de l'atelier administration est en outre augmenté de 0.20 EPT dès 2015.

\*) PAT = personnel administratif et technique, PE = personnel enseignant. Le tableau ne comprend pas le personnel auxiliaire.

## **4.2. Evolutions organisationnelles**

Adaptée au début de la deuxième législature, l'organisation des dicastères ne mérite pas d'être revue pour l'exercice à venir. Seule modification à signaler au sein de la structure communale, le transfert de la gestion des déchets du DTVAC au DI, effective depuis l'été 2014.

Du côté des effectifs, sans revenir sur l'engagement d'un deuxième agent de sécurité publique déjà présenté au point 2.4, plusieurs évolutions méritent d'être signalées ci-après en complément des commentaires portés au budget.

### ***Ambulanciers***

L'évolution de l'effectif des ambulanciers s'explique par deux raisons. La première, liée au budget 2014, est l'amélioration des conditions de travail des ambulanciers, qui s'était traduite par une augmentation de la dotation de l'équipe. C'est ainsi une hausse de 2.8 EPT qui avait été validée par le Conseil général en décembre 2013, puis par la Commission de gestion et des finances en février 2014, devant porter effet au cours de l'exercice 2014 pour que l'effectif atteigne 16.5 postes.

Le deuxième facteur est la reprise, début 2015, du Service médical d'urgence et de réanimation (SMUR) par l'Hôpital neuchâtelois (HNE). Jusqu'à présent, l'HNE et le service d'ambulances du Val-de-Travers collaboraient de manière fructueuse, le second mettant à disposition du premier un ambulancier diplômé, chargé d'accompagner le médecin smuriste, employé par l'HNE, lors de ses sorties. Après consultation du Conseil communal, la direction de l'HNE a décidé de rapatrier cette mission afin de la gérer entièrement, en cohérence avec sa volonté de développer les prestations de la policlinique située dans ses locaux de Couvet.

Financièrement, la décision de l'HNE prive le service d'ambulance d'une subvention annuelle de 289'000 francs dès 2015 (le mois de janvier étant pour l'heure considéré comme un mois de transition, un montant de 24'000 francs a été budgétisé à cet effet). Dégagé de cette obligation, le service d'ambulance a été amené à revoir ses effectifs à la baisse, qui passeront début 2015 à 13.40 EPT. Le Conseil communal pourra éviter tout licenciement en ne remplaçant pas trois démissions qui ont été annoncées.

A relever également, ainsi que le Conseil communal s'y était engagé l'an dernier, que l'amélioration des conditions de travail des ambulanciers a permis de diminuer fortement le recours à des auxiliaires, ce poste passant de 122'000 francs au budget 2014 à 39'000 francs à celui de l'an prochain.

### ***Centrale des réservations***

Dotée d'un effectif de 0.5 EPT depuis son rapatriement au sein du DI, la centrale des réservations des salles communales a effectué un travail important, en optimisant au mieux les processus. Ces efforts se traduisent dès 2015 par une réduction de la dotation à 0.3 EPT, réalisée sans impact sur le personnel en profitant de la volonté d'une collaboratrice de diminuer son taux d'activité.

### ***Direction du DEFI***

Profitant ici aussi du souhait d'une collaboratrice de diminuer son taux d'activité et s'appuyant également sur l'amélioration de divers processus opérée depuis la réorganisation des dicastères en 2012, le DEFI diminue la dotation de sa direction de 0.15 EPT.

### ***EcoVal***

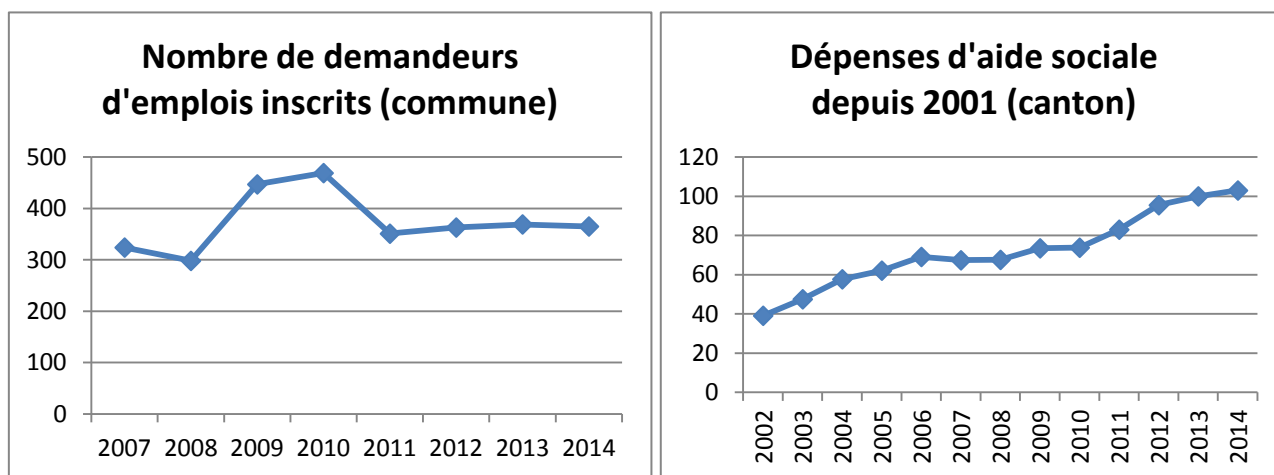
Grâce à son bon taux de retour à l'emploi et à la qualité de son encadrement, EcoVal a vu son nombre de places régulièrement augmenté, tendance qui se confirmera en 2015. Afin de maintenir ses prestations à même hauteur, une augmentation de 0.2 EPT du taux d'activité de la responsable de l'atelier administration s'avère nécessaire : ce poste passera à 80% dès 2015, sans impact budgétaire pour la commune compte tenu de la hausse des subventions cantonales.

### 4.3. Situation conjoncturelle et fiscalité

#### Recettes fiscales

Se projeter dans l'évolution de la conjoncture reste toujours un exercice délicat. Le Canton s'attend de son côté à un léger tassement des recettes des personnes morales, lié à un ralentissement économique sur certains marchés. La réforme de la fiscalité des entreprises sur le plan cantonal porte en outre sur 2015 ses avant-derniers effets, en induisant (toutes choses restant égales par ailleurs) une diminution de 14% des revenus communaux. Concernant les personnes physiques, une évolution positive reste attendue sur le plan cantonal, qui se traduit moins pour Val-de-Travers, dont la capacité contributrice de la population reste faible. A relever encore que ce projet de budget intègre les retombées attendues des efforts entrepris par le Canton en matière de lutte contre la fraude fiscale. Celles-ci ont été estimées à 190'000 francs pour notre commune sur la base des projections cantonales.

#### Taux de chômage et dépenses sociales



Fin septembre, le taux de chômage affichait un taux de 5.3 dans notre commune, supérieur de 0.2 point à la moyenne cantonale. La situation est légèrement moins bonne qu'un an auparavant, et même si le pic des années 2009-2010 semble oublié, elle demeure préoccupante, comparée notamment à celle de la moyenne du pays. Quant à l'aide sociale, qui avait affiché de fortes progression en 2011 et 2012, elle voit son évolution contenue notamment par les mesures déjà présentée plus haut (point 3.3).

### 4.4. Evolution des prix et des taxes causales

En rédigeant le rapport relatif au budget 2014, nous regrettons que les Vallonniers aient été particulièrement mis à contribution par des augmentations de tarifs durant l'année 2013. Nous déclarions alors que 2014 devait être une année de consolidation durant laquelle aucune taxe communale n'allait être augmentée. Las, le service des déchets a présenté un bilan tellement mauvais à la clôture des comptes 2013 que nous nous sommes vu dans l'obligation d'adapter dès 2014 la taxe sur le traitement des déchets.

Le budget 2015 est élaboré sans aucune modification de taxe. Nous croyons sincèrement que les taxes causales couvriront toutes les charges qui leur sont liées. Nous espérons en outre que la nouvelle organisation mise en place en 2014 quant à la gestion de la déchetterie contribuera à améliorer la situation.

A relever néanmoins ici, quand bien même la taxe n'est pas causale ni prélevée par la commune, la forte diminution des tarifs de l'électricité dans les villages SEVT grâce à la baisse du montant de redevances d'utilisation du sol.

Le tableau de la page suivante résume l'état des domaines autofinancés :

	Déchets ménages	Déchets entreprises	Eau potable	Protection des eaux
Taxe	Taxe de base	Taxe de base	Prix de vente	Taxe d'épuration
Montant	105.00	variable	1.55	2.45
Résultat prévu	Bénéfice	Bénéfice	Déficit	Bénéfice
Résultat budgété	46'300.00	47'600.00	-80'800.00	70'400.00
Solde réserve	-231'367.35	8'150.00	347'158.93	392'091.05

Le bénéfice prévu au chapitre des déchets des ménages permettra d'amortir un cinquième de la réserve négative. Dans l'hypothèse théorique ou plus rien ne varie dans ce domaine, le découvert des déchets *ménages* sera totalement amorti dans 5 ans.

Le chapitre des déchets d'entreprises devrait dégager un solde positif, qui viendra consolider la réserve limitée actuellement au solde de 8150 francs.

La réserve approvisionnement en eau permet de supporter plusieurs mauvaises années, une adaptation du prix de vente ne se justifie donc aucunement à ce stade.

Reste la taxe d'épuration, chapitre pour lequel nous attendons cette année encore un résultat positif. Il viendra alimenter une réserve déjà confortable. Ce domaine se trouve cependant placé au seuil d'investissements considérables : la mise en séparatif des eaux des différents villages devra se poursuivre, même si nous espérons que le rythme pourra en être moins soutenu que ces dernières années. Mais surtout, nos stations d'épuration rejettent depuis de nombreuses années dans l'Areuse une eau dont le niveau d'impureté est inadmissible. Les lecteurs attentifs auront déjà identifié au budget des investissements le crédit à solliciter de 3,5 millions de francs pour un premier pas vers la mise en conformité. Si des études plus approfondies viendront affiner ce besoin, il n'en reste pas moins qu'une baisse de la taxe d'épuration n'est pour l'heure pas à l'ordre du jour.

#### **4.5. Budget des investissements**

Tel qu'à son habitude, le budget des investissements se compose de trois documents :

1. Le premier est la liste des crédits ouverts ainsi que des crédits restant à ouvrir, mais déjà avalisés par le Conseil général, à savoir ceux pour lesquels le délai référendaire est en cours au moment de la mise sous presse du budget.
2. Le deuxième document est une liste indicative des crédits à solliciter, comprenant l'ensemble des projets que le Conseil communal envisage de proposer à votre autorité durant l'exercice 2015.
3. Le troisième document est un inventaire anticipatif et non exhaustif des besoins identifiés pour les années à venir.

Pour mémoire, les crédits à solliciter et dont l'amortissement sera financé par l'impôt sont limités par les mécanismes de maîtrise des finances. Ces derniers fixent un plafond d'investissements nets au-delà duquel une dérogation est nécessaire pour accepter de tels crédits. Pour l'exercice à venir, compte tenu du déficit extraordinaire présenté par celui-ci, le plafond est proposé par le Conseil communal à une hauteur de 3,4 millions de francs.

##### ***Situation des crédits ouverts***

Les crédits du patrimoine administratif ouverts à ce jour totalisent un montant de 35,1 millions de francs et les soldes encore disponibles en début d'exercice 2014 pour ces crédits se montaient à 14,5 millions de francs. L'arrêté relatif à l'approbation du budget mentionne les soldes disponibles sur les crédits d'investissement.

Plus de la moitié de ces crédits et des soldes disponibles concernent des chapitres autofinancés.

Du côté du patrimoine financier, les crédits ouverts s'élèvent à 2,2 millions de francs, avec un disponible de 1,2 millions de francs au début de l'année 2014.

### ***Crédits à solliciter***

En matière de crédits à solliciter et conformément à la stratégie de développement voulue par le Conseil communal, les projets restent nombreux.

Trente-deux demandes de crédits sont prévues, chiffrées pour trente d'entre elles totalisant un montant de 12 millions de francs. Vingt-cinq de ces crédits sont soumis aux mécanismes de maîtrise des finances. Cinq concernent des chapitres autofinancés. Ils devront donc être couverts par des taxes causales ou des ventes. Deux crédits portent sur des achats ou de l'équipement de terrain. Ils seront financés par les ventes de terrain et la taxe d'équipement. Le dernier d'entre eux touche au patrimoine financier.

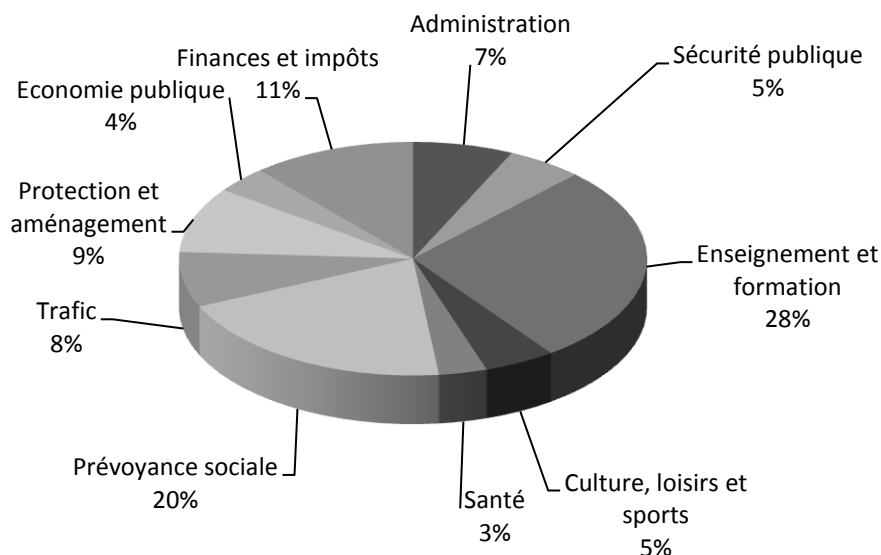
La somme des crédits à solliciter qui sont soumis aux mécanismes est de plus de 7 millions de francs. La limite d'investissement inscrite sur l'arrêté étant d'environ la moitié de ce chiffre (3,4 millions), le Conseil communal est conscient qu'il devra reporter la présentation de certains rapports. Il lui apparaît toutefois prématuré d'opérer des choix dès aujourd'hui, préférant privilégier une certaine souplesse pour adapter les décisions à l'évolution des priorités.

## 5. Analyse financière

### 5.1. Approche structurelle des charges et des résultats

Le budget de fonctionnement est organisé selon le plan comptable communal.

Graphiquement, les charges du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :



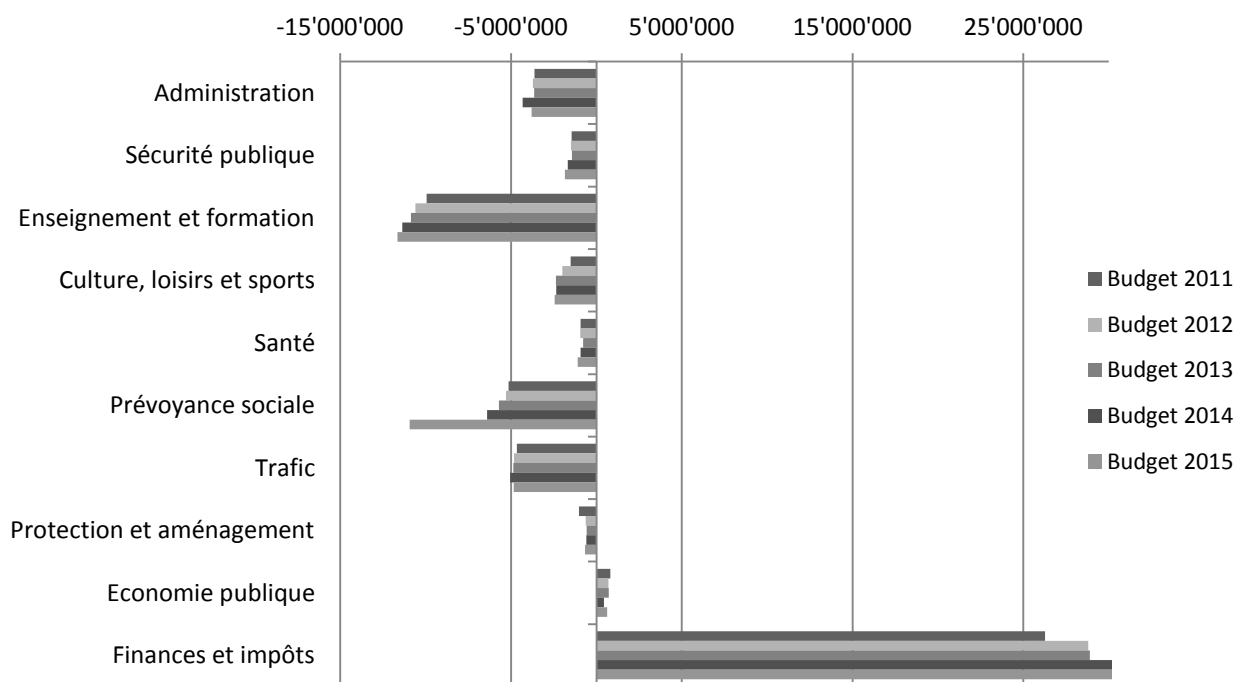
Si le budget 2014 présentait un dicastère de l'administration hypertrophié par l'assainissement de prévoyance.ne, ce dernier est revenu à la normale avec une part de 7%. L'an prochain c'est le dicastère de la prévoyance sociale qui explosera à 20% du total des charges, contre une proportion usuelle de 13 à 14%.

Cette hausse, due principalement au passage au principe d'échéance, explique 80% de l'augmentation des charges communales. Indépendamment de cette opération comptable, il n'a pas été facile cette année de présenter un budget qui reste dans les limites, même rectifiées, des freins à l'endettement. Certains services ont dû consentir à des sacrifices. Il en résulte une évolution différenciée des charges, avec dans certains cas une diminution par rapport au budget 2014.

Dicastère	Variation 2014-2015
Administration	2.9 %
Sécurité publique	7.5 %
Enseignement et formation	1.6 %
Culture, loisirs et sports	4.7 %
Santé	-4.7 %
Prévoyance sociale	45.6 %
Trafic	-2.7 %
Protection et aménagement	1.0 %
Economie publique	2.6 %
Finances et impôts	4.5 %
<b>Total</b>	<b>8.5 %</b>

Certaines augmentations de charges sont compensées par de nouvelles recettes. Il peut être intéressant à cet égard de jeter un œil sur l'évolution des résultats.





En partant depuis le haut du graphique, on constate déjà que le dicastère de l'administration revient à la normale après les charges liées à l'assainissement de la caisse de pension.

La sécurité présente une hausse sensible du coût net : + 10,8%. Cela est dû d'abord à la nouvelle loi sur la police : contribution communale à Police Neuchâteloise en hausse sensible et nécessité d'engager un agent de sécurité.

Le dicastère de l'enseignement continue de progresser plus vite que les recettes. Pour la deuxième année consécutive, cette hausse ne provient pourtant pas de l'école. 2014 a vu les coûts de l'accueil parascolaire prendre l'ascenseur. L'an prochain, la raison de l'augmentation sera la nouvelle contribution communale aux bourses d'étude (cf. point 3.3 relatif à la facture sociale). Cette dernière devrait s'élever à Fr. 158'000.00. Sans cette charge, le coût net du dicastère n'aurait augmenté que de 1%.

Hormis le dicastère de la prévoyance sociale, seul celui de l'économie publique présente encore une variation significative par rapport au budget de l'an dernier. La forêt représente 60% des charges de ce dicastère. Durant l'exercice 2015, elle verra passer en coupe des divisions financièrement moins intéressantes. Son bénéfice devrait donc se rétracter à un peu plus de 20'000 francs. Par contre, l'enregistrement des redevances énergétiques selon le principe d'échéance compensera plus que largement cette année forestière moins bonne que la moyenne. Le résultat d'ensemble du dicastère devrait passer de Fr. 435'300 à Fr. 622'900.00. Soit une hausse de 43%.

Le dicastère *Culture, loisirs et sports* présente une légère augmentation. Elle mérite d'être commentée en deux volets. La rationalisation de la gestion du Centre sportif et de la piscine des Combes continue de porter ses fruits. Le coût net de ces infrastructures diminue de presque 80'000 francs par année. Cette maîtrise est de bon augure lorsque pointe à l'horizon l'exigence de lourds investissements.

Si pour élaborer un budget 2015 réaliste chaque service a dû revoir ses ambitions à la baisse, le Conseil communal a choisi de ménager la tâche 35 *Autres loisirs*. Cette rubrique enregistre les différents soutiens aux manifestations et sociétés locales. Compte tenu de leur articulation avec le programme de législature, le Conseil communal a choisi de manière délibérée de laisser ces dépenses passer entre les dents du peigne à économies. L'augmentation de ce poste traduit surtout la volonté du Conseil communal de rendre visible la mise à disposition de locaux des sociétés locales : estimée à 160'000 francs, cette prestation est compensée par une recette d'un montant similaire apparaissant dans les comptes de la gérance.

## 5.2. Approche analytique des charges

Les prévisions budgétaires présentent une augmentation des charges de 1,9 million de francs entre le budget 2014 et le budget 2015. Sur l'ensemble, les 3 millions du passage au principe d'échéance n'ont pas un effet très spectaculaire, puisqu'ils sont en grande partie compensés par l'assainissement de la caisse de pension qui grevait 2014 (laquelle avait néanmoins pu faire l'objet d'un préfinancement à plus de 75%).

Parmi les charges, certaines ont un rôle assez particulier, il s'agit des imputations internes. Il nous semble à nouveau utile, cette année, de rappeler les règles appliquées par la commune à cette catégorie d'écritures comptables.

### ***Imputations internes***

Le compte de fonctionnement est structuré de manière à donner une image des charges et recettes selon plusieurs angles de vue. Par nature et selon la structure de la commune, soit par dicastère (premier chiffre du numéro de compte), par tâche (deux premiers chiffres) et par sous-tâche (trois premiers chiffres). Cette représentation est parfois faussée, car les services ne travaillent pas en vase clos. La plupart des dicastères fournissent des prestations à d'autres.

Pour corriger les coûts effectifs d'un service, il convient d'y ajouter par une écriture comptable les charges enregistrées dans un autre chapitre. On distingue dans les comptes de Val-de-Travers trois familles d'imputations internes :

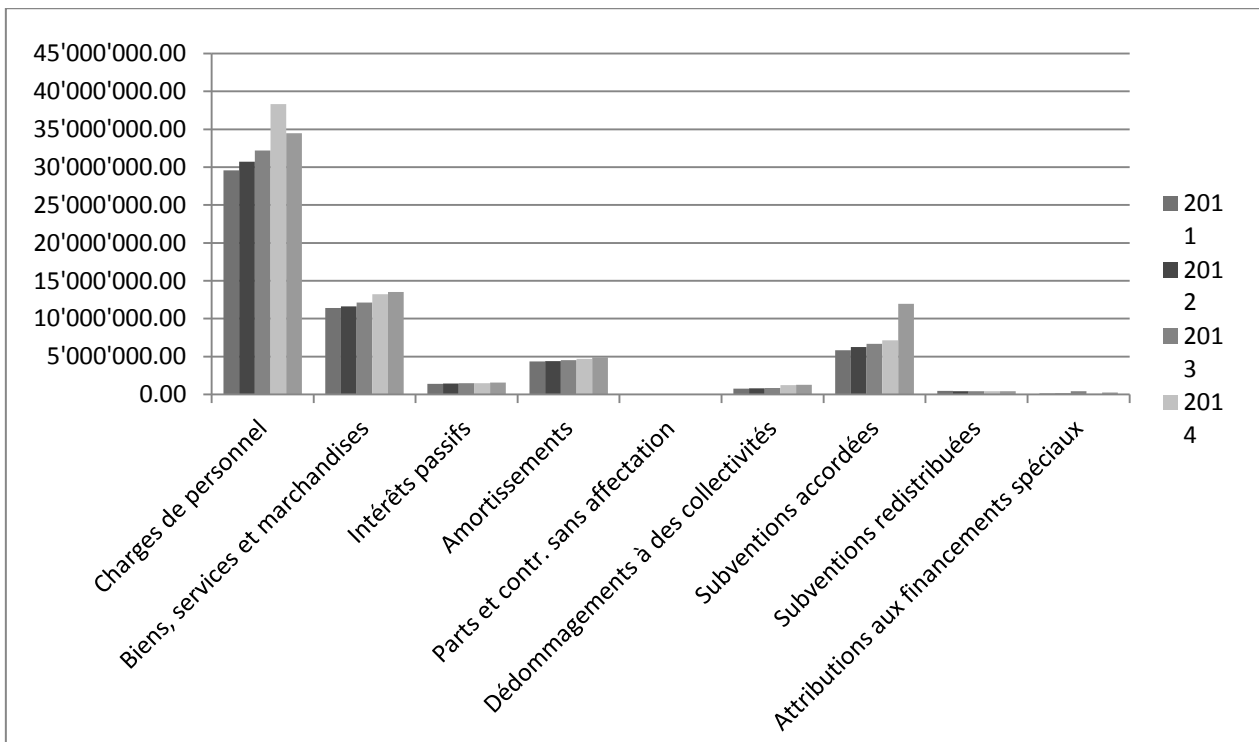
1. Les *imputations de salaires et de charges administratives*. Par exemple le travail accompli par le service de la sécurité en faveur du corps des sapeurs-pompiers, ou les différentes tâches accomplies par le personnel de la voirie pour le ramassage et l'élimination des déchets. Les employés utilisent depuis 2010 le logiciel Timelead pour la gestion des heures de travail. Il permet de calculer les imputations avec précision.
2. Les *imputations de la gérance*. Le dicastère des bâtiments détermine en fin d'année le coût spécifique de chaque immeuble communal et en affecte la charge à certains services en proportion des locaux utilisés.
3. Les *imputations d'intérêts*. Le coût financier des investissements comprend leur perte de valeur au fil du temps : les amortissements, et le coût de l'argent nécessaire à les acquérir : les intérêts financiers. Ces derniers sont calculés à partir du taux moyen de la dette communale.

Les imputations internes peuvent être comprises comme des facturations entre services. Elles représentent une charge (nature 390) pour le service qui reçoit la prestation, et un produit de même montant (nature 490) pour le service qui la fournit.

Les chapitres qui exigent une vision complète des charges et des recettes sont ceux qui doivent être complètement financés par une taxe ou une vente (déchets, eau, épuration, chauffage à distance), ceux dont le résultat est partagé avec des communes partenaires (service du feu, ambulances, guichet social, cercle scolaire, déchets ménagers) et ceux qui devraient en principe être équilibrés par d'autres recettes que l'impôt (crèches, organisation de la protection civile, programme d'insertion).

### ***Vue analytique des charges, hors imputations internes***

En faisant abstraction des imputations internes, les charges par nature se présentent comme suit :



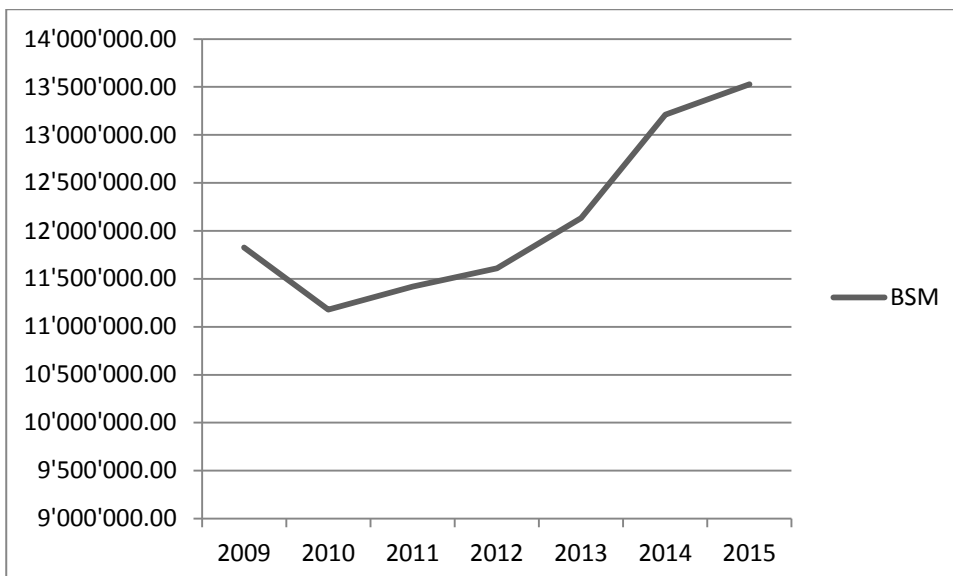
Ce schéma fait apparaître clairement le pic de l'assainissement de la caisse de pension en 2014 et celui du passage au principe d'échéance pour les subventions accordées.

Attardons-nous ici sur quelques charges choisies.

### **Biens, services et marchandises**

Ce poste présentait depuis quelques années une courbe de croissance inquiétante.

En élaborant le budget 2015, le Conseil communal et les services sont enfin parvenus à infléchir cette courbe. La progression de 2,4% reste certes importante, mais la tendance semble démontrer qu'il sera possible de retrouver bientôt un taux correspondant à la croissance de revenus. Ces 2,4% représentent une somme de Fr. 318'300 francs, dont 220'000 francs pour le fonctionnement de la déchetterie.



Les postes 311 *Mobiliers, machines, véhicules* ; 312 *Eau, énergie et combustibles* et 313 *Autres marchandises* présentent une baisse.

Les prestations de tiers pour entretiens (314 et 315) présentent une hausse de 150'000 francs. Elle n'est pas nécessairement financée par l'impôt. Relevons parmi celles-ci l'entretien des canaux

d'égouts, financé par la taxe, qui augmentera de 65'000 francs pour des travaux particuliers dans les environs de la rue des Moulins à Fleurier. L'entretien de la dévestiture forestière fera, elle, l'objet de dépenses de Fr. 160'000 supérieures à celles de cette année. Celles-ci seront pourrout être couvertes par des prélèvements à la réserve forestière.

### ***Intérêts passifs***

L'économie mondiale devrait poursuivre une croissance solide, déclencheuse usuellement d'une augmentation des taux d'intérêt. Mais :

- Compte tenu du montant de leur endettement, les Etats-Unis ne devraient pas augmenter leurs taux directeurs, au risque de rendre insupportable le service de la dette fédérale. Seul un risque sensible d'inflation pourrait pousser la Réserve fédérale à changer de politique.
- La zone Euro n'a pas réussi à confirmer le retour à la croissance qui nous était promis l'an dernier. En son sein, de grands pays, comme l'Italie ou la France, sont en outre dans une situation d'endettement encore pire que les Etats-Unis. La Banque Centrale Européenne ne devrait donc pas remonter son taux à court terme.
- La Banque nationale suisse annonce maintenir son objectif de taux nul, avec même la menace d'un taux négatif. La raison en est différente, puisqu'il s'agit plutôt de maintenir la parité de l'Euro en dessus d'un franc vingt.

Tout porte ainsi à croire que, par l'action des banques centrales, le niveau global des taux d'intérêts devrait rester exceptionnellement bas.

Il est évident que la croissance extraordinaire des bilans des banques centrales, à commencer par la nôtre, présente une menace significative pour la stabilité tant des monnaies que des prix. Les dettes publiques de quelques grands Etats sont une autre menace sur les équilibres économiques.

Les collectivités publiques suisses bénéficient globalement de budgets équilibrés, la dette publique restant dans des limites raisonnables. Le bas niveau durable des taux d'intérêt a par contre provoqué un accroissement de l'endettement des ménages. Dans une perspective de hausse des taux, cette tendance fait également peser de lourdes menaces sur le bien-être matériel futur de la population.

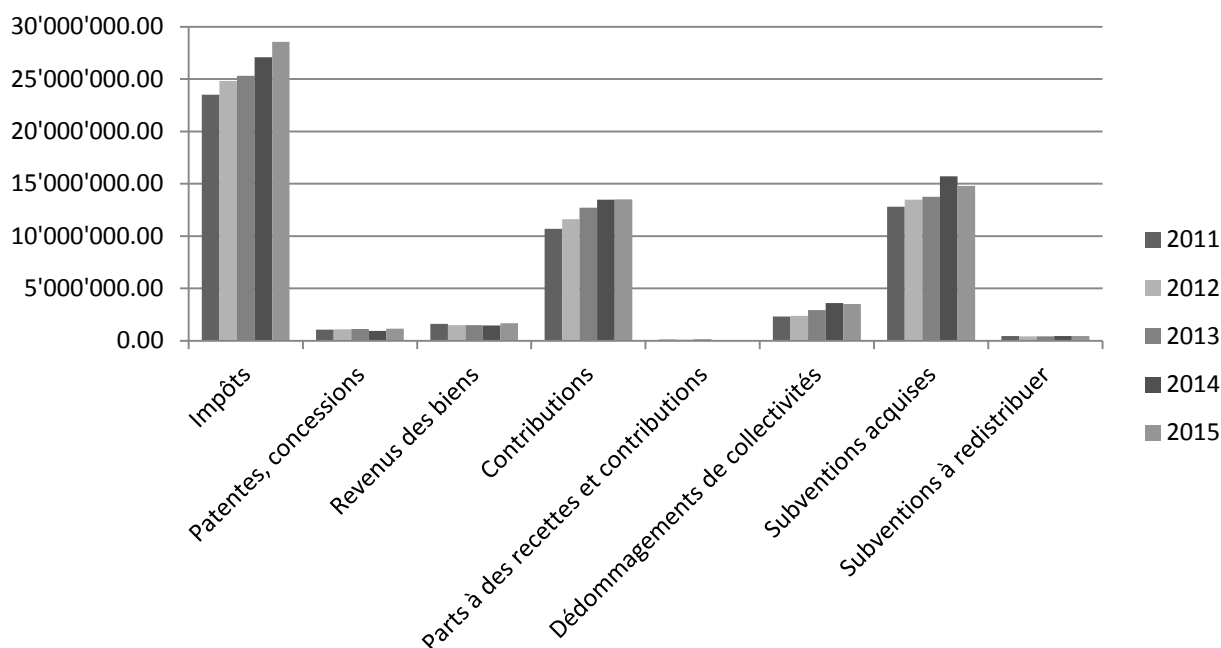
Les motifs de pessimisme à moyen et long terme sont donc réels. Mais nous nous attendons à ce que la situation se maintienne au moins jusqu'à la fin de l'année prochaine, horizon du présent budget.

Avec 1,3 million de francs à décaisser en 2015, les intérêts de la dette à moyen et long termes continuent donc de diminuer.

Le budget présente un chiffre de 1,55 million. La différence de 250'000 francs correspond aux intérêts courus au 31 décembre 2015, intégrés en raison du passage au principe d'échéance. Ce sont par exemple les intérêts calculés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre sur un emprunt dont l'intérêt annuel est perçu le 30 juin. Pour un tel emprunt, nous comptabiliserons en 2015 les intérêts sur 18 mois. La situation se rééquilibrera dès 2016, lorsque la charge d'intérêts correspondra de nouveau à douze mois, avec une comptabilisation non plus des intérêts payés, mais des intérêts dus durant cet exercice comptable.

### **5.3. Nature des revenus**

Du côté des revenus, voici les recettes prévues selon leur répartition par nature (hors imputations internes et prélèvements aux réserves). Quelques-unes de ces catégories de revenus sont commentées de manière plus détaillée.



## Revenu des impôts

La croissance de ce poste devrait se poursuivre l'an prochain. Nos simulations laissent apparaître une hausse de 5,4 % ou Fr. 1'455'000.- des revenus fiscaux. Cette amélioration s'explique toutefois par le passage au principe d'échéance, qui « double » les revenus tirés de l'impôt sur les frontaliers. Dès lors, si l'on fait abstraction de ces recettes supplémentaires, le revenu des impôts n'augmente pas, mais présente une baisse de 190'000 francs, à laquelle contribue directement la diminution d'un point du coefficient communal.

### Impôt sur les personnes physiques

L'impôt estimé sur les personnes physiques tient compte de quatre mutations simultanées :

1. La réforme cantonale proprement dite, qui inclut une modification du barème et de nouvelles déductions. Cette réforme est mise en œuvre progressivement depuis 2013. Elle prendra pleinement effet en 2018. 2015 verra la première étape des nouvelles déductions pour enfants.
2. Le deuxième changement consiste en l'introduction d'une phase transitoire pour la bascule d'impôt. Pour rappel, l'Etat, en concertation avec les communes, a souhaité que les différents impôts perçus dans le canton auprès des personnes physiques comme auprès des entreprises soient répartis entre l'Etat et les communes selon une clé homogène. La proposition du Conseil d'Etat a été amendée pour une entrée en vigueur en deux temps.

La part de la commune sur les impôts se présente comme suit :

	Jusqu'en		
	2013	2014 – 2015	Dès 2016
Coefficient communal	72	79	82
Impôt sur les personnes morales	50,0 %	38,5 %	40,0 %
Impôt à la source	35,6 %	39,1 %	40,6 %
Impôt sur les frontaliers	75,0 %	75,0 %	40,0 %
Impôt sur les personnes physiques	35,6 %	39,1 %	40,6 %

(Pour conserver la cohérence de lecture, ces ratios ne tiennent pas compte de la diminution du coefficient de l'impôt communal.)

3. Passage au principe d'échéance. Cette opération comptable, qui plombe notre résultat, présente une face positive dans le domaine des impôts. En effet, dans le cas particulier de l'impôt sur les frontaliers, nous enregistrons dans les comptes de l'année n l'impôt calculé

sur les salaires de l'année n-1. Ce décalage sera rectifié en 2015. Le budget présente ainsi un double impôt sur les frontaliers.

4. Diminution du coefficient : le budget 2015 de l'impôt sur les personnes physiques est calculé à partir d'un coefficient de 78.

Nos simulations ont fait apparaître pour l'impôt des personnes physiques une augmentation de 3,4 millions de francs dont Fr. 1'647'000 pour le passage de l'impôt des frontaliers au principe d'échéance.

Comme précisé en introduction, la belle augmentation de l'ensemble des impôts provient bien intégralement du mécanisme comptable de passage au principe d'échéance. Sans cette opération, nous aurions dû prévoir une baisse globale des rentrées fiscales. La raison en est à chercher du côté des personnes morales.

#### *Impôt sur les personnes morales*

Trois changements majeurs impactent également cet impôt :

1. Le budget inclut le projet de nouvelle répartition selon point 2 ci-dessus.
2. L'impôt communal des personnes morales, réduit par la bascule, fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les communes elles-mêmes. 70% restent acquis à la commune siège. Les 30% restant sont répartis pour moitié selon le chiffre de la population et pour moitié selon le nombre d'emplois sur le territoire communal.
3. L'impôt des personnes morales traverse lui aussi une phase de réforme. On se rappelle qu'elle consiste à faire passer le taux d'imposition des bénéficiaires de 10 à 5% entre 2011 et 2016. De 2014 à 2015, ce taux passera de 7 à 6%. Une diminution proportionnelle de 14%.

Malgré le tassement observé dans l'horlogerie, nous prévoyons que les bénéficiaires des entreprises vont globalement continuer à croître, même à un rythme moins soutenu.

Ces différents éléments rendent la prévision fiscale un peu ardue. S'y sont ajoutés des considérations particulières liées à nos plus gros contribuables. En fin d'analyse, nous avons élaboré une simulation qui présente une baisse de l'impôt des personnes morales de 1,9 million de francs.

### **Autres revenus**

Le revenu des patentes et concessions présente un rebond grâce au passage au principe d'échéance des redevances énergétique.

Le revenu des biens, en hausse de 222'000 francs à 1,67 million, laisse désormais apparaître le soutien que la commune apporte par la mise à disposition de salles aux associations sportives, culturelles et de loisirs. Cette aide, chiffrée de manière très détaillée à près de 160'000 francs, apparaît dans les charges du chapitre 351 *Subventions communales* dans un nouveau compte qui s'intitule *Mise à disposition de locaux*. La contrepartie est une hausse des locations de salles (compte n° 943.427.02) de même montant. Pas d'effet sur le résultat donc, mais une information comptable améliorée tant pour apprécier le soutien communal aux sociétés locales que pour évaluer le rendement des immeubles communaux. En tant qu'instrument de pilotage, cette plus grande transparence comptable est un premier pas indispensable en vue d'un traitement équitable des sociétés et clubs implantés dans notre commune.

### **5.4. Autofinancement et limite d'investissement**

L'autofinancement représente la trésorerie que dégage le fonctionnement ordinaire pour procéder à des investissements ou rembourser des emprunts.

Le budget 2015 laisse apparaître un autofinancement négatif de Fr. 687'700.-. Cela signifie que la commune devra emprunter pour assumer ses charges de fonctionnement l'an prochain. Aujourd'hui les communes avancent l'aide matérielle et les frais versés au titre de l'action sociale. Le compte correspondant B111.010 présentait ainsi un solde de Fr. 5,56 millions au 31 décembre 2013. Cette avance sera en 2015 portée en déduction de la facture sociale. Le remboursement de cette avance dégagera la trésorerie nécessaire au paiement des acomptes de la facture sociale. L'emprunt dont il est question au paragraphe précédent correspond en fait à la réduction d'un avoir.

Les mécanismes de maîtrise de finances fixent une limite au montant total des crédits d'investissement que le Conseil général pourra voter durant l'exercice. Seuls sont pris en considération les investissements nets financés par les recettes non affectées de la commune. Avec un autofinancement négatif, le plafond correspondant à un degré d'autofinancement de 70 % est évidemment nul. Nous avons présenté en début de rapport la logique simple qui nous conduit à vous proposer pour 2015 une limite d'investissement de Fr. 3'406'828.—. Nous n'y reviendrons pas. Ce chiffre figure sur l'arrêté d'approbation qui vous est soumis. Il sera surveillé tout au long de l'exercice comptable.

## **5.5. Endettement, fortune et limite de déficit**

L'autofinancement nous présente une vision dynamique des finances communales. Il montre les limitations du potentiel financier de la commune de Val-de-Travers.

Pour une compréhension de l'état de santé des finances valtonnières, il convient également d'aborder une approche statique. Cette dernière se réfère notamment à la dette et à la fortune communale. On y recourt de manière approfondie à l'heure d'analyser les comptes, mais il n'est pas inintéressant de s'y pencher déjà au moment d'approuver le budget.

La fortune nette communale s'élevait à 28,6 millions au 31 décembre 2013. Elle permet à la commune de supporter plusieurs exercices déficitaires. Malgré le trou que provoquera le passage au principe d'échéance, nous considérons que la commune est en situation de pouvoir "voir venir". Position agréable au vu des incertitudes liées au programme de redressement des finances de l'Etat.

Compte tenu de ce qui a été évoqué plus haut, il est logique de s'attendre en 2015 à une augmentation modérée de l'endettement communal. Le budget qui vous est soumis a été élaboré avec une hypothèse d'endettement moyen de 65,1 millions de francs et un taux moyen de 2,0 %.

Relevons que l'autorisation générale d'emprunter à hauteur de 85 millions de francs accordée en 2009 au Conseil communal restera largement suffisante pour permettre à l'administration d'assumer les dépenses de l'année prochaine.

La quotité des intérêts, ou part des charges d'intérêts, est l'un des trois indicateurs considérés comme prioritaires par la conférence des directeurs cantonaux des finances. Elle est considérée comme bonne en dessous de 4 %, et comme mauvaise au delà de 10 %. Le budget 2015 laisse apparaître une quotité des intérêts de 2,15 % malgré le coût du passage au principe d'échéance. Cela signifie que la part des revenus communaux qui sera consacrée au paiement des intérêts de la dette est tout à fait tolérable.

Pour une vision de l'évolution à moyen terme de la fortune nette et de l'endettement, il reste nécessaire de se pencher sur la planification financière quadriennale, qui met notamment en évidence l'impact prévisible des nombreux investissements ouverts, crédits à solliciter et anticipations des dicastères. Nous vous renvoyons pour cela aux dernières pages du présent cahier.

## 6. Conclusion

Dérogeant aux mécanismes de maîtrise des finances et intégrant dans le même temps une baisse d'impôt, le projet de budget 2015 aurait, a priori, de quoi dérouter. Nous espérons qu'il n'en est rien et qu'au-delà d'un changement des règles comptables, c'est bien la volonté du Conseil communal de croire en l'avenir de Val-de-Travers et sa capacité à en maîtriser les finances qui, au final, l'emportera.

Compte tenu du contexte particulier de ce budget, ce sont trois arrêtés qui sont soumis à votre autorité.

Le premier a trait à la baisse du coefficient fiscal selon le modèle présenté plus haut, à savoir d'un point en 2015 et, pour autant que le budget ne présente pas un déficit supérieur à 2,5% de la fortune nette au dernier boucllement, d'un deuxième point en 2016.

Le deuxième concerne le résultat budgétaire proprement dit, lequel, pour être accepté, nécessite de déroger aux mécanismes de maîtrise des finances en place, décision appelant l'appui des deux tiers des membres présents.

Enfin, plus classique, le troisième porte sur les transactions immobilières dont pourrait se charger l'exécutif au cours de l'année à venir.

En vous remerciant pour la bonne collaboration entre nos autorités respectives et en espérant que le projet de budget déposé vous conviendra, nous vous recommandons d'approuver les arrêtés qui lui sont liés et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 19 novembre 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LA PRESIDENTE :

LE CHANCELIER :

Chantal Brunner

Alexis Boillat



## COEFFICIENT DE L'IMPÔT COMMUNAL SUR LES PERSONNES PHYSIQUES



### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000 ;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;  
vu le rapport du Conseil communal, du 19 novembre 2015 ;  
vu le préavis de la Commission de gestion et des finances, du 17 novembre 2014,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier** L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème de référence prévu aux articles 40a et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 78 % à partir de la période fiscale 2015.

**Art. 2** Le coefficient de l'impôt communal est fixé à 77 % à partir de la période fiscale 2016, pour autant qu'en cas de budget 2016 déficitaire, le déficit soit inférieur au 2,5% de la fortune nette au dernier bouclement, sans recours à une éventuelle réserve de politique conjoncturelle.

**Art. 3** Le présent arrêté abroge l'alinéa premier de l'article 13 de la Convention de fusion du 13 novembre 2007.

**Art. 4** Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Art. 5** Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 8 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger



## APPROBATION DU BUDGET 2015



### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;  
vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009;  
vu le rapport du Conseil communal, du 19 novembre 2014;  
vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 17 novembre 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier** Est approuvé le budget de l'exercice 2015, qui comprend :

a) le budget de fonctionnement, qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr. 74'443'800.00
Revenus	Fr. 69'956'700.00
Excédent de charges	Fr. 4'487'100.00

b) Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses autorisées	Fr. 14'573'909.71
Crédits à solliciter	Fr. 12'059'000.00
Recettes	Fr. 0.00
Investissements totaux	Fr. 26'632'909.71

c) Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses autorisées	Fr. 1'233'571.80
Recettes	Fr. 0.00

**Art. 2** En dérogation à l'article 2.1 alinéa 2 du Règlement sur les mécanismes de maîtrise de finances communales, la limite de déficit du compte de fonctionnement pour l'exercice 2015 est fixée à Fr. 4'500'400.–.

**Art. 3** En dérogation à l'article 3.1 alinéa 2 du Règlement sur les mécanismes de maîtrise de finances communales, le montant maximal des investissements pris en compte pour l'exercice 2015 est fixé à Fr. 3'406'828.–.

**Art. 4** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Val-de-Travers, le 8 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger

TRANSACTIONS IMMOBILIERES DECOULANT DE TRAVAUX  
EXECUTES DANS LE CADRE DU BUDGET



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;  
vu le rapport du Conseil communal, du 19 novembre 2014;  
vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 17 novembre 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier** Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2015.

**Art. 2** Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 8 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>0</b>	<b>A D M I N I S T R A T I O N</b>				
<b>01</b>	<b>LEGISLATIF ET EXECUTIF</b>				
011	** CONSEIL GENERAL **				
011.300.01	Indemnités aux bureaux électoraux	1,000.00		1,000.00	560.00
011.300.02	Jetons de présence CG et commissions	15,000.00		15,000.00	0.00
011.310.00	Matériel d'élections et votations	6,000.00		1,000.00	5,756.05
011.319.00	Frais divers	8,000.00		8,000.00	4,027.00
TOTAL	** CONSEIL GENERAL **	30,000.00	0.00	25,000.00	10,343.05
	Solde net		30,000.00		
012	** CONSEIL COMMUNAL **				
012.300.00	Honoraires du Conseil communal	702,000.00		700,500.00	688,438.65
012.300.01	Vacations du Conseil Communal	50,000.00		50,000.00	48,164.80
012.303.00	AVS/AC sur honoraires Conseil communal	100,700.00		100,500.00	96,653.50
012.304.00	Cotis. CPE Conseil Communal	152,600.00		147,500.00	126,950.20
012.305.00	Assurance maladie et accidents	10,400.00		10,300.00	8,567.02
012.317.00	Réceptions et manifestations	34,000.00		33,000.00	34,312.00
012.319.00	Frais divers	1,000.00		1,000.00	722.35
012.319.01	Cotisations à associations de communes	27,500.00		21,000.00	19,243.40
012.436.00	Cotis. AVS/AC Conseil Communal		42,600.00	-42,500.00	-41,817.10
012.436.02	Cotis. CPE Conseil Communal		62,200.00	-59,700.00	-51,631.35
012.436.03	Part employés ass. maladie-accident		9,900.00	-10,200.00	-9,408.35
012.439.00	Recettes diverses		1,000.00	0.00	-5,983.60
TOTAL	** CONSEIL COMMUNAL **	1,078,200.00	115,700.00	951,400.00	914,211.52
	Solde net		962,500.00		
<b>TOTAL</b>	<b>LEGISLATIF ET EXECUTIF</b>	<b>1,108,200.00</b>	<b>115,700.00</b>	<b>976,400.00</b>	<b>924,554.57</b>
	<b>Solde net</b>		<b>992,500.00</b>		
<b>02</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>				

No Compte	Libellé compte	Commentaires
011.300.02	Jetons de présence CG et commissions	Selon arrêté du Conseil général du 24 mars 2014.
011.310.00	Matériel d'élections et votation	Elections fédérales en 2015.
011.319.00	Frais divers	Repas et verrées suivant les séances du Législatif et des commissions.
012.317.00	Réceptions et manifestations	Réceptions et manifestations organisées par le Conseil communal (Nouveaux citoyens atteignant leur majorité et ayant obtenu la nationalité suisse, Nouveaux arrivants, Noces d'or, jubilaires, réception d'autorités cantonales ou d'autres communes, accueil d'organisations cantonales ou fédérales).
012.319.01	Cotisations à associations de communes	<p>Le montant budgetisé comprend les cotisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Association des communes neuchâteloises : Fr. 10'500.-<sup>1</sup></li> <li>✓ Réseau des villes de l'Arc jurassien : Fr. 6'800.-</li> <li>✓ Association des communes suisses : Fr. 2'600.-</li> <li>✓ Union des villes suisses : Fr. 6'600.-<sup>2</sup></li> <li>✓ Forum transfrontalier : Fr. 1'000.-</li> <li>✓ Coordination des villes de Suisse romande : Fr. 0.-<sup>3</sup></li> </ul> <p><sup>1</sup> Selon décision de l'assemblée générale du 27 août, les cotisations passent de 30 à 95 centimes par habitant dès 2015, soit une augmentation de Fr. 7150.-</p> <p><sup>2</sup> Selon décision du CC, démission au 31 décembre 2015, soit une économie à venir sur le budget 2016.</p> <p><sup>3</sup> Selon décision du CC, démission au 31 décembre 2014, soit une diminution de Fr. 500.-</p>
020.310.00	Fourniture de bureau, imprimés	Augmentation liée à la nouvelle organisation des crèches, de l'antenne ACCORD (GSR), d'Ecoval, du dicastère des infrastructures (centrale de réservation et déchets), de l'intégration des écoles de La Côte-aux-Fées et des Verrières dans le cercle scolaire pour les commandes de papier. Cette augmentation est compensée par les imputations internes.
020.310.01	Impression de formules	Augmentation notamment liée à l'impression de prospectus et de fourres pour Ecoval, de flyers pour le service des forêts, de kits d'accueil pour les nouveaux arrivants et de travaux d'impression pour les déchets (memento et factures).
020.310.02	Publications et annonces	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Page 2 du Courrier du Val-de-Travers<sup>1</sup> : Fr. 65'000.-</li> <li>✓ Feuilles officielle (publications légales : délai référendaire, élections, proclamation des viennent-ensuite, initiative, etc) : Fr. 3'000.-</li> <li>✓ Recherches de personnel : Fr. 10'000.-</li> <li>✓ Arrêtés de circulation routière (Feuille officielle) : Fr. 7'000.-</li> <li>✓ Annonces diverses : Fr. 5'000.-</li> </ul> <p><sup>1</sup> La convention a été résiliée par la Courrier pour le 31.12.2014. La nouvelle convention prévoit une augmentation de Fr. 22'000.- pour maintenir la prestation.</p>
020.315.00	Entretien du mobilier, mat.,machines	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 43 PC et 3 imprimantes à changer (Fr. 71'000.-)</li> <li>✓ Remplacement de 10 chaises de bureau (Fr. 10'000.-)</li> <li>✓ Remplacement de la machine à affranchir pour la Chancellerie (y.c. Contrôle des habitants) et les RH (Fr. 3'500.-)</li> <li>✓ Remplacement de drapeaux et d'oriflammes pour le pavoisage (Fr. 2'000.-)</li> </ul>

*A suivre page suivante*





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
020	** ADMINISTRATION COMMUNALE **				
020.301.00	Trait. Administration	2,091,000.00		2,040,000.00	1,945,006.80
020.303.00	Ch. soc. AVS,. Administration	303,000.00		289,000.00	273,034.19
020.304.00	Cotis. CPE Administration	420,200.00		438,700.00	343,212.65
020.305.00	Assurance maladie et accidents	30,500.00		29,000.00	24,901.70
020.307.00	Prestations aux retraités	22,700.00		22,700.00	23,116.15
020.309.00	Frais de formation du personnel	42,000.00		45,500.00	44,377.40
020.309.01	Autres charges de personnel	30,000.00		27,000.00	28,184.97
020.310.00	Fournitures de bureau, imprimés	55,800.00		47,000.00	43,720.94
020.310.01	Impression de formules	48,500.00		32,000.00	40,550.45
020.310.02	Publications et annonces	90,000.00		67,000.00	64,520.00
020.310.03	Journaux et revues	2,900.00		5,000.00	3,764.60
020.311.00	Achat de mobilier, matériel et machines	35,600.00		58,000.00	35,742.80
020.315.00	Entretien du mobilier, mat.,machines	87,000.00		66,000.00	56,443.80
020.315.01	Convention et maintenance informatique	276,200.00		276,000.00	227,897.94
020.315.03	Photocopieuses	110,000.00		101,000.00	76,668.29
020.317.00	Frais de déplacements	10,000.00		10,000.00	9,146.90
020.318.00	Ports et chèques postaux	57,200.00		45,000.00	46,863.85
020.318.01	Téléphones Administration	37,500.00		24,000.00	18,955.70
020.318.02	Frais actes, sanctions honoraires			0.00	2,465.00
020.318.03	Expertise comptes communaux	15,000.00		10,000.00	8,640.00
020.318.04	Assurance R.C. Générale	8,000.00		8,000.00	7,425.50
020.318.05	Assurance mobilier	18,500.00		18,500.00	18,457.15
020.318.06	Assurances et taxes véhicules	2,800.00		0.00	1,467.55
020.318.07	Assurance protection juridique	3,600.00		3,600.00	3,357.45
020.318.08	Frais bordereau unique	140,000.00		140,000.00	139,370.80
020.318.12	Sécurité au travail	8,000.00		8,000.00	5,853.50
020.318.13	Droits d'auteurs sur photocopies	600.00		600.00	615.00
020.318.14	Frais de poursuites	75,000.00		80,000.00	69,300.05
020.319.00	Cotisations et frais divers	1,000.00		1,000.00	1,076.20

No Compte	Libellé compte	Commentaires
020.315.01	Convention et maintenance informatique	En rapport aux comptes 2013, augmentation liée à : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 36 téléphones IP supplémentaires pour les écoles, soit une redevance annuelle de Fr. 3'900.-.</li> <li>✓ Fr. 9'100.- de redevance pour des postes informatiques supplémentaires.</li> <li>✓ Netbiblio Fr. 5'500.- (montant déjà intégré au budget 2014).</li> <li>✓ Licence Abacus pour le passage de l'environnement SAlnet au programme ERP en prévision de MCH2 (Fr. 0.90/habitants de plus, soit une augmentation de Fr. 9'900.-).</li> <li>✓ Introduction du paiement des licences de maintenance d'accès serveur CAL sur 119 postes (Fr. 120.- HT/poste, soit une augmentation de Fr. 15'400.-).</li> <li>✓ Redevance annuelle WISE Fr. 2'600.- (ce programme remplace e-plan depuis 2014), compensé entièrement par une imputation interne aux déchets.</li> <li>✓ Redevance annuelle PEP Fr. 2'000.- (ce programme sera installé en janvier 2015), compensée entièrement par une imputation interne au service des ambulances.</li> </ul>
020.315.03	Photocopieuses	Augmentation liée à l'intégration des machines des collèges de La Côte-aux-Fées et des Verrières (Cercle scolaire) dont les contrats seront adaptés à leur prochaine échéance. Cette augmentation est compensée par les imputations internes.
020.318.00	Ports et chèques postaux	Augmentation liée à l'envoi de la taxe au poids (Fr. 2'600.-) non intégrée au budget 2014. Envoi des invitations à la réception des nouveaux arrivants (Fr. 500.-) et adaptation des coûts réels d'affranchissement à la chancellerie (Fr. 2'100.-) et à la sécurité publique (Fr. 3'000.-) sur la base des comptes 2013. Intégration du solde des frais d'affranchissement pour le collège secondaire (Fr. 2'000.-) qui étaient comptabilisés dans le compte 210.318.04.
020.318.01	Téléphones Administration	Augmentation liée à l'intégration des redevances annuelles VoIP, ainsi que les coûts des communications dans les collèges qui étaient auparavant comptabilisés dans le compte 210.318.01
020.318.03	Expertise comptes communaux	A partir des comptes 2015 et conformément à la Loi sur les finances de l'Etat et des communes, la nomination du réviseur sera de la compétence du Conseil général.
020.318.08	Frais bordereau unique	Le canton nous facture une contribution pour les frais de perception de l'impôt communal. Il s'agit d'un montant de Fr. 18.80 par contribuable personne physique et de Fr. 18.- pour les personnes morales.
020.490.01	Imputation interne école	Travail du secrétaire général du DJE dont le salaire est imputé au 020 ainsi que reprise des photocopieurs et des téléphones du cercle scolaire.
020.490.02	Imputation interne crèche	Augmentation du travail effectué par le personnel administratif du DJE, acquisition et remplacement de postes informatiques.
020.490.03	Imputation interne Aide sociale	Remplacement de postes informatiques.
020.490.07	Imputation interne Ecoval	Remplacement de postes informatiques.
020.490.09	Imputation interne CAD Couvet	Travail du personnel administratif du DTVAC



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
020.331.00	Amortissements matériel informatique			1,800.00	1,900.00
020.361.00	Contribution aux structures d'accueil	41,000.00		40,800.00	38,015.45
020.436.00	Cotis. AVS/AC Administration		128,000.00	-122,000.00	-118,413.30
020.436.01	Cotis. CPE Administration		169,500.00	-176,400.00	-136,971.05
020.436.02	Rbt div. ass. s/sal. Administration			0.00	-27,055.40
020.436.04	Récupération de frais de poursuites		65,000.00	-65,000.00	-68,789.97
020.436.05	Rbt photocopies par des tiers		100.00	-100.00	-7.60
020.436.07	Facturation de frais de rappels		10,000.00	-10,000.00	-10,258.80
020.436.09	Part employés ass. maladie-accident		29,100.00	-29,000.00	-25,773.01
020.439.00	Recettes diverses		6,000.00	-6,000.00	-16,159.00
020.450.00	CCNC rétrocession Taxe CO2		12,000.00	-4,600.00	-4,035.45
020.451.00	Dédomm. canton encaiss. redevance eau		7,000.00	-7,000.00	-6,956.50
020.460.00	Subvention IntégraVal		50,000.00	-60,000.00	-52,000.00
020.461.00	Subvention cantonale Intégrava		10,000.00	0.00	-20,000.00
020.490.00	Imputation interne Sécurité publique 112.390.00		162,300.00	-135,500.00	-116,958.00
020.490.01	Imputation interne écoles 210.390.05		206,500.00	-121,300.00	-135,258.00
020.490.02	Imputation interne Crèche communale 540.390.01		82,000.00	-57,600.00	-53,146.00
020.490.03	Imputation interne Aide sociale 581.390.01		95,100.00	-87,600.00	-76,424.00
020.490.04	Imputation interne Eau 700.390.03		26,300.00	-23,300.00	-25,089.00
020.490.06	Imputation interne Traitement déchets 720.390.02		70,600.00	-103,000.00	-115,303.00
020.490.07	Imputation interne EcoVal 588.390.00		31,800.00	-21,300.00	-10,993.00
020.490.08	Imputation interne sports 343.390.02		79,600.00	-91,000.00	-83,277.00
020.490.09	Imputation interne CAD Couvet 863.390.01		14,200.00	-1,000.00	0.00
TOTAL	** ADMINISTRATION COMMUNALE **	4,063,600.00	1,255,100.00	2,813,500.00	2,501,184.70
	Solde net		2,808,500.00		
029	** ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS **				
029.309.00	Assainissement de la caisse de pensions			3,939,200.00	0.00
029.380.99	Préfinancement assainissement prevoyance.ne			0.00	3,600,000.00
029.452.00	Participation de tiers à assainissement			-217,200.00	0.00





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
029.480.00	Prélèvement à réserve assainissement			-3,000,000.00	0.00
029.490.00	Imputation interne assainissement			-190,400.00	0.00
TOTAL	** ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS ** Solde net	0.00	0.00	531,600.00	3,600,000.00
TOTAL	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> Solde net	<b>4,063,600.00</b>	<b>1,255,100.00</b>	<b>3,345,100.00</b>	<b>6,101,184.70</b>
TOTAL	<b>A D M I N I S T R A T I O N</b> Solde net	<b>5,171,800.00</b>	<b>1,370,800.00</b>	<b>4,321,500.00</b>	<b>7,025,739.27</b>

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
112.301.00	Traitement du personnel	L'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la police entraîne une augmentation des missions pour les communes. Un poste supplémentaire d'agent de sécurité publique est intégré dans le budget 2015 à compter du 1 <sup>er</sup> juillet (création de poste soumise à préavis de la CGF).



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>1</b>	<b>SECURITE PUBLIQUE</b>				
<b>10</b>	<b>PROTECTION JURIDIQUE</b>				
101	** JUSTICE, DIVERS **				
101.310.00	Frais documents d'identité	85,000.00		80,000.00	87,448.35
101.352.00	Part. à Office régional d'état-civil	150,500.00		150,500.00	100,000.00
101.431.00	Emoluments Contrôle des Habitants		153,000.00	-153,000.00	-192,594.70
101.439.00	Recettes diverses		100.00	-100.00	0.00
101.451.00	Dédommagement commandements de payer			0.00	-141,298.00
TOTAL	** JUSTICE, DIVERS **	235,500.00	153,100.00	77,400.00	-146,444.35
	Solde net		82,400.00		
<b>TOTAL</b>	<b>PROTECTION JURIDIQUE</b>	<b>235,500.00</b>	<b>153,100.00</b>	<b>77,400.00</b>	<b>-146,444.35</b>
	<b>Solde net</b>		<b>82,400.00</b>		
<b>11</b>	<b>POLICE</b>				
112	** SERVICE DE LA SECURITE PUBLIQUE **				
112.301.00	Traitements du personnel	707,000.00		640,500.00	507,187.25
112.303.00	Ch. soc. AVS/AC	100,900.00		92,000.00	71,176.22
112.304.00	Cotisations CPE	142,000.00		135,000.00	89,773.90
112.305.00	Assurance maladie et accidents	13,900.00		9,300.00	6,559.43
112.317.00	Frais de déplacement			0.00	1,218.00
112.318.00	Frais administratifs			0.00	947.00
112.390.00	Imputation interne administration 020.490.00	162,300.00		135,500.00	116,958.00
112.436.00	Cotis. AVS/AC personnel		42,800.00	-39,000.00	-30,930.20
112.436.01	Cotis. CPE personnel		62,000.00	-59,000.00	-38,274.20
112.436.02	Part employés ass. maladie-accident		11,500.00	-9,200.00	-7,078.55
112.436.03	Rbt. div. ass. s/sal. sécurité publique			0.00	-3,641.15
112.490.00	Imputation adm. police du feu 140.390.00		60,600.00	-81,300.00	-69,502.21
112.490.01	Imputation adm. Centre de secours 141.390.01		270,700.00	-136,700.00	-70,948.67

No Compte	Libellé compte	Commentaires
112.490.04	Imputation adm. ambulances	Acquisition et mise en place du logiciel PEP. Déménagement et installation des PC, imprimantes et téléphones, remplacement de postes informatiques.
112.490.05	Imputation interne sécurité de proximité	Cf. 112.301.00
113.351.02	Participation au fonctionnement de la PONE	La phase transitoire de la future Loi sur la police table sur une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. Le financement définitif, proposé dès 2017, se fera sur la base du transfert d'un point d'impôt.





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
112.490.02	Imputation adm. Service du feu 142.390.01			-179,700.00	-156,434.22
112.490.03	Imputation adm. protection civile 161.390.00		161,600.00	-158,000.00	-157,229.77
112.490.04	Imputation adm. ambulances 491.390.01		62,500.00	-25,800.00	-17,791.41
112.490.05	Imputation Police administrative 113.390.00		454,400.00	-323,600.00	-241,989.42
TOTAL	** SERVICE DE LA SECURITE PUBLIQUE **	1,126,100.00	1,126,100.00	0.00	0.00
	Solde net				
113	** SECURITE DE PROXIMITE **				
113.301.00	Traitements patrouilleurs scolaires	21,500.00		21,000.00	25,052.30
113.303.01	Cotis. AVS/AC Patrouilleurs scolaires	3,100.00		3,100.00	3,231.94
113.305.00	Assurance maladie et accidents Patrouilleurs	300.00		300.00	297.84
113.315.00	Frais de véhicule	14,000.00		14,000.00	0.00
113.319.00	Frais divers	10,000.00		5,000.00	16,827.05
113.319.01	Frais section Pol-route	12,000.00		10,000.00	0.00
113.351.00	Mandat de prestations avec la PCN			90,000.00	116,000.00
113.351.01	Mandat de prestations sécurité	10,000.00		30,000.00	14,984.00
113.351.02	Part communale à la PONE	253,000.00		0.00	0.00
113.365.00	Subvention SPA et sociétés canines	5,000.00		5,000.00	5,000.00
113.390.00	Imputation salaire et frais admistr. 112.490.05	454,400.00		323,600.00	241,989.42
113.410.00	Taxes de permissions tardives		1,000.00	-1,000.00	-1,770.00
113.436.01	Cotis. AVS/AC Patrouilleurs scolaires		1,300.00	-1,300.00	-1,404.00
113.436.02	Cotis. ANP Patrouilleurs scolaires		200.00	-200.00	-323.40
113.436.04	Part employés ass. maladie-accident		100.00	-100.00	0.00
113.439.00	Récupérations diverses		1,000.00	-2,000.00	-5,981.85
113.441.00	Part sur les amendes de Police		17,000.00	-8,000.00	-26,486.14
113.451.00	Dédommagement commandements de payer		130,000.00	-106,000.00	0.00
113.490.00	Imputation interne manifestations 350.390.00		15,000.00	-15,000.00	0.00
TOTAL	** SECURITE DE PROXIMITE **	783,300.00	165,600.00	368,400.00	387,417.16
	Solde net		617,700.00		

No Compte	Libellé compte	Commentaires
140.352.00	Contribution pour les frais des SIS	Participation communale aux missions de secours cantonales selon la LPDIENS. Cette participation est partiellement compensée par le remboursement des missions de secours assurées par notre SDIS (141.462.03 autres subventions ECAP).
141.300.03	Soldes des pompiers	Transfert de Fr. 78'000.- de soldes d'intervention (en déduction des frais de sinistre du 141.314.01).
141.309.02	Visites médicales	Augmentation du nombre de chauffeurs.
141.318.01	Frais de sinistre	Transfert de Fr. 78'000.- de soldes d'intervention au 141.300.03.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>TOTAL</b>	<b>POLICE</b>	<b>1,909,400.00</b>	<b>1,291,700.00</b>	<b>368,400.00</b>	<b>387,417.16</b>
	<b>Solde net</b>		<b>617,700.00</b>		
<b>14</b>	<b>POLICE DU FEU</b>				
140	** PREVENTION INCENDIES **				
140.300.01	Frais commission police du feu	8,000.00		8,000.00	6,689.20
140.311.00	Achat mobilier, équipt et mach			0.00	100.00
140.315.00	Entretien des hydrants	87,000.00		86,000.00	81,530.95
140.318.01	Téléphones, radios et divers	100.00		1,000.00	199.85
140.331.00	Amortissements	2,000.00		2,000.00	2,000.00
140.352.00	Contribution pour les frais des SIS	165,000.00		0.00	60,872.00
140.390.00	Imputation interne salaires et admin. 112.490.00	60,600.00		81,300.00	69,502.21
140.439.00	Produits divers		1,000.00	-1,000.00	-1,998.95
140.461.00	Subventions ECAP		2,000.00	-2,000.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>** PREVENTION INCENDIES **</b>	<b>322,700.00</b>	<b>3,000.00</b>	<b>175,300.00</b>	<b>218,895.26</b>
	<b>Solde net</b>		<b>319,700.00</b>		
141	** SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS **				
141.300.01	Soldes pour services de piquet	25,000.00		25,000.00	21,548.00
141.300.02	Indemnités Cdt adj, chef mat	31,000.00		29,000.00	9,000.00
141.300.03	Soldes des pompiers	185,000.00		107,000.00	32,340.00
141.306.00	Equipement des pompiers	81,000.00		81,000.00	28,335.30
141.309.00	Cours et formation	63,000.00		63,000.00	8,747.70
141.309.01	Frais de formation et d'exercices	10,000.00		10,000.00	2,006.80
141.309.02	Visites médicales	7,000.00		5,000.00	1,031.35
141.311.00	Mobilier, matériel et machines	49,000.00		27,000.00	7,704.20
141.311.01	Location de véhicules à l'ECAP	20,000.00		22,000.00	17,386.00
141.315.00	Entretien du matériel et véhicules	68,000.00		68,000.00	34,228.10
141.318.00	Téléphones, radios et divers	55,000.00		51,000.00	20,217.00
141.318.01	Frais de sinistres	17,000.00		95,000.00	39,473.15

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
141.352.00	Contribution pour les frais des SIS	Montant transféré au 140.352.00.
141.461.01	Subvention ECAP s/soldes	Forfait de Fr. 250.- par SP.
141.461.02	Subvention ECAP s/cours	Forfait de Fr. 160.- par journée de formation.
141.461.03	Autre subvention ECAP	Remboursement des missions de secours assurées par notre SDIS.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
141.318.02	Assurances	20,800.00		21,100.00	13,175.20
141.319.00	Jeunes sapeurs-pompiers	10,000.00		7,000.00	0.00
141.352.00	Contribution pour les frais des SIS			221,000.00	0.00
141.390.00	Imputation interne gérance 943.490.00	121,200.00		138,000.00	29,086.41
141.390.01	Imputation interne salaires et admin. 112.490.01	270,700.00		316,400.00	70,948.67
141.436.00	Rembts frais de sinistres		40,000.00	-53,000.00	-47,399.90
141.436.01	Rembts divers et autres recettes		6,000.00	-8,000.00	-3,076.60
141.452.00	Participations communales		102,600.00	-124,300.00	-32,159.70
141.461.00	Subventions cantonales			0.00	-39,399.65
141.461.01	Subventions ECAP s/soldes		38,800.00	-50,000.00	-25,000.00
141.461.02	Subventions ECAP s/cours		24,000.00	-48,000.00	-10,000.00
141.461.03	Autres subventions ECAP		173,000.00	-160,000.00	0.00
TOTAL	** SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS **	1,033,700.00	384,400.00	843,200.00	178,192.03
	Solde net		649,300.00		
142	** SERVICE DU FEU VAL-DE-TRAVERS **				
142.300.00	Soldes pour exercices			0.00	58,200.00
142.300.01	Indemnités cadres			0.00	19,700.00
142.306.00	Equipement des pompiers et autre matériel			0.00	27,515.45
142.309.00	Cours et formation			0.00	14,295.00
142.309.01	Frais de formation et d'exercices			0.00	5,490.85
142.309.02	Visites médicales			0.00	1,939.25
142.309.03	Formation Jeunes sap.-pompiers			0.00	8,736.05
142.310.00	Journaux et revues			0.00	1,650.00
142.311.00	Achat de mobilier, équipements, machines			0.00	19,203.41
142.315.00	Entretien matériel et véhicules			0.00	34,117.00
142.318.00	Téléphones, radios et divers			0.00	20,379.10
142.318.01	Frais de sinistres			0.00	52,305.30
142.318.02	Assurances			0.00	7,783.05
142.319.00	Cotisations et aides diverses			0.00	4,226.00





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
142.390.00	Imputation interne gérance 943.490.01			0.00	94,958.64
142.390.01	Imputation interne salaires et admin. 112.490.02			0.00	156,434.22
142.436.00	Remboursement des frais de sinistres			0.00	-40,442.00
142.436.01	Remboursement divers et autres recettes			0.00	-4,925.00
142.452.00	Participations communales			0.00	-39,654.90
142.461.00	Subventions cantonales			0.00	-26,560.30
142.490.00	Imputation interne manifestations 350.390.00			0.00	-14,100.00
TOTAL	** SERVICE DU FEU VAL-DE-TRAVERS **	0.00	0.00	0.00	401,251.12
	Solde net				
<b>TOTAL</b>	<b>POLICE DU FEU</b>	<b>1,356,400.00</b>	<b>387,400.00</b>	<b>1,018,500.00</b>	<b>798,338.41</b>
	<b>Solde net</b>		<b>969,000.00</b>		
<b>15</b>	<b>DEFENSE NATIONALE MILITAIRE</b>				
151	** STAND DE TIR **				
151.314.00	Entretien des stands et cibles	1,000.00		1,000.00	123.10
151.316.00	Conventions installations de tir	3,200.00		3,200.00	2,500.00
TOTAL	** STAND DE TIR **	4,200.00	0.00	4,200.00	2,623.10
	Solde net		4,200.00		
<b>TOTAL</b>	<b>DEFENSE NATIONALE MILITAIRE</b>	<b>4,200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4,200.00</b>	<b>2,623.10</b>
	<b>Solde net</b>		<b>4,200.00</b>		
<b>16</b>	<b>DEFENSE NATIONALE CIVILE</b>				
160	** DEFENSE NATIONALE CIVILE **				
160.352.00	Part communale à OPC	152,000.00		152,000.00	152,180.00
160.352.01	Part financière au COP Couvet	31,000.00		31,000.00	30,769.00







No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
TOTAL	** DEFENSE NATIONALE CIVILE **	183,000.00	0.00	183,000.00	182,949.00
	Solde net		183,000.00		
161	** OPC PROTECTION CIVILE REGIONALE **				
161.308.00	Personnel temporaire	200.00		300.00	0.00
161.309.00	Cours, exercices et formation	13,000.00		13,000.00	10,931.20
161.311.00	Achat mobilier et machines	8,000.00		2,000.00	1,928.00
161.311.01	Frais de véhicules	6,000.00		6,000.00	5,425.20
161.313.00	Achat de matériel			6,000.00	4,198.60
161.315.00	Entretien du matériel	3,000.00		3,000.00	2,076.10
161.318.00	Frais de téléphone, radio et divers	5,000.00		5,000.00	3,279.90
161.318.01	Frais de sinistres	2,000.00		2,000.00	714.80
161.318.02	Cotisations et frais divers	300.00		300.00	236.00
161.318.03	Assurances	1,800.00		1,900.00	1,705.00
161.390.00	Imputation interne salaires et admin. 112.490.03	161,600.00		158,000.00	157,229.77
161.390.01	Imputation interne gérance 943.490.18	28,000.00		25,000.00	29,835.08
161.390.02	Imputation assainissement caisse de pensions			23,300.00	0.00
161.436.00	Remboursements divers et autres recettes		2,500.00	-2,500.00	-3,194.20
161.436.02	Fact interventions profit collectivité (IPPC)		5,500.00	-3,400.00	-1,870.00
161.436.04	Facturation frais de sinistres		2,000.00	-2,000.00	-1,120.00
161.451.00	Participation du canton		188,200.00	-182,000.00	-178,751.85
161.460.00	Subvention OFPP		3,500.00	-5,600.00	-5,600.00
161.461.00	Part. cantonale sur salaires		27,200.00	-27,000.00	-27,023.60
TOTAL	** OPC PROTECTION CIVILE REGIONALE **	228,900.00	228,900.00	23,300.00	0.00
	Solde net				
<b>TOTAL</b>	<b>DEFENSE NATIONALE CIVILE</b>	<b>411,900.00</b>	<b>228,900.00</b>	<b>206,300.00</b>	<b>182,949.00</b>
	<b>Solde net</b>		<b>183,000.00</b>		





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>TOTAL</b>	<b>SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>3,917,400.00</b>	<b>2,061,100.00</b>	<b>1,674,800.00</b>	<b>1,224,883.32</b>
	<b>Solde net</b>		<b>1,856,300.00</b>		

No Compte	Libellé compte	Commentaires
210.301.00	Traitements correspondants adm.	Un correspondant administratif supplémentaire pour les 8 <sup>ème</sup> Harmos au collège B8.
210.301.02	Traitement personnel administratif	La diminution de ce poste est liée à des transferts de 0.35 EPT au compte 020.301.00. Néanmoins, il faut encore tenir compte de l'engagement d'un stagiaire, pour une durée déterminée, qui engendre un coût supplémentaire d'environ Fr. 12'000.-.
210.302.00	Traitements corps enseignants	Diminution de 2 classes et de 23 élèves pour l'année scolaire 2014-2015. Les projections pour l'année scolaire 2015-2016 indiquent une diminution d'environ 25 élèves.
210.302.02	Primes de fidélité	Ces montants dépendent des parcours individuels des enseignants. Les primes sont calculées par le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) et sont financés à 45% par le canton. 6 enseignants compteront 20 ans de service en août 2015.
210.302.06	Traitements remplaçants subventionnés	Estimation basée sur les comptes 2012 et 2013.
210.302.08	Traitements non-subventionnés	Traitements décidés par la direction du cercle scolaire. Par exemple pour des enseignants restant au VdT avec des élèves ne partant pas en camp. Estimation basée sur les résultats de l'exercice 2014.
210.303.00	Charges AVS	Ce poste englobe les parts employeurs et employés et fluctue en fonction de la masse salariale.
210.304.00	Cotisations Caisse de pensions	Ce poste englobe les parts employeurs et employés et fluctue en fonction de la masse salariale.
210.304.01	Cotisations caisse de remplacement	Ce poste englobe les parts employeurs et employés et fluctuent en fonction de la masse salariale. De plus, les cotisations ont augmenté de 0.50% à 0.74% pour les employés et de 1.0% à 1.48% pour les employeurs.
210.309.00	Formation et perfectionnement	Ce montant comprend notamment la formation FORDIF des sous-directeurs qui est prise partiellement en charge par le Canton. D'autres formations continues touchant les enseignants et l'USESS (Séminaire, brevet à renouveler, journées à thèmes, etc.) sont également comprises dans ce montant.
210.309.01	Séminaire pédagogique	Estimation basée sur les comptes 2013.
210.310.00	Publications et annonces	Estimation basée sur les comptes 2012 et 2013.
210.310.03	Matériel d'enseignement	Renouvellement régulier du matériel d'enseignement en fonction des besoins (laboratoire de sciences, nouvelles éditions de supports de cours, etc.) .
210.311.00	Mobilier et équipement	Renouvellement du mobilier dans plusieurs classes. Remplacement de tableaux noirs par des tableaux blancs permettant la projection de présentations médias.
210.311.01	Informatique secrétariat	Coût des licences informatiques et frais d'exploitation liés à la gestion des dossiers d'enseignants.
210.317.00	Courses scolaires	Augmentation de Fr. 5.- pour les élèves du cycle 3.
210.317.01	Camps scolaires JJR	Coût global des camps organisés au sein du cercle scolaire. Estimation basée, notamment, sur le nombre d'inscriptions à fin septembre 2014.
210.317.04	Remboursement frais de déplacement	Travail de proximité dans les différents collèges par l'USESS et la direction et frais de déplacements liés à la formation continue (Sous-directeurs et enseignants).



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>				
<b>21</b>	<b>ECOLES PUBLIQUES</b>				
210	** ECOLE OBLIGATOIRE **				
210.301.00	Traitement correspondants administratifs	8,500.00		8,200.00	8,100.00
210.301.02	Traitement personnel adm.	183,000.00		191,000.00	167,451.00
210.301.03	Direction école	469,000.00		467,500.00	450,271.55
210.301.05	Traitement personnel Entretien	252,000.00		249,500.00	247,134.85
210.301.06	Traitement bibliothécaire	42,500.00		41,800.00	41,251.25
210.301.07	Traitements USESS	121,500.00		120,000.00	107,037.35
210.302.00	Trait. Corps enseignant	10,520,000.00		10,650,000.00	10,613,123.20
210.302.02	Primes de fidélité	44,000.00		28,700.00	27,971.80
210.302.06	Traitements remplaçants subventionnés	37,000.00		53,000.00	36,425.95
210.302.08	Traitements non subventionnés	36,000.00		34,000.00	26,818.00
210.303.00	Charges AVS	1,735,000.00		1,712,500.00	1,654,133.83
210.304.00	Cotisations Caisse de pensions	2,362,000.00		2,450,000.00	2,449,780.45
210.304.01	Cotisations caisse de remplacement	242,000.00		110,000.00	161,849.55
210.305.00	Cotisations ass. Maladie-accid	90,000.00		99,000.00	86,790.55
210.309.00	Formation et perfectionnement	12,000.00		12,000.00	8,301.40
210.309.01	Séminaire pédagogique	4,000.00		4,000.00	3,910.45
210.310.00	Fournitures et matériel de bureau	3,500.00		3,500.00	3,769.05
210.310.02	Achat de livres/bibliothèque	8,500.00		8,500.00	8,575.85
210.310.03	Matériel d'enseignement	140,000.00		140,000.00	146,639.00
210.310.06	Publications et annonces	1,000.00		5,000.00	0.00
210.311.00	Mobilier et équipement	25,000.00		25,000.00	27,428.30
210.311.01	Informatique secrétariat	16,500.00		10,500.00	13,187.25
210.315.00	Entretien mobilier et équipement	20,000.00		20,000.00	22,020.33
210.317.00	Courses scolaires	31,600.00		29,800.00	31,197.10
210.317.01	Camps scolaires	205,000.00		220,000.00	186,171.70
210.317.02	Echanges scolaires	1,500.00		3,000.00	1,688.05
210.317.04	Remboursement frais de déplacements	10,000.00		10,000.00	8,063.45

No Compte	Libellé compte	Commentaires
210.317.05	Activités culturelles	Augmentation des frais de transports lors d'activités culturelles.
210.317.06	Activités sportives	Équivalence avec les activités culturelles.
210.317.09	Activités pédagogiques	Reconduction des projets initiés en 2014.
210.318.01	Frais de téléphone	Passage à la téléphonie IP. Report de charges dans les imputations internes administration par le compte 210.390.04
210.318.04	Frais de port	L'affranchisseuse du collège est comptabilisée par le secrétariat central. Report de charges dans les imputations internes administration par le compte 210.390.04.
210.318.06	Assurances diverses	Ce poste enregistre la part des écoles aux primes des assurances communales générales, telles que la responsabilité civile, la protection juridique et les biens mobiliers.
210.318.10	Transports d'élèves montagne	Augmentation des coûts de transport.
210.318.11	Transports d'élève organisation	Augmentation des coûts de transport et ouverture d'une nouvelle ligne Noiraigue-Couvet.
210.318.12	Transports d'élève CSR	Augmentation des coûts de transport.
210.318.13	Abonnements transports publics	Augmentation des tarifs onde verte.
210.351.00	Part aux établissements spécialisés AI	Cette participation correspond aux écolages payés aux structures s'occupant des élèves du Val-de-Travers non scolarisés au JJR. Les coûts facturés dépendent de la durée du placement de l'élève et de la prise en charge familiale durant les week-ends et les vacances. Le coût journalier par élève se monte à Fr. 58.90. (cycle 3). Environ 20 enfants sont placés en école spécialisée (Perce-Neige, Billodes, Malvilliers, Ceras) de quelques semaines à toute l'année scolaire, parfois y compris le week-end.
210.352.00	Participation à autres centres scolaires	Coûts de scolarisation de quelques élèves habitant au Mont-de-Travers et scolarisés aux Pont-de-Martel, ainsi que d'un enfant placé à Belmont et scolarisé à Cescole.
210.361.00	Gestion dossiers enseignants	La gestion des dossiers du personnel enseignant et remplaçant est effectuée par le SEO sur la base d'un forfait par dossier. Estimation basée sur les années précédentes.
210.390.04	Imputation interne intérêts 940.490.01	L'imputation d'intérêts est calculée sur l'ensemble des actifs communaux affectés à l'enseignement, soit 9 millions de francs. L'école bénéficie de la baisse du taux moyen de la dette communale.
210.436.01	Cotisations AVC/AC écoles	Les cotisations sont calculées en fonction de la masse salariale.
210.436.02	Cotisations caisse de pension	Les cotisations sont calculées en fonction de la masse salariale.
210.436.03	Cotisations caisse de remplacement	Les cotisations sont calculées en fonction de la masse salariale.
210.436.15	Part employées ass. Maladie-accident	Les cotisations sont calculées en fonction de la masse salariale.
210.436.30	Participation des parents aux camps	Le montant encaissé dépend du nombre d'élèves participant aux camps. Une augmentation entre Fr. 30.- et 40.-, selon le type de camp, a été prise en compte pour les élèves du cycle 2.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
210.317.05	Activités culturelles	22,000.00		19,000.00	25,244.95
210.317.06	Activités sportives	22,000.00		20,000.00	29,933.45
210.317.09	Activités pédagogiques diverses	12,000.00		11,000.00	8,775.25
210.318.01	Frais téléphone			10,000.00	11,560.80
210.318.02	Assurance accidents des élèves	3,500.00		3,500.00	3,325.00
210.318.04	Frais de port	500.00		4,500.00	2,201.50
210.318.06	Assurances diverses	27,000.00		27,200.00	24,130.20
210.318.08	Assurances et taxes bus scolaire	1,600.00		1,200.00	0.00
210.318.10	Transport d'élèves montagne	157,000.00		153,000.00	146,647.65
210.318.11	Transport d'élèves organisation	146,600.00		112,500.00	130,117.00
210.318.12	Transports d'élèves CSR	92,800.00		86,000.00	83,526.00
210.318.13	Abonnements transports publics	230,000.00		220,000.00	206,179.70
210.319.00	Frais divers	60,000.00		60,500.00	65,449.50
210.322.02	Frais bancaires et CCP			500.00	41.00
210.331.00	Amortissements	10,000.00		2,000.00	2,000.00
210.351.00	Part aux établissements spécialisés AI	350,000.00		320,000.00	380,849.80
210.352.00	Participation à autres centres scolaires	50,000.00		75,000.00	75,255.60
210.361.00	Gestion dossiers enseignants	24,000.00		26,400.00	23,640.00
210.390.00	Imputation interne gérance 943.490.04	1,587,300.00		1,605,400.00	1,491,184.79
210.390.03	Imputation interne médecine scol. 460.490.00	105,100.00		0.00	67,033.96
210.390.04	Imputation interne intérêts 940.490.01	204,700.00		229,500.00	164,314.62
210.390.05	Imputation interne administration 020.490.01	206,500.00		121,300.00	135,258.00
210.390.06	Imputation interne prophylaxie dentaire 461.490.00			0.00	19,323.15
210.436.01	Cotisations AVS/AC écoles		718,000.00	-720,000.00	-722,680.85
210.436.02	Cotisations caisse de pensions écoles		955,000.00	-990,000.00	-959,173.05
210.436.03	Cotisation Caisse de remplacement		80,700.00	-55,000.00	-55,310.00
210.436.15	Part employés ass. maladie-accident		118,300.00	-123,900.00	-116,758.65
210.436.24	Remboursements divers		18,000.00	-4,000.00	-17,881.60
210.436.25	Rbt div. ass. s/sal. écoles		4,000.00	0.00	-8,306.60
210.436.30	Participation des parents aux camps		88,000.00	-100,000.00	-72,325.00

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
210.451.00	Écolages versés par d'autres cantons	Les écolages versés par d'autres cantons font l'objet d'une convention intercantonale. Les élèves concernés proviennent du canton de Vaud.
210.452.00	Écolages versés par d'autres communes	Le budget a été élaboré sur la base du coût moyen des années précédentes.
210.452.03	Transp. élèv. fact. à autres communes	Refacturation de l'augmentation des coûts de transports.
210.461.00	Subventions cantonales	Le subventionnement cantonal comprend la part cantonale des salaires de direction (25%), des salaires d'enseignants (45%) ainsi que les participations aux charges sociales de l'employeur.
210.461.01	Autres prestations de l'Etat	Prise en charge par le Canton à 100% de périodes d'enseignement pour des projets particuliers (informatique, projets pédagogiques demandés par l'Etat, programmes de prévention, etc.).
210.480.00	Prélèvement à la réserve scolaire	Augmentation basée sur les années précédentes.
219.318.05	Part communale à institutions parascolaires	Cette augmentation est consécutive à la création de 15 nouvelles places à Fleurier et au transfert de 13 places du préscolaire au parascolaire sur le site de Couvet (cf. 541.365.00)





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
210.436.31	Participation J+S/camp		16,500.00	-10,000.00	-20,300.00
210.436.32	Participation parents EFA		17,400.00	-14,500.00	-14,550.00
210.451.00	Ecolages versés par d'autres cantons		28,200.00	-38,000.00	-28,200.00
210.452.00	Ecolages versés par d'autres communes		1,181,900.00	-1,140,000.00	-1,164,053.40
210.452.03	Transp. élèv.fact. à autres communes		26,500.00	-22,000.00	-24,540.80
210.461.00	Subventions cantonales		5,590,000.00	-5,610,000.00	-5,638,383.05
210.461.01	Autres prestations de l'Etat		38,000.00	-48,000.00	-46,529.60
210.461.02	Subvention transports scolaires		110,000.00	-76,000.00	-108,000.15
210.480.00	Prélèvement à la réserve scolaire		20,000.00	-12,000.00	-19,032.00
<b>TOTAL</b>	<b>** ECOLE OBLIGATOIRE **</b>	<b>19,933,700.00</b>	<b>9,010,500.00</b>	<b>10,851,600.00</b>	<b>10,619,058.43</b>
	Solde net		10,923,200.00		
213	<b>** ECOLES SECONDAIRES SUPERIEURES **</b>				
213.318.00	Promotion communale aux filières postobligatoires			6,000.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>** ECOLES SECONDAIRES SUPERIEURES **</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>6,000.00</b>	<b>0.00</b>
	Solde net				
219	<b>** ACCUEIL PARASCOLAIRE **</b>				
219.318.00	Jardin Malin - Foyer scolaire	60,000.00		65,000.00	80,983.60
219.318.05	Part communale à institutions parascolaires	500,000.00		430,000.00	341,435.01
<b>TOTAL</b>	<b>** ACCUEIL PARASCOLAIRE **</b>	<b>560,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>495,000.00</b>	<b>422,418.61</b>
	Solde net		560,000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>ECOLES PUBLIQUES</b>	<b>20,493,700.00</b>	<b>9,010,500.00</b>	<b>11,352,600.00</b>	<b>11,041,477.04</b>
	<b>Solde net</b>		<b>11,483,200.00</b>		
<b>23</b>	<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>				
239	<b>** FORMATION PROFESSIONNELLE **</b>				
239.361.00	Fonds de formation CCNC	14,000.00		13,500.00	12,885.45
239.361.01	Bourses d'études	158,100.00		0.00	0.00





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
TOTAL	** FORMATION PROFESSIONNELLE ** Solde net	172,100.00	0.00 172,100.00	13,500.00	12,885.45
<b>TOTAL</b>	<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b> <b>Solde net</b>	<b>172,100.00</b>	<b>0.00</b> <b>172,100.00</b>	<b>13,500.00</b>	<b>12,885.45</b>
TOTAL	ENSEIGNEMENT - FORMATION Solde net	20,665,800.00	9,010,500.00 11,655,300.00	11,366,100.00	11,054,362.49

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
300.318.03	Bibliobus	Augmentation du coût par habitant.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>3</b>	<b>CULTURE LOISIRS SPORTS</b>				
<b>30</b>	<b>CULTURE</b>				
300	** BIBLIOTHEQUE **				
300.301.00	Trait. Bibliothécaires	18,300.00		17,900.00	17,629.70
300.303.00	Ch. soc. AVS,. Bibliothécaires	2,700.00		2,700.00	2,530.27
300.305.00	Assurance maladie et accidents	300.00		300.00	233.19
300.310.00	Achat de livres	10,000.00		10,000.00	9,658.10
300.315.00	Entretien du mobilier	500.00		500.00	0.00
300.315.01	Maintenance du système informatique	1,300.00		1,300.00	1,296.00
300.318.02	Frais de ports	100.00		100.00	0.00
300.318.03	Bibliobus	72,600.00		56,000.00	67,492.45
300.319.00	Frais divers	2,000.00		2,000.00	1,963.80
300.436.00	Cotis. AVS/AC Bibliothécaires		1,100.00	-1,100.00	-1,099.60
300.436.02	Part employés ass. maladie-acc		300.00	-300.00	-90.00
300.461.00	Subvention cantonale		3,000.00	-3,000.00	-3,000.00
<b>TOTAL</b>	<b>** BIBLIOTHEQUE **</b>	<b>107,800.00</b>	<b>4,400.00</b>	<b>86,400.00</b>	<b>96,613.91</b>
	Solde net		103,400.00		
301	MUSEES				
301.365.00	Subventions à Musée Régional	33,000.00		33,000.00	32,610.00
301.365.01	Subventions à Musée Rousseau	5,000.00		5,000.00	5,000.00
<b>TOTAL</b>	<b>MUSEES</b>	<b>38,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>38,000.00</b>	<b>37,610.00</b>
	Solde net		38,000.00		
309	** AUTRES TACHES CULTURELLES **				
309.314.00	Fonds Duval	10,000.00		10,000.00	3,610.00
309.365.01	Subvention au Centre culturel	27,000.00		27,000.00	27,175.00
<b>TOTAL</b>	<b>** AUTRES TACHES CULTURELLES **</b>	<b>37,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>37,000.00</b>	<b>30,785.00</b>
	Solde net		37,000.00		

No Compte	Libellé compte	Commentaires
343.309.00	Frais de formation	Fin de formation d'employée de commerce pour deux collaboratrices (CFC en emploi). Complément de formation de garde-bain IGBA pour une collaboratrice. Formations bureautiques des réceptionnistes
343.311.00	Mobilier, matériel et machines	Aménagement d'un atelier (Fr. 10'000.-), installation d'un rideau « coupe-froid » à l'entrée sud (Fr. 7'000.-), achat de chariots pour le transport de tables rondes (Fr. 10'000.-), achat du nouveau véhicule (Fr. 40'000.-) couvert entièrement par des partenariats privés (cpte 343.434.04).
343.314.02	Frais d'entretien des installations	Remplacements de vannes de vidanges et de remplissage à la piscine des Combes (Fr. 20'000.-).
343.331.01	Amortissements	La grande partie de cette somme correspond à la dernière réfection de la piscine des Combes. L'amortissement des bâtiments est compris dans l'imputation de la gérance.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>TOTAL</b>	<b>CULTURE</b>	<b>182,800.00</b>	<b>4,400.00</b>	<b>161,400.00</b>	<b>165,008.91</b>
	<b>Solde net</b>		<b>178,400.00</b>		
<b>34</b>	<b>SPORTS</b>				
343	** CENTRE SPORTIF ET PISCINE DES COMBES **				
343.301.00	Salaires	1,120,000.00		1,129,000.00	1,114,473.50
343.303.00	Ch. soc. AVS,..	163,000.00		164,100.00	150,208.85
343.304.00	Cotisations CPE	250,200.00		231,000.00	171,160.70
343.305.00	Assurance maladie et accidents	29,700.00		30,000.00	24,841.60
343.309.00	Frais de formation	15,000.00		20,000.00	51.65
343.310.02	Envois postaux	1,000.00		1,000.00	1,293.80
343.311.00	Mobilier, matériel et machines	67,000.00		60,000.00	14,426.35
343.314.00	Frais d'entretien de l'immeuble			0.00	8,511.40
343.314.01	Frais d'entretien de l'extérieur	45,000.00		42,000.00	44,118.05
343.314.02	Frais d'entretien des installations	150,000.00		130,000.00	145,167.97
343.315.00	Entretien mobilier, machines yc produits	30,000.00		27,000.00	44,618.33
343.315.01	Cartes	15,000.00		15,000.00	19,513.50
343.315.02	Frais locations diverses	6,000.00		5,000.00	5,855.40
343.315.03	Entretien des véhicules	3,000.00		3,000.00	2,116.90
343.316.00	Locations chambres ECAP	10,000.00		8,000.00	9,886.25
343.316.01	Achat de repas	95,000.00		100,000.00	87,189.00
343.316.02	Taxes de séjour	2,000.00		900.00	0.00
343.316.03	Salles ECAP	3,000.00		6,000.00	2,960.00
343.317.00	Achats boutique	12,000.00		12,000.00	12,861.75
343.318.04	Assurance machines	7,900.00		7,900.00	7,888.75
343.318.09	Télécommunications	7,000.00		7,000.00	6,147.40
343.318.11	Publicité	30,000.00		30,000.00	36,559.40
343.319.00	Frais divers	20,000.00		20,000.00	16,097.30
343.319.90	Charges PPE CSR	130,000.00		120,000.00	130,950.90
343.331.01	Amortissements	90,800.00		90,800.00	90,800.00

No Compte	Libellé compte	Commentaires
343.390.01	Imputation interne intérêts 940.490.05	L'imputation des intérêts est calculée sur la valeur des actifs du Centre sportif (y compris piscine des Combes) au 1er janvier.
343.434.04	Recettes publicité	Partenariat pour l'achat du nouveau véhicule (Fr. 40'000.-).
343.439.00	Restitutions diverses	Le CA de la buvette n'est plus comptabilisé sur ce compte (Idem pour les salaires cpte 343.301.00).
343.451.00	Prestations de conciergerie	Facturé à la copropriété (Fr. 90'000.-) et à l'ECAP (Fr. 40'000.-).
344.314.00	Entretien salles de gym	Grande révision bisannuelle des installations des salles de gymnastique.
344.452.00	Part. des communes à Service des sports	Les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées contribuent forfaitairement aux installations sportives du Val-de-Travers par une subvention de 100 francs par habitant.





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
343.390.00	Imputation interne gérance 943.490.11	417,600.00		432,000.00	409,843.43
343.390.01	Imputation interne intérêts 940.490.05	116,100.00		150,000.00	118,200.00
343.390.02	Imputation interne administration 020.490.08	79,600.00		91,000.00	83,277.00
343.434.00	Recettes installations sportives		380,000.00	-400,000.00	-358,578.43
343.434.02	Locations chambres ECAP		120,000.00	-85,000.00	-122,110.45
343.434.04	Recettes publicité		55,000.00	-15,000.00	-8,478.85
343.434.06	Ventes à la boutique		20,000.00	-22,000.00	-18,248.94
343.434.07	Locations diverses		60,000.00	-30,000.00	-95,984.75
343.435.00	Petit-déjeuner		30,000.00	-15,000.00	-29,912.15
343.435.01	Facturation de pension		65,000.00	-85,000.00	-63,196.36
343.435.70	Taxes de séjour		2,000.00	-1,000.00	-1,700.65
343.436.00	Cotis. AVS/AC employés		69,000.00	-70,000.00	-65,156.75
343.436.01	Cotis. CPE employés		100,100.00	-93,000.00	-74,880.65
343.436.02	Part employés ass. maladie-accident		15,700.00	-17,000.00	-14,930.14
343.436.05	Rbt. div. ass. s/sal. Centre sportif			0.00	-33,129.30
343.439.00	Restitutions diverses		25,000.00	-42,000.00	-68,534.95
343.451.00	Prestations de conciergerie		130,000.00	-130,000.00	-38,115.25
TOTAL	** CENTRE SPORTIF ET PISCINE DES COMBES **	2,915,900.00	1,071,800.00	1,927,700.00	1,766,061.56
	Solde net		1,844,100.00		
344	** AUTRES SPORTS **				
344.312.00	Entretien terrains de foot	19,000.00		19,000.00	18,469.75
344.314.00	Entretien salles de gym	38,000.00		20,000.00	37,880.15
344.452.00	Part. des communes à Service des sports		115,000.00	-110,000.00	-114,400.00
TOTAL	** AUTRES SPORTS **	57,000.00	115,000.00	-71,000.00	-58,050.10
	Solde net	58,000.00			
345	** RESTAURANTS DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES **				
345.319.00	Résultat du Restaurant du Centre sportif			0.00	53,957.15

No Compte	Libellé compte	Commentaires
350.318.04	Bicentenaire entrée canton dans la Confédération	Ce poste a été créé pour 2014 uniquement et peut être supprimé.
350.365.04	Môtiers Art en plein air	En 2015 aura lieu une nouvelle édition de cette manifestation. La commune participera à hauteur de Fr. 30'000.- pour cette exposition, soit Fr. 15'000.- en subvention directe et 15'000.- en prestations communales.
351.365.03	Mise à dispo. locaux communaux aux sociétés	Ce poste a été créé afin d'obtenir une transparence quant aux frais de location offerts par la commune aux sociétés locales. Le même montant se retrouve en revenu au compte 943.427.02.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
TOTAL	** RESTAURANTS DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ** Solde net	0.00	0.00	0.00	53,957.15
<b>TOTAL</b>	<b>SPORTS</b> <b>Solde net</b>	<b>2,972,900.00</b>	<b>1,186,800.00</b> <b>1,786,100.00</b>	<b>1,856,700.00</b>	<b>1,761,968.61</b>
<b>35</b>	<b>AUTRES LOISIRS</b>				
350	** MANIFESTATIONS **				
350.318.00	Fête du 24 février	9,000.00		10,000.00	9,851.60
350.318.01	Abbaye de Fleurier	25,000.00		28,000.00	30,890.80
350.318.02	Foire de Couvet	1,300.00		2,000.00	961.60
350.318.04	Bicentenaire entrée canton dans la confédération			30,000.00	0.00
350.365.00	Fête nationale	32,000.00		32,000.00	30,184.42
350.365.01	Carnavallon	16,000.00		12,000.00	15,888.40
350.365.02	DEFI Val-de-Travers	9,000.00		9,000.00	10,750.00
350.365.03	Comptoir du Val-de-Travers			6,000.00	0.00
350.365.04	Môtiers Art en plein air	30,000.00		0.00	0.00
350.365.05	300ème anniv. Mines d'asphalte			0.00	5,000.00
350.365.90	Manifestations locales	25,000.00		30,000.00	18,698.15
350.390.00	Imputation interne sécurité 113.490.00	15,000.00		15,000.00	14,100.00
350.390.01	Imputation interne TP 620.490.04	63,000.00		63,000.00	54,080.30
350.434.00	Facturation de prestations pour manif. locales		30,000.00	-30,000.00	-29,875.85
TOTAL	** MANIFESTATIONS ** Solde net	225,300.00	30,000.00 195,300.00	207,000.00	160,529.42
351	** SUBVENTIONS COMMUNALES **				
351.365.00	Subventions aux sociétés	54,000.00		54,000.00	175,715.00
351.365.02	Aides spontanées diverses	15,000.00		15,000.00	14,747.40
351.365.03	Mise à disposition de locaux	160,000.00		0.00	0.00





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
TOTAL	** SUBVENTIONS COMMUNALES ** Solde net	229,000.00	0.00 229,000.00	69,000.00	190,462.40
<b>TOTAL</b>	<b>AUTRES LOISIRS</b> <b>Solde net</b>	<b>454,300.00</b>	<b>30,000.00</b> <b>424,300.00</b>	<b>276,000.00</b>	<b>350,991.82</b>
<b>39</b>	<b>EGLISES</b>				
390	** PAROISSE PROTESTANTE **				
390.315.00	Entretien des orgues et des horloges	20,000.00		20,000.00	19,550.00
390.318.00	Trait. Organistes	13,000.00		13,000.00	12,800.63
TOTAL	** PAROISSE PROTESTANTE ** Solde net	33,000.00	0.00 33,000.00	33,000.00	32,350.63
391	** PAROISSE CATHOLIQUE **				
391.365.00	Subvention à la Paroisse catholique	30,000.00		30,000.00	30,000.00
TOTAL	** PAROISSE CATHOLIQUE ** Solde net	30,000.00	0.00 30,000.00	30,000.00	30,000.00
<b>TOTAL</b>	<b>EGLISES</b> <b>Solde net</b>	<b>63,000.00</b>	<b>0.00</b> <b>63,000.00</b>	<b>63,000.00</b>	<b>62,350.63</b>
<b>TOTAL</b>	<b>CULTURE LOISIRS SPORTS</b> <b>Solde net</b>	<b>3,673,000.00</b>	<b>1,221,200.00</b> <b>2,451,800.00</b>	<b>2,357,100.00</b>	<b>2,340,319.97</b>

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
460.318.01	Orthophonie	Adaptation du budget aux comptes des années précédentes.
461.318.00	Dépistage soins dentaires	Augmentation du taux de dépistage (66% en 2012-2013 et 71% en 2013-2014).



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>4</b>	<b>S A N T E</b>				
<b>46</b>	<b>SERVICE MEDICAL DES ECOLES</b>				
460	** MEDECINE SCOLAIRE **				
460.301.00	Traitements Médecine scolaire	51,500.00		50,000.00	38,870.85
460.303.00	Ch. soc. AVS., Médecine scolaire	7,500.00		7,400.00	5,212.43
460.304.00	Cotis. caisse de pensions médecine scolaire	7,100.00		6,900.00	4,842.10
460.305.00	Assurance maladie et accidents	800.00		700.00	492.78
460.318.00	Education à la santé	24,000.00		24,000.00	22,038.70
460.318.01	Orthophonie	10,000.00		16,000.00	4,266.00
460.436.00	Cotis. AVS/AC Médecine scolaire		3,200.00	-3,100.00	-2,265.35
460.436.01	Part employés ass. maladie-accident		700.00	-700.00	-176.70
460.436.02	Part employés caisse de pensions		2,900.00	-2,800.00	-1,980.85
460.490.00	Imputation interne écoles 210.390.03		84,100.00	0.00	-67,033.96
<b>TOTAL</b>	<b>** MEDECINE SCOLAIRE **</b>	<b>100,900.00</b>	<b>90,900.00</b>	<b>98,400.00</b>	<b>4,266.00</b>
	Solde net		10,000.00		
461	** SOINS DENTAIRES **				
461.318.00	Dépistage soins dentaires	21,000.00		20,000.00	19,323.15
461.318.01	Subventions soins dentaires	5,000.00		5,000.00	538.00
461.490.00	Imputation interne écoles 210.390.06		21,000.00	0.00	-19,323.15
<b>TOTAL</b>	<b>** SOINS DENTAIRES **</b>	<b>26,000.00</b>	<b>21,000.00</b>	<b>25,000.00</b>	<b>538.00</b>
	Solde net		5,000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>SERVICE MEDICAL DES ECOLES</b>	<b>126,900.00</b>	<b>111,900.00</b>	<b>123,400.00</b>	<b>4,804.00</b>
	Solde net		<b>15,000.00</b>		
<b>47</b>	<b>CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES</b>				
470	** CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES **				
470.318.01	Frais contrôle des champignons	1,000.00		1,000.00	825.00

No Compte	Libellé compte	Commentaires
491.301.00	Traitements ambulanciers professionnels	Suite au rapatriement du SMUR par HNE : renonciation à la création de 2,8 postes (validée par la CGF en mars 2014) et suppression de 0,3 EPT pour un effectif final de 13,4 EPT.
491.301.01	Traitements ambulanciers auxiliaires	Diminution du nombre d'auxiliaires suite au rapatriement du SMUR au sein d'HNE.
491.305.00	Assurance maladie et accident	La SUVA a revu son taux pour les accidents professionnels à la baisse, ce qui engendre cette diminution de charge.
491.309.01	Médecine du personnel	Mise en place d'un suivi médical du personnel.





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
470.452.00	Part. des communes aux contrôles champignons		200.00	-200.00	-200.00
TOTAL	** CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES **	1,000.00	200.00	800.00	625.00
	Solde net		800.00		
<b>TOTAL</b>	<b>CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES</b>	<b>1,000.00</b>	<b>200.00</b>	<b>800.00</b>	<b>625.00</b>
	<b>Solde net</b>		<b>800.00</b>		
<b>49</b>	<b>AUTRES DEPENSES DE SANTE</b>				
490	** COMMISSION DE SALUBRITE **				
490.319.00	Frais divers commission de salubrité	1,000.00		1,000.00	493.00
490.431.00	Emoluments de salubrité		1,000.00	-1,000.00	-100.00
TOTAL	** COMMISSION DE SALUBRITE **	1,000.00	1,000.00	0.00	393.00
	Solde net				
491	** SERVICE DE L'AMBULANCE **				
491.301.00	Traitements ambulanciers professionnels	1,284,000.00		1,379,000.00	1,281,762.80
491.301.01	Traitements ambulanciers auxiliaires	39,000.00		122,000.00	141,832.60
491.301.03	Salaire médecin responsable	19,000.00		19,000.00	13,433.40
491.303.00	Ch. soc. AVS, pers. ambulances	189,000.00		216,000.00	197,209.41
491.304.00	Cotis. CPE, pers. ambulances	280,000.00		281,000.00	243,871.85
491.304.01	Cotisations pont AVS	22,000.00		24,000.00	21,059.70
491.305.00	Assurance maladie et accidents	44,100.00		73,000.00	35,730.88
491.306.00	Equipement et habillement	14,000.00		17,000.00	11,423.20
491.309.00	Cours et formation	25,000.00		25,000.00	23,139.40
491.309.01	Médecine du personnel	10,000.00		0.00	0.00
491.311.00	Mobilier, matériel et machines	7,000.00		7,000.00	8,537.65
491.311.01	Entretien du matériel	2,000.00		4,000.00	6,155.24
491.311.02	Frais de formation sap.-pompiers sanitaires	11,000.00		11,000.00	11,096.00
491.311.03	Frais administratifs	4,000.00		9,000.00	4,205.60
491.311.04	Entretien et frais véhicules	40,000.00		40,000.00	33,676.20

No Compte	Libellé compte	Commentaires
491.331.00	Amortissement ambulances	Il s'agit de l'amortissement de l'ambulance acquise en 2011, de celle dont l'achat a été accepté le 26 juin 2014 et du mobilier de la nouvelle centrale.
491.436.02	Participation d'HNE au SMUR	HNE va rapatrier le SMUR au 1 <sup>er</sup> février 2015.
491.461.00	Subvention temporaire de l'Etat	Le Conseil d'Etat nous a informés d'une diminution d'un tiers de la subvention par année, dès 2014.
495.365.00	Soutien démarrage cabinet de groupe	Le Conseil communal a décidé de soutenir les démarches visant l'installation d'un cabinet de groupe à Fleurier.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
491.313.00	Achat de matériel sanitaire	54,000.00		60,000.00	57,332.49
491.317.00	Frais de déplacement	2,500.00		0.00	0.00
491.318.00	Téléphones et radios	40,000.00		50,000.00	35,888.00
491.318.01	Assurances	11,100.00		11,600.00	10,344.70
491.319.00	Cotisations et frais divers	5,000.00		7,000.00	5,556.00
491.321.00	Frais de banque			0.00	32.30
491.330.00	Pertes sur débiteurs	30,000.00		28,000.00	30,052.05
491.331.00	Amortissement ambulances	44,500.00		14,500.00	14,500.00
491.390.00	Imputation interne gérance 943.490.14	57,000.00		41,500.00	52,264.40
491.390.01	Imputation interne admin. 112.490.04	62,500.00		25,800.00	17,791.41
491.436.00	Facturation des interventions		780,000.00	-700,000.00	-779,492.75
491.436.01	Rembts divers et autres recettes		5,000.00	-5,000.00	-12,124.45
491.436.02	Particip. de l'HNE au SMUR		24,000.00	-289,000.00	-305,818.75
491.436.03	Cotis. AVS/AC pers. ambulances		80,000.00	-92,000.00	-85,651.69
491.436.04	Cotis. CPE pers. ambulances		111,800.00	-112,000.00	-97,690.85
491.436.05	Part employés ass. maladie-accident Ambulances		18,500.00	-21,600.00	-18,390.65
491.436.06	Rbt. div. ass. s/sal. Ambulanciers			0.00	-12,377.20
491.436.07	Part employés pont AVS		11,000.00	-12,000.00	-10,164.00
491.452.00	Participation des communes		120,600.00	-93,100.00	-63,020.50
491.461.00	Subvention temporaire de l'Etat		110,000.00	-330,000.00	-330,000.00
<b>TOTAL</b>	<b>** SERVICE DE L'AMBULANCE **</b>	<b>2,296,700.00</b>	<b>1,260,900.00</b>	<b>810,700.00</b>	<b>542,164.44</b>
	Solde net		1,035,800.00		
495	AUTRES DEPENSES DE SANTE				
495.365.00	Soutien démarrage cabinet de groupe	50,000.00		0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>AUTRES DEPENSES DE SANTE</b>	<b>50,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	Solde net		50,000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>AUTRES DEPENSES DE SANTE</b>	<b>2,347,700.00</b>	<b>1,261,900.00</b>	<b>810,700.00</b>	<b>542,557.44</b>
	<b>Solde net</b>		<b>1,085,800.00</b>		





## Budget 2015

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>TOTAL</b>	<b>S A N T E</b>	<b>2,475,600.00</b>	<b>1,374,000.00</b>	<b>934,900.00</b>	<b>547,986.44</b>
	<b>Solde net</b>		<b>1,101,600.00</b>		

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
520.361.00	Subsides LaMal	Nouvelle charge induite par la loi sur l'harmonisation de la facture sociale (voir à ce sujet le point 3.3 du rapport).
532.361.00	FIP, Confédération, financement LACI	Nouvelle charge induite par la loi sur l'harmonisation de la facture sociale.
540.301.00	Trait. Personnel crèche	Extension du parascolaire à Fleurier et Couvet, intégration de la crèche de Môtiers.
540.303.00	Ch. soc. AVS, personnel de crèche	Extension du parascolaire à Fleurier et Couvet, intégration de la crèche de Môtiers.
540.304.00	Cotisation c. de pension pers. crèche	Extension du parascolaire à Fleurier et Couvet, intégration de la crèche de Môtiers.
540.305.00	Assurance maladie et accidents	Extension du parascolaire à Fleurier et Couvet, intégration de la crèche de Môtiers.
540.309.00	Frais de formation	Augmentation due aux cours interentreprises des apprenties et formation continue du personnel d'encadrement.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>5</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>				
<b>52</b>	<b>ASSURANCE-MALADIE</b>				
520	** ASSURANCE-MALADIE **				
520.361.00	Subsides LAMAL	1,667,900.00		0.00	0.00
TOTAL	** ASSURANCE-MALADIE **	1,667,900.00	0.00	0.00	0.00
	Solde net		1,667,900.00		
<b>TOTAL</b>	<b>ASSURANCE-MALADIE</b>	<b>1,667,900.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Solde net</b>		<b>1,667,900.00</b>		
<b>53</b>	<b>AUTRES ASSURANCES SOCIALES</b>				
532	** ASSURANCE-CHOMAGE **				
532.361.00	FIP, Confédération, financement LACI	125,200.00		0.00	0.00
TOTAL	** ASSURANCE-CHOMAGE **	125,200.00	0.00	0.00	0.00
	Solde net		125,200.00		
<b>TOTAL</b>	<b>AUTRES ASSURANCES SOCIALES</b>	<b>125,200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Solde net</b>		<b>125,200.00</b>		
<b>54</b>	<b>PROTECTION DE LA JEUNESSE</b>				
540	** CRECHE COMMUNALE **				
540.301.00	Trait. personnel crèche	1,574,000.00		1,569,000.00	1,106,376.60
540.303.00	Ch. soc. AVS., Personnel de la crèche	235,000.00		230,000.00	152,632.77
540.304.00	Cotis. CPE Personnel de la crèche	310,000.00		304,000.00	177,681.10
540.305.00	Assurance maladie et accidents	22,900.00		22,000.00	14,066.27
540.309.00	Frais de formation	10,000.00		6,000.00	7,990.50
540.310.00	Mobilier crèches	6,000.00		10,000.00	5,731.35
540.311.00	Matériel éducatif et d'animation	16,000.00		15,000.00	5,110.40

No Compte	Libellé compte	Commentaires
540.314.00	Frais de nettoyage externe	Externalisation des frais de nettoyage des sites de Môtiers, Fleurier et du parascolaire de Couvet, compensée par une diminution partielle du poste 540.319.00 frais généraux de la crèche.
540.317.00	Frais de repas crèche	Augmentation du nombre de places.
540.331.00	Amortissement crèches	L'investissement pour le développement de la crèche communale sur trois sites est amorti sur 10 ans.
540.331.00	Amortissement crèches	Amortissement de l'investissement relatif au parascolaire de Couvet.
540.390.00	Imputation interne gérance	Augmentation des frais de conciergerie et du loyer du site de Fleurier.
540.390.01	Imputation interne administration	Augmentation de la part des salaires administratifs imputée.
540.434.00	Facturation parents crèche	Augmentation du nombre de places.
540.436.00	Cotis. AVS/AC personnel crèche	Augmentation de la masse salariale.
540.436.01	Cotis. CPE personnel crèche	Augmentation de la masse salariale.
540.436.02	Part employés ass. Maladie-accident	Augmentation de la masse salariale.
540.452.00	Part. communes crèche	Extension des capacités d'accueil.
540.460.00	Subvention fédérale	Subvention à recevoir (programme fédéral d'impulsion pour la création de nouvelles structures).
540.461.01	Subvention cantonale pour création de places	Subvention à recevoir (programme cantonal d'impulsion pour la création de nouvelles structures).
540.461.01	Subvention cantonale	Subvention à recevoir suite à l'augmentation du nombre de places et versée au titre du programme d'impulsion cantonal.
541.365.00	Part. communale à crèches	Transfert de 13 places du pré au parascolaire (cf 219.318.05).





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
540.313.00	Pharmacie	5,000.00		4,000.00	3,114.95
540.313.01	Articles d'hygiène	17,000.00		18,000.00	11,976.45
540.314.00	Nettoyage des locaux	53,000.00		0.00	0.00
540.317.00	Frais de repas crèche	170,000.00		150,000.00	135,994.50
540.318.00	Assurances	1,700.00		1,200.00	1,704.85
540.319.00	Frais généraux de la crèche	20,000.00		45,000.00	30,818.45
540.330.00	Pertes sur débiteurs	2,500.00		2,500.00	3,766.25
540.331.00	Amortissement crèches	15,000.00		0.00	0.00
540.390.00	Imputation interne gérance 943.490.15	212,300.00		203,000.00	82,913.73
540.390.01	Imputation interne Administration 020.490.02	82,000.00		57,600.00	53,146.00
540.434.00	Factur. parents crèche		784,000.00	-743,000.00	-500,133.34
540.436.00	Cotis. AVS/AC personnel crèche		98,500.00	-97,000.00	-66,328.10
540.436.01	Cotis. CPE personnel crèche		121,000.00	-120,000.00	-72,336.75
540.436.02	Part employés ass. maladie-accident		21,900.00	-21,600.00	-14,223.35
540.436.03	Rbt div. ass. s/sal crèche			-6,000.00	-101,403.75
540.452.00	Part. communes crèche		1,025,000.00	-1,028,000.00	-674,944.25
540.460.00	Subv. fédérale crèche		60,000.00	0.00	0.00
540.461.00	Subv. cantonale pour création de places		30,000.00	0.00	0.00
540.461.01	Subv. cantonale crèche		563,000.00	-597,000.00	-407,741.75
TOTAL	** CRECHE COMMUNALE **	2,752,400.00	2,703,400.00	24,700.00	-44,087.12
	Solde net		49,000.00		
541	** CRECHES **				
541.365.00	Part. communale à crèches	650,000.00		938,000.00	613,614.17
541.365.01	Participation à d'autres structures			0.00	76,784.80
TOTAL	** CRECHES **	650,000.00	0.00	938,000.00	690,398.97
	Solde net		650,000.00		
542	** AUTRES TACHES PROTECTION JEUNESSE **				
542.365.00	Part. communale à Ateliers pour enfants	3,500.00		3,500.00	3,500.00

No Compte	Libellé compte	Commentaires
580.366.00	Course des personnes âgées	Ce poste est augmenté car la participation des personnes âgées aux courses organisées a également augmenté durant ces dernières années.
581.301.00	Traitement du personnel	Création de 0.05 EPT (Fr. 3'476.90) financé par l'augmentation de la subvention de la CCNC pour la tenue de l'agence AVS et création de 0.10 EPT (Fr. 8'784.60, subventionnés) pendant six mois pour mettre en place la suppléance du poste de la secrétaire-comptable.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
542.365.01	Part. communale à Somnambus	5,500.00		5,500.00	5,456.50
542.365.05	Part communale à Noctambus	15,800.00		12,500.00	13,686.20
542.365.10	Part communale à maison des jeunes	50,000.00		70,000.00	60,000.00
TOTAL	** AUTRES TACHES PROTECTION JEUNESSE **	74,800.00	0.00	91,500.00	82,642.70
	Solde net		74,800.00		
<b>TOTAL</b>	<b>PROTECTION DE LA JEUNESSE</b>	<b>3,477,200.00</b>	<b>2,703,400.00</b>	<b>1,054,200.00</b>	<b>728,954.55</b>
	<b>Solde net</b>		<b>773,800.00</b>		
<b>56</b>	<b>ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION LOGEMENTS</b>				
560	**ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION LOGEMENTS**				
560.365.01	Aide communale aux logements	45,000.00		46,000.00	43,909.50
TOTAL	**ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION LOGEMENTS**	45,000.00	0.00	46,000.00	43,909.50
	Solde net		45,000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION LOGEMENTS</b>	<b>45,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>46,000.00</b>	<b>43,909.50</b>
	<b>Solde net</b>		<b>45,000.00</b>		
<b>58</b>	<b>ACTION SOCIALE</b>				
580	AIDE SOCIALE GENERALE				
580.365.00	Subventions à institutions sociales	5,000.00		5,000.00	4,700.00
580.366.00	Course des personnes âgées	25,000.00		22,000.00	25,580.50
580.366.01	Subvention au CORA	33,000.00		33,000.00	32,610.00
TOTAL	AIDE SOCIALE GENERALE	63,000.00	0.00	60,000.00	62,890.50
	Solde net		63,000.00		
581	** PART COMMUNALE A L'AIDE SOCIALE **				
581.301.00	Traitements du personnel	830,000.00		805,000.00	670,302.30
581.303.00	Ch. soc. AVS,. Action sociale	121,200.00		119,000.00	94,956.68

No Compte	Libellé compte	Commentaires
581.361.00	Part communale à l'Aide sociale	L'augmentation de ce compte s'explique par le passage de la facture sociale au principe d'échéance (cf. point 1.2.1 du rapport). La part facturée pour l'exercice 2014 se monte à Fr. 4,285 millions. Celle correspondant à l'exercice 2015 est de Fr. 2,566 mio, diminution induite par la nouvelle facture sociale, qui a baissé la part des communes à 40%.
581.361.01	Part programmes d'insertion	Diminution due à la loi sur l'harmonisation de la facture sociale.
581.451.00	Indemnité agence AVS	Le montant alloué par la CCNC aux communes a été augmenté de 50'000.-, pour passer à 350'000.-, répartis au prorata du nombre d'habitants.
581.452.00	Participation des communes	Le Guichet social couvre l'ensemble du district. Le coût en est réparti selon le chiffre de la population.
581.452.00	Participation des communes	Les charges du GSR sont partagées avec les communes de La Côte-aux-Fées et des Verrières au prorata du nombre d'habitants.
581.461.00	Subvention cantonale	Part de l'Etat aux frais de personnel du GSR, à raison de 40 % (à l'exception du poste de responsable du service). La clé de répartition n'a pas été modifiée par la loi sur l'harmonisation de la facture sociale.
582.361.00	Mesures d'intégration professionnelle	Ce poste s'intitulait précédemment Part communale aux mesures de crise. Il est désormais inclus dans la facture sociale, avec une diminution de la contribution communale (Fr. 241'244.-). S'y ajoute toutefois un solde pour l'année 2014.
588.301.00	Traitement du personnel	Augmentation de l'effectif nécessaire à l'encadrement des bénéficiaires, soit création de 0.33 EPT. Ces postes sont subventionnés par l'Etat.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
581.304.00	Cotis. CPE Action sociale	192,000.00		170,000.00	126,779.15
581.305.00	Assurance maladie et accidents	12,200.00		11,500.00	8,750.98
581.309.00	Autres charges du personnel	5,000.00		5,000.00	-864.00
581.311.00	Mobilier, matériel et machines	2,000.00		2,000.00	2,312.40
581.317.00	Frais de déplacements	2,500.00		2,800.00	1,916.05
581.318.02	Assurances	1,000.00		900.00	960.05
581.319.00	Cotisations et divers	2,500.00		2,500.00	3,382.55
581.351.00	SACSO maintenance informatique	21,000.00		21,000.00	20,568.05
581.361.00	Part communale à l'Aide sociale	6,851,800.00		3,870,000.00	3,448,109.20
581.361.01	Part programmes d'insertion	79,200.00		112,200.00	80,433.10
581.390.00	Imputation interne gérance 943.490.16	59,300.00		62,700.00	49,396.92
581.390.01	Imputation interne Administration 020.490.03	95,100.00		87,600.00	76,424.00
581.436.01	Rbt. div. ass. s/sal. Action sociale			0.00	-14,124.70
581.436.02	Cotis. AVS/AC Action sociale		51,200.00	-50,000.00	-41,395.80
581.436.03	Cotis. CPE Action sociale		76,900.00	-68,000.00	-50,318.60
581.436.04	Part employés ass. maladie-accident		11,600.00	-11,800.00	-9,483.70
581.451.00	Indemnité agence AVS		22,000.00	-19,000.00	-18,693.35
581.452.00	Participation des communes		91,600.00	-89,600.00	-72,573.40
581.461.00	Subvention cantonale		286,000.00	-273,000.00	-219,621.30
TOTAL	** PART COMMUNALE A L'AIDE SOCIALE **	8,274,800.00	539,300.00	4,760,800.00	4,157,216.58
	Solde net		7,735,500.00		
582	** AIDE EXTRAORDINAIRE AUX CHOMEURS **				
582.361.00	Mesures d'intégration professionnelle	332,800.00		366,500.00	325,607.40
TOTAL	** AIDE EXTRAORDINAIRE AUX CHOMEURS **	332,800.00	0.00	366,500.00	325,607.40
	Solde net		332,800.00		
588	PROGRAMME D'INSERTION DU VAL-DE-TRAVERS				
588.301.00	Traitements programme d'insertion	300,500.00		262,000.00	264,879.10
588.303.00	Ch. soc. AVS programme d'insertion	42,200.00		36,000.00	35,539.62

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
589.361.00	ALFA Personnes SAL	Diminution due à la loi sur l'harmonisation de la facture sociale.
589.361.01	Avances de contributions d'entretien	Nouvelle charge induite par la loi sur l'harmonisation de la facture sociale.
589.361.02	Social privé	Nouvelle charge induite par la loi sur l'harmonisation de la facture sociale.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
588.304.00	Cotis. CPE programme d'insertion	57,100.00		54,000.00	49,361.10
588.305.00	Assurance maladie et accidents	4,300.00		3,700.00	3,275.25
588.309.00	Autres charges de personnel	4,000.00		4,000.00	200.00
588.310.00	Fournitures de bureau			0.00	39.50
588.311.00	Mobilier, outillage	8,500.00		8,500.00	17,582.00
588.313.00	Achat de matériel refacturé	55,000.00		55,000.00	10,418.10
588.315.00	Entretien machines et véhicules	50,500.00		50,500.00	43,789.45
588.317.00	Frais de déplacements	1,000.00		1,000.00	594.50
588.318.00	Honoraires divers	120,500.00		120,500.00	73,605.05
588.318.01	Assurances	400.00		1,100.00	411.70
588.318.04	Assurances et taxes véhicules	2,000.00		1,800.00	607.25
588.319.00	Frais divers	1,000.00		1,000.00	2,975.10
588.390.00	Imputation interne administration 020.490.07	31,800.00		21,300.00	10,993.00
588.390.01	Imputation interne gérance 943.490.22	53,500.00		36,200.00	39,330.40
588.390.02	Imputation assainissement caisse de pensions			50,600.00	0.00
588.434.00	Prestations à des tiers		57,000.00	-57,000.00	-15,712.15
588.435.00	Ventes de matériel EcoVal		25,000.00	-25,000.00	-25,616.50
588.436.00	Cotis. AVS/AC programme d'insertion		17,900.00	-15,300.00	-15,444.50
588.436.01	Cotis. CPE programme d'insertion		23,000.00	-21,500.00	-20,642.60
588.436.02	Part employés ass. maladie-accident		4,100.00	-3,500.00	-3,543.10
588.461.00	Subventions cantonales		605,300.00	-581,800.00	-472,642.27
588.480.00	Prélèvement à réserve Programme d'Insertion			-3,100.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>PROGRAMME D'INSERTION DU VAL-DE-TRAVERS</b>	<b>732,300.00</b>	<b>732,300.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	Solde net				
589	AUTRES TACHES D'AIDE SOCIALE				
589.361.00	ALFA Personnes sans activité lucrative	84,100.00		103,200.00	101,628.35
589.361.01	Avances de contributions d'entretien	14,900.00		0.00	0.00
589.361.02	Social privé	77,300.00		0.00	0.00







No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
TOTAL	AUTRES TACHES D'AIDE SOCIALE Solde net	176,300.00	0.00 176,300.00	103,200.00	101,628.35
<b>TOTAL</b>	<b>ACTION SOCIALE</b> <b>Solde net</b>	<b>9,579,200.00</b>	<b>1,271,600.00</b> <b>8,307,600.00</b>	<b>5,290,500.00</b>	<b>4,647,342.83</b>
<b>59</b>	<b>ACTIONS D'ENTRAIDE</b>				
591	** ACTIONS D'ENTRAIDE A L'ETRANGER **				
591.361.00	Coopération au développement	22,000.00		22,000.00	22,000.00
TOTAL	** ACTIONS D'ENTRAIDE A L'ETRANGER ** Solde net	22,000.00	0.00 22,000.00	22,000.00	22,000.00
<b>TOTAL</b>	<b>ACTIONS D'ENTRAIDE</b> <b>Solde net</b>	<b>22,000.00</b>	<b>0.00</b> <b>22,000.00</b>	<b>22,000.00</b>	<b>22,000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>P R E V O Y A N C E   S O C I A L E</b> <b>Solde net</b>	<b>14,916,500.00</b>	<b>3,975,000.00</b> <b>10,941,500.00</b>	<b>6,412,700.00</b>	<b>5,442,206.88</b>

No Compte	Libellé compte	Commentaires
620.301.00	Traitement du personnel	L'augmentation de ce poste est liée à la budgétisation de plusieurs primes de fidélité ainsi qu'à l'engagement d'un apprenti agent d'exploitation.
620.309.00	Equipement du personnel	Fr. 500.- par collaborateur et équipement des apprentis, des personnes en placement temporaire et TUP (requérants d'asile).
620.311.03	Nouvelle signalisation	Diminution du budget relatif à la nouvelle signalisation décidée par le groupe de circulation.
620.313.00	Autres march. n° imm. et plaques rues	Adaptation par rapport aux résultats précédents.
620.314.02	Eclairage public	Adaptation selon les comptes 2013.
620.314.07	Entretien des jeux des jardins publics	Mise à niveau des jardins publics.
620.318.00	Assurances	La grande part de cette charge correspond aux assurances des véhicules.
620.318.03	Taxes sur véhicules	Augmentation liée à la révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles.
620.318.04	Elimination des déchets verts	Effort consenti par l'entreprise prestataire. Un avenant au contrat initial a été signé afin d'adapter la quantité des déchets verts produits par la voirie.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>6</b>	<b>T R A F I C</b>				
<b>62</b>	<b>ROUTES</b>				
620	** ROUTES COMMUNALES **				
620.301.00	Trait. Travaux Publics	2,084,000.00		2,057,000.00	1,993,334.90
620.303.00	Ch. soc. AVS,. Travaux publics	301,000.00		297,000.00	276,455.97
620.304.00	Cotis. CPE Travaux Publics	430,500.00		425,000.00	358,581.25
620.304.01	Cotisations pont AVS	60,000.00		59,800.00	60,927.20
620.305.00	Assurance maladie et accidents	96,500.00		102,000.00	94,523.14
620.309.00	Equipement du personnel de la voirie	18,000.00		15,000.00	14,810.30
620.309.02	Frais de formation	5,000.00		5,000.00	4,700.00
620.311.00	Achat mobilier, mat. et machines	50,000.00		50,000.00	50,253.94
620.311.01	Entretien signalisation routière	30,000.00		40,000.00	24,518.45
620.311.02	Carburants et huiles	100,000.00		100,000.00	98,394.05
620.311.03	Nouvelle signalisation	15,000.00		30,000.00	11,454.50
620.312.02	Achat sel, calcium et gravier	80,000.00		80,000.00	79,796.35
620.313.00	Autres march. Nos. imm. et plaques rues	1,500.00		3,000.00	594.85
620.314.00	Entretien routes et divers	400,000.00		550,000.00	402,240.60
620.314.01	Déneigement par des tiers	95,000.00		95,000.00	136,101.05
620.314.02	Eclairage public	225,600.00		210,000.00	225,613.25
620.314.04	Entretien plant.parcs,sentiers pédestres	70,000.00		70,000.00	73,598.65
620.314.05	Entretien des fontaines et édicules	2,500.00		2,500.00	1,969.95
620.314.07	Entretien des jeux des jardins publics	20,000.00		20,000.00	12,357.05
620.315.00	Entretien des véhicules	137,000.00		137,000.00	145,780.65
620.315.01	Entretien mobilier, mat.,machines	6,000.00		6,000.00	6,436.35
620.318.00	Assurances	18,900.00		19,200.00	18,188.10
620.318.02	Téléphones	3,200.00		3,200.00	2,844.70
620.318.03	Taxes sur véhicules	28,000.00		21,000.00	19,446.15
620.318.04	Elimination des déchets verts	20,000.00		20,000.00	34,560.00
620.319.00	Frais divers	12,000.00		12,000.00	11,316.85
620.331.00	Amort. routes communales	565,600.00		552,800.00	577,772.10

No Compte	Libellé compte	Commentaires
620.490.00	Imputation interne déchets 720.390.00	Depuis la fin de la garantie Molok, les TP doivent assumer l'entretien technique des containers (sauf plan de pesée).
650.364.00	Subv. à entreprises transp. Régionaux	Ce poste supporte pour la dernière année les frais relatifs à la ligne Fleurier – Les Ponts-de-Martel à l'essai pour 3 ans.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
620.434.00	Facturation du déneigement		12,000.00	-10,000.00	-17,101.90
620.436.00	Cotis. AVS/AC Travaux Publics		127,200.00	-126,000.00	-119,745.25
620.436.01	Cotis. CPE Travaux Publics		174,500.00	-173,000.00	-142,093.10
620.436.02	Rbt div. ass. s/sal. Travaux Publics			0.00	-29,140.96
620.436.03	Facturation prestations Travaux publics		10,000.00	-10,000.00	-11,266.50
620.436.04	Part employés ass. maladie-accident		29,000.00	-30,000.00	-27,457.30
620.436.05	Part employés pont AVS		31,000.00	-29,900.00	-28,783.60
620.439.00	Autres recettes		20,000.00	-20,000.00	-28,562.60
620.451.00	Subventions de l'Etat pour routes		65,000.00	-45,000.00	-68,684.80
620.490.00	Imputation interne Déchets 720.390.00		156,000.00	-137,800.00	-138,459.75
620.490.03	Imputation à protection des eaux 710.390.01		64,700.00	-56,100.00	-42,116.25
620.490.04	Imputation interne manifestations 350.390.01		63,000.00	-63,000.00	-54,080.30
TOTAL	<b>** ROUTES COMMUNALES **</b>	4,875,300.00	752,400.00	4,281,700.00	4,029,078.04
	Solde net		4,122,900.00		
<b>TOTAL</b>	<b>ROUTES</b>	<b>4,875,300.00</b>	<b>752,400.00</b>	<b>4,281,700.00</b>	<b>4,029,078.04</b>
	<b>Solde net</b>		<b>4,122,900.00</b>		
<b>65</b>	<b>TRAFIC REGIONAL</b>				
650	<b>** SUBVENTIONS **</b>				
650.364.00	Subv. à entreprises transp. régionaux	730,000.00		767,000.00	724,408.30
TOTAL	<b>** SUBVENTIONS **</b>	730,000.00	0.00	767,000.00	724,408.30
	Solde net		730,000.00		
653	<b>** CARTES JOURNALIERES CFF **</b>				
653.310.00	Achat cartes journalières CFF	77,400.00		90,300.00	77,400.00
653.410.00	Vente cartes journalières CFF		77,400.00	-90,300.00	-88,197.20
TOTAL	<b>** CARTES JOURNALIERES CFF **</b>	77,400.00	77,400.00	0.00	-10,797.20
	Solde net				





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>TOTAL</b>	<b>TRAFIC REGIONAL</b>	<b>807,400.00</b>	<b>77,400.00</b>	<b>767,000.00</b>	<b>713,611.10</b>
	<b>Solde net</b>		<b>730,000.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>T R A F I C</b>	<b>5,682,700.00</b>	<b>829,800.00</b>	<b>5,048,700.00</b>	<b>4,742,689.14</b>
	<b>Solde net</b>		<b>4,852,900.00</b>		

No Compte	Libellé compte	Commentaires
700.312.00	Frais de pompage (électricité)	Adaptation selon comptes 2013.
700.314.00	Entretien du réseau	Fr. 40'000.-- prévus pour le remplacement des conduites d'alimentation d'eau potable sous les passages à niveau de l'Ebauches et du Régional à Fleurier, nécessaires lors de la réfection de ces deux PN par TransN.
700.390.00	Imputation intérêts 940.490.02	La diminution du taux d'intérêt moyen de la commune a un effet favorable sur les chapitres autofinancés.





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>7</b>	<b>PROTECTION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT</b>				
<b>70</b>	<b>E A U</b>				
700	** APPROVISIONNEMENT EN EAU **				
700.301.01	Traitements service de l'eau	212,000.00		210,600.00	204,068.35
700.303.00	Ch. soc. AVS,. Service de l'eau	30,500.00		30,300.00	28,744.78
700.304.00	Cotis. CPE Service de l'eau	45,000.00		49,000.00	37,249.80
700.304.01	Cotisations pont AVS	5,400.00		5,200.00	5,344.80
700.305.00	Assurance maladie et accidents	9,800.00		10,400.00	9,828.13
700.309.00	Autres charges du personnel	1,000.00		1,000.00	0.00
700.311.00	Mobilier, matériel, machines, compteurs	40,000.00		40,000.00	39,873.78
700.312.00	Frais de pompage, (électricité)	145,000.00		140,000.00	145,110.09
700.312.01	Achat d'eau	170,000.00		192,300.00	167,664.05
700.313.00	Produits chimiques, chloration	12,000.00		12,000.00	10,001.49
700.314.00	Entretien du réseau	350,000.00		310,000.00	328,020.18
700.315.00	Entretien stations	25,000.00		35,000.00	37,653.30
700.316.00	Entretien réseau des fontaines	35,000.00		35,000.00	30,490.20
700.317.00	Frais de véhicules, entretien	12,000.00		12,000.00	9,814.15
700.318.00	Assurances	8,200.00		8,400.00	6,557.70
700.318.01	Frais alarmes, téléphones	11,000.00		15,000.00	10,391.31
700.318.03	Plans, mises à jour	4,000.00		4,000.00	2,893.00
700.318.04	Contrôle qualité eau potable	22,000.00		20,000.00	22,151.75
700.318.05	Mandat SEVT	53,000.00		55,000.00	52,262.27
700.319.00	Frais divers	5,000.00		2,000.00	4,571.79
700.330.00	Pertes et corrections sur débiteurs	5,000.00		5,000.00	860.71
700.331.00	Amortissements	371,500.00		372,900.00	375,200.00
700.371.00	Paiement redevance au Canton	440,000.00		436,000.00	448,089.35
700.390.00	Imputation intérêts 940.490.02	37,500.00		48,500.00	40,900.00
700.390.03	Imputation interne Administration 020.490.04	26,300.00		23,300.00	25,089.00
700.390.04	Imputation interne gérance 943.490.20	37,400.00		45,000.00	38,909.34
700.390.05	Imputation assainissement caisse de pensions			42,300.00	0.00

No Compte	Libellé compte	Commentaires
710.312.00	Frais d'électricité	Adaptation selon comptes 2013.
710.314.00	Entretien canaux-égouts	Fr. 35'000.- pour la réalisation d'une deuxième conduite pour l'évacuation des eaux claires à Travers (Discount ABC) et Fr. 30'000.- pour le remplacement des canaux-égouts sous le passage à niveaux du Régional à Fleurier.
710.314.04	Entretien bâtiments et ouvrages	Un entretien minimum sera effectué en vue de la rénovation des STEPS.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
700.434.00	Taxes compteurs		327,000.00	-328,000.00	-327,546.03
700.435.00	Vente d'eau		1,200,000.00	-1,203,000.00	-1,189,319.15
700.436.00	Travaux facturés à des tiers		25,000.00	-25,000.00	-26,251.77
700.436.01	Cotis. AVS/AC Service des eaux		13,000.00	-12,800.00	-12,490.85
700.436.03	Cotis. CPE Service des eaux		19,000.00	-20,300.00	-15,234.60
700.436.04	Part employés ass. maladie-accident		3,000.00	-3,000.00	-2,864.35
700.436.06	Part employés pont AVS		2,800.00	-2,600.00	-2,672.40
700.439.00	Recettes diverses		3,000.00	-3,000.00	-3,538.80
700.473.00	Redevances sur ventes d'eau		440,000.00	-436,000.00	-448,089.15
700.480.00	Prélèvement à réserve eau		80,800.00	-126,500.00	-53,732.22
TOTAL	** APPROVISIONNEMENT EN EAU **	2,113,600.00	2,113,600.00	0.00	0.00
	Solde net				
<b>TOTAL</b>	<b>E A U</b>	<b>2,113,600.00</b>	<b>2,113,600.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Solde net</b>				
<b>71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>				
710	** PROT. DES EAUX - FINANCE PAR TAXE **				
710.301.00	Traitements protection des eaux	92,700.00		92,200.00	91,799.50
710.303.00	Ch. soc. AVS,. protection des eaux	13,700.00		13,700.00	13,155.29
710.304.00	Cotis. CPE Protection des eaux	19,900.00		19,800.00	16,620.60
710.304.01	Cotisations pont AVS	2,600.00		2,500.00	2,515.20
710.305.00	Assurance maladie et accidents	4,400.00		4,700.00	4,497.92
710.309.00	Autres charges de personnel	1,000.00		1,000.00	0.00
710.311.00	Achat de mobilier, machines, outils	20,000.00		20,000.00	19,474.99
710.312.00	Frais d'électricité	100,000.00		90,000.00	98,045.37
710.314.00	Entretien canaux-égouts	190,000.00		125,000.00	148,232.37
710.314.02	Entretien canalisation des STEP	20,000.00		20,000.00	16,940.87
710.314.03	Entretien, répar. machines et install.	10,000.00		12,000.00	849.55
710.314.04	Entretien bâtiments et ouvrages	2,000.00		18,000.00	4,491.50

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
710.314.05	Entretien des stations de relevage et pompage	La présence de plus en plus nombreuse de déchets dans les égouts entraîne une détérioration plus rapide et plus importante des différentes pompes.
710.315.01	Traitement des boues et sables	Adaptation selon le résultat des exercices précédents.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
710.314.05	Entretien stations relevage et pompage	30,000.00		20,000.00	30,415.00
710.314.06	Produits chimiques et analyses	50,000.00		50,000.00	49,225.34
710.315.00	Frais épuration Les Bayards	16,000.00		16,000.00	15,288.35
710.315.01	Traitements des boues et sables	125,000.00		100,000.00	126,625.55
710.315.02	Déchets dégrilleurs	6,000.00		6,000.00	4,598.20
710.317.00	Frais de déplacements			200.00	0.00
710.318.00	Assurances	1,600.00		1,600.00	1,622.75
710.318.01	Honoraires, expertises, plans	4,000.00		4,000.00	0.00
710.318.04	Mandat SEVT	31,000.00		32,000.00	31,136.75
710.319.00	Frais divers (téléphones, poste)	6,500.00		6,500.00	4,193.85
710.330.00	Perte sur débiteurs	1,500.00		1,500.00	789.85
710.331.00	Amortissements épuration	490,700.00		526,900.00	488,700.00
710.380.00	Attribution à la réserve d'épuration	70,400.00		37,500.00	162,257.35
710.390.00	Imputation interne, intérêts 940.490.00	186,100.00		240,600.00	233,300.00
710.390.01	Imputation interne TP 620.490.03	64,700.00		56,100.00	42,116.25
710.390.03	Imputation assainissement caisse de pensions			27,800.00	0.00
710.434.00	Taxe d'épuration		1,540,000.00	-1,526,000.00	-1,569,204.95
710.436.00	Part employés AVS/AI/AC		5,800.00	-5,800.00	-5,716.90
710.436.01	Part employés CPE		8,300.00	-8,200.00	-6,798.60
710.436.02	Part employés ass. maladie-accidents		1,300.00	-1,300.00	-1,310.95
710.436.04	Part employés pont AVS		1,400.00	-1,300.00	-1,257.60
710.439.00	Recettes diverses		3,000.00	-3,000.00	-22,603.40
TOTAL	** PROT. DES EAUX - FINANCE PAR TAXE **	1,559,800.00	1,559,800.00	0.00	0.00
	Solde net				
<b>TOTAL</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>	<b>1,559,800.00</b>	<b>1,559,800.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Solde net</b>				
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>				
720	** DECHETS DES MENAGES **				

No Compte	Libellé compte	Commentaires
720.314.00	Frais d'entretien déchetterie	Diminution du budget pour l'entretien de la déchetterie de Fleurier.
720.318.02	Entretien Moloks	Ce poste comprend le plan de pesée des Moloks à hauteur de Fr. 20'000.- ainsi que les pièces pour la réparation des Moloks par le service de voirie, la main d'œuvre lorsque l'intervention du technicien Molok est nécessaire et la vérification des balances par l'Etat.
720.318.03	TVA non récupérée	La TVA payée par la commune aux fournisseurs de biens et prestations du domaine des déchets n'est récupérable que dans la proportion des charges couvertes par la taxe.
720.318.04	Déchets spéciaux des ménages	Compte créé pour la comptabilisation de la facture annuelle du SENE pour l'élimination des déchets spéciaux des ménages (anciennement comptabilisé dans le 720.319.00).
720.318.10	Incinération VADEC	Diminution du tonnage des déchets incinérés.
720.318.40	Déchets encombrants	Diminution en relation avec la gestion des déchets encombrants par Val-de-Tri.
720.318.41	Plastique	Adaptation par rapport aux comptes 2013.
720.318.42	Compostage	Financement du ramassage des déchets verts des ménages
720.318.43	Papier	Adaptation par rapport aux chiffres 2014.
720.318.44	Carton	Fr. 20'000.- pour le rachat éventuel d'un compacteur à carton (actuellement en location).
720.318.45	Collecte verre	Adaptation par rapport aux chiffres 2014.
720.318.49	Déchets inertes	Compte créé pour la comptabilisation des frais relatifs à l'élimination des déchets inertes (précédemment comptabilisés dans le 720.318.40).
720.318.60	Fonctionnement déchetterie St-Sulpice	Compte créé pour la comptabilisation des frais relatifs au contrat conclu fin 2013 avec la déchetterie Val-de-Tri (Fr. 20.- /habitant).
720.380.01	Amort. avance déchets	Montant relatif à l'amortissement de la réserve déchets négative (exigence du Service des communes).
720.390.00	Imputation interne TP 620.490.00	Depuis la fin de la garantie Molok, les TP doivent assumer l'entretien technique des containers (sauf plan de pesée).



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
720.301.00	Trait. Surveillant de la déchetterie	17,000.00		28,000.00	19,752.30
720.303.00	Ch. soc. AVS Surveillant déchetterie	3,400.00		3,900.00	2,813.98
720.305.00	Assurance maladie et accidents	1,200.00		1,400.00	962.13
720.310.00	Impression de formules	5,000.00		5,000.00	7,845.00
720.311.00	Achat mobilier, mat. et machines	5,000.00		5,000.00	2,154.50
720.314.00	Frais d'entretien déchetterie	1,000.00		24,000.00	11,623.65
720.317.00	Frais de déplacement	1,500.00		0.00	1,351.00
720.318.01	Frais de communications et abonnement Moloks	27,000.00		27,000.00	26,222.17
720.318.02	Entretien Moloks	70,000.00		50,500.00	37,394.25
720.318.03	TVA non récupérée	23,000.00		0.00	22,640.35
720.318.04	Déchets spéciaux des ménages	11,000.00		11,000.00	0.00
720.318.10	Incinération VADEC	350,000.00		360,000.00	372,926.35
720.318.30	Ramassage et transport des déchets ménagers	360,000.00		360,000.00	365,815.14
720.318.40	Déchets encombrants	240,000.00		300,000.00	508,224.95
720.318.41	Plastique	13,000.00		5,000.00	12,070.80
720.318.42	Compostage	180,000.00		180,000.00	178,851.70
720.318.43	Papier	40,000.00		25,000.00	31,395.95
720.318.44	Carton	70,000.00		80,000.00	54,843.52
720.318.45	Collecte verre	22,000.00		40,000.00	74,392.75
720.318.46	Huiles usées	1,000.00		2,000.00	1,884.10
720.318.47	Fer blanc / aluminium	3,000.00		1,000.00	2,818.15
720.318.48	PET	2,000.00		3,000.00	4,745.90
720.318.49	Déchets inertes	42,000.00		0.00	0.00
720.318.60	Fonctionnement déchetterie Saint-Sulpice	220,000.00		0.00	0.00
720.319.00	Frais divers	2,000.00		1,000.00	12,657.80
720.330.00	Perte sur débiteurs	22,000.00		25,000.00	20,969.70
720.331.00	Amortissements	293,600.00		293,600.00	293,600.00
720.380.01	Amort. avance déchets	46,300.00		11,700.00	0.00
720.390.00	Imputation interne TP 620.490.00	156,000.00		137,800.00	138,459.75
720.390.01	Imputation intérêts 940.490.03	30,500.00		38,100.00	39,700.00

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
720.435.01	Ristourne papier	Adaptation par rapport aux chiffres 2014.
720.450.00	Restitution TEA du verre	Adaptation par rapport aux comptes 2013.
720.452.00	Participation des communes	Outre les autres communes du district, la gestion des déchets ménagers concerne également la commune de La Brévine.





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
720.390.02	Imputation interne administration 020.490.06	70,600.00		103,000.00	115,303.00
720.390.03	Imputation interne gérance 943.490.24	2,700.00		3,000.00	7,283.04
720.390.04	Imputation assainissement caisse de pensions			46,400.00	0.00
720.434.00	Taxe déchets		1,007,500.00	-933,000.00	-924,260.15
720.434.01	Taxe au poids		281,500.00	-270,000.00	-245,128.33
720.435.00	Vente cartes d'accès		3,000.00	-3,000.00	-3,009.07
720.435.01	Ristourne papier		25,000.00	-5,000.00	-3,928.20
720.435.02	Ristourne carton		5,000.00	-3,000.00	-1,886.92
720.435.03	Ristourne fer blanc / aluminium		4,000.00	-5,000.00	-3,225.80
720.435.04	Ristourne appareils électriques		3,000.00	-1,500.00	-663.91
720.436.00	Cotis. AVS/AC Surveillant déchetterie		1,400.00	-1,700.00	-1,222.90
720.436.01	Part employés ass. maladie-accidents		300.00	-400.00	-280.35
720.439.00	Recettes diverses		1,000.00	-1,000.00	-38,511.35
720.450.00	Restitution TEA du verre		55,000.00	-35,000.00	-57,219.10
720.452.00	Participation des communes		176,200.00	-155,300.00	-157,333.57
720.480.01	Attribution à avance déchets ménages			0.00	-162,818.79
720.490.01	Imputation Entreprise		377,400.00	-459,700.00	-414,363.84
TOTAL	** DECHETS DES MENAGES **	2,331,800.00	1,940,300.00	297,800.00	354,849.65
	Solde net		391,500.00		
722	** DECHETS DES ENTREPRISES**				
722.380.00	Attribution réserve entreprise	47,600.00		15,300.00	8,150.00
722.380.01	Remboursement avance entreprise			0.00	311.16
722.390.00	Imputation interne TP 620.490.00	28,800.00		30,100.00	14,456.30
722.390.01	Imputation intérêts 940.490.03	3,100.00		5,300.00	4,145.00
722.390.02	Imputation interne/administration	7,700.00		14,700.00	12,857.63
722.390.03	Incinération VADEC	145,500.00		162,300.00	155,546.86
722.390.10	Fonctionnement des Moloks	9,900.00		10,500.00	6,642.06
722.390.11	Fonctionnement des déchetteries	24,900.00		4,900.00	2,524.54
722.390.20	Déchets encombrants incinérables			40,700.00	53,062.73





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
722.390.21	Autres déchets	31,100.00		11,500.00	6,986.39
722.390.31	Ramassage déchets par Moloks	55,200.00		74,400.00	56,689.81
722.390.32	Ramassage et transport déchets pesés	41,400.00		65,300.00	70,798.35
722.390.33	Amortissements	29,800.00		40,000.00	30,654.17
722.434.00	Taxe de base entreprises		215,000.00	-225,000.00	-213,256.20
722.434.01	Taxe au poids entreprises		210,000.00	-250,000.00	-209,568.80
TOTAL	** DECHETS DES ENTREPRISES**	425,000.00	425,000.00	0.00	0.00
	Solde net				
<b>TOTAL</b>	<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>2,756,800.00</b>	<b>2,365,300.00</b>	<b>297,800.00</b>	<b>354,849.65</b>
	<b>Solde net</b>		<b>391,500.00</b>		
<b>73</b>	<b>ABATTOIRS</b>				
730	** ABATTOIRS **				
730.318.00	Part. frais abattoirs VdT	5,900.00		5,900.00	5,869.80
TOTAL	** ABATTOIRS **	5,900.00	0.00	5,900.00	5,869.80
	Solde net		5,900.00		
<b>TOTAL</b>	<b>ABATTOIRS</b>	<b>5,900.00</b>	<b>0.00</b>	<b>5,900.00</b>	<b>5,869.80</b>
	<b>Solde net</b>		<b>5,900.00</b>		
<b>74</b>	<b>CIMETIERE</b>				
740	** CIMETIERE **				
740.314.00	Entretien des cimetières	30,000.00		30,000.00	36,130.85
740.331.00	Amortissement cimetières	12,200.00		12,200.00	12,160.00
740.434.00	Redevances d'inhumations		1,000.00	-1,000.00	-1,790.00
TOTAL	** CIMETIERE **	42,200.00	1,000.00	41,200.00	46,500.85
	Solde net		41,200.00		

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
780.319.00	Autres charges de protection de l'environnement	Ce poste comprend la surveillance de la pollution des eaux sur le site de l'usine à gaz de Fleurier pour Fr. 15'000.- par an sur 3 ans (2 <sup>ème</sup> année) ainsi que l'assainissement des sites karstiques pour Fr. 8'000.- sur 3 ans également. Pour des questions de disponibilité de la PC, cet assainissement démarrera en 2015 et se poursuivra jusqu'en 2017



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>TOTAL</b>	<b>CIMETIERE</b>	<b>42,200.00</b>	<b>1,000.00</b>	<b>41,200.00</b>	<b>46,500.85</b>
	<b>Solde net</b>		<b>41,200.00</b>		
<b>75</b>	<b>CORRECTION DES EAUX</b>				
750	** CORRECTION DES EAUX **				
750.314.00	Entretien des berges	7,000.00		7,000.00	5,045.55
750.331.00	Amortissements	7,000.00		7,000.00	7,000.00
<b>TOTAL</b>	<b>** CORRECTION DES EAUX **</b>	<b>14,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>14,000.00</b>	<b>12,045.55</b>
	<b>Solde net</b>		<b>14,000.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>CORRECTION DES EAUX</b>	<b>14,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>14,000.00</b>	<b>12,045.55</b>
	<b>Solde net</b>		<b>14,000.00</b>		
<b>78</b>	<b>AUTRES TACHES DE PROTEC. ENVIRONNEMENT</b>				
780	** PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **				
780.319.00	Autres charges de protection de l'environnement	28,000.00		28,000.00	31,652.45
<b>TOTAL</b>	<b>** PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **</b>	<b>28,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>31,652.45</b>
	<b>Solde net</b>		<b>28,000.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>AUTRES TACHES DE PROTEC. ENVIRONNEMENT</b>	<b>28,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>31,652.45</b>
	<b>Solde net</b>		<b>28,000.00</b>		
<b>79</b>	<b>AMENAGEMENT</b>				
790	** AMENAGEMENT **				
790.318.00	Architecte et ingénieur Conseil	5,000.00		5,000.00	36,933.70
790.318.01	Aménag. honor. et frais plans	60,000.00		60,000.00	115,839.40
790.318.02	Cadastre, mise à jour	5,000.00		20,000.00	4,383.45
790.331.00	Amortissement plans d'aménagement	44,900.00		44,900.00	44,860.00
790.331.02	Amortissement équipement de zones	97,400.00		93,400.00	96,600.00

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
791.361.00	Participation au RUN	Il s'agit d'une contribution de Fr. 2.50 par habitant.
791.365.00	Subvention à Secrétariat ARVT	Ce montant permet de faire face à des mandats ponctuels qui intéressent l'ensemble du district.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
790.436.00	Sanctions de plans		55,000.00	-55,000.00	-43,919.05
TOTAL	** AMENAGEMENT **	212,300.00	55,000.00	168,300.00	254,697.50
	Solde net		157,300.00		
791	** PLANS DE DEVELOPPEMENT **				
791.361.00	Participation au RUN	27,500.00		27,500.00	27,175.00
791.362.00	Cotisations diverses	5,000.00		3,000.00	4,515.90
791.365.00	Subvention à Secrétariat ARVT	5,000.00		5,000.00	0.00
TOTAL	** PLANS DE DEVELOPPEMENT **	37,500.00	0.00	35,500.00	31,690.90
	Solde net		37,500.00		
<b>TOTAL</b>	<b>AMENAGEMENT</b>	<b>249,800.00</b>	<b>55,000.00</b>	<b>203,800.00</b>	<b>286,388.40</b>
	<b>Solde net</b>		<b>194,800.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>PROTECTION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT</b>	<b>6,770,100.00</b>	<b>6,094,700.00</b>	<b>590,700.00</b>	<b>737,306.70</b>
	<b>Solde net</b>		<b>675,400.00</b>		

No Compte	Libellé compte	Commentaires
801.318.00	Lutte contre les nuisibles	Principalement la lutte contre les plantes invasives.
801.318.01	Dépenses divers fav. agriculture	La révision de la loi cantonale sur l'agriculture prévoit une participation des communes à la réalisation de projets paysagers, l'un des piliers de la politique agricole 2014-2017.
812.305.00	Assurance maladie et accident	La SUVA a revu son taux pour les accidents professionnels à la baisse, ce qui engendre cette diminution de charge.
812.306.00	Equipement du personnel forestier	L'équipe devrait engager deux apprentis en 2015.
812.314.00	Entretien de la dévestiture	Les travaux lourds qui rentrent dans le cadre de l'accord de prestations seront financés par un prélèvement au fonds forestier de réserve (812.480.00).





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>8</b>	<b>E C O N O M I E P U B L I Q U E</b>				
<b>80</b>	<b>AGRICULTURE</b>				
801	** AGRICULTURE **				
801.314.00	Amélioration foncière et drainage	25,000.00		27,000.00	36,148.00
801.318.00	Lutte contre les nuisibles	5,000.00		8,000.00	4,927.25
801.318.01	Dépenses divers fav. agriculture	10,000.00		1,000.00	529.60
801.331.00	Amortissements drainages	2,400.00		2,400.00	2,400.00
TOTAL	** AGRICULTURE **	42,400.00	0.00	38,400.00	44,004.85
	Solde net		42,400.00		
<b>TOTAL</b>	<b>AGRICULTURE</b>	<b>42,400.00</b>	<b>0.00</b>	<b>38,400.00</b>	<b>44,004.85</b>
	<b>Solde net</b>		<b>42,400.00</b>		
<b>81</b>	<b>SYLVICULTURE</b>				
812	** SYLVICULTURE **				
812.301.00	Traitement pers. forestier	314,000.00		315,600.00	349,820.40
812.301.01	Traitements refacturés par l'Etat	95,000.00		125,000.00	88,869.30
812.303.00	Charges AVS pers. forestier	44,500.00		44,900.00	43,800.12
812.304.00	Cotis. CPE pers. forestier	60,000.00		59,000.00	55,114.80
812.304.01	Cotisations pont AVS	9,500.00		9,500.00	9,577.20
812.305.00	Assurance maladie et accidents	24,000.00		30,500.00	37,351.95
812.306.00	Equipement du personnel forestier	7,600.00		6,600.00	9,350.00
812.309.01	Cours et frais de formation	3,000.00		6,000.00	3,020.60
812.311.00	Machines, véhicules et outillage	31,000.00		56,000.00	33,264.11
812.311.01	Entret. des véhicules	14,000.00		18,000.00	12,706.15
812.313.00	Soins culturaux	68,000.00		62,000.00	55,794.25
812.313.01	Achat de bois			16,000.00	0.00
812.314.00	Entretien de la dévestiture	241,000.00		79,500.00	37,606.55
812.317.00	Frais déplacements, indemn., vacations	12,000.00		16,900.00	10,943.80

No Compte	Libellé compte	Commentaires
812.435.00	Vente de bois de service	La proportion de feuillus (moins valorisés que les résineux) dans les coupes prévues en 2015 est plus élevée que d'habitude, d'où un recul des produits escomptés.
812.461.01	Subventions accords de prestations	La part des subventions qui soutient des travaux réguliers, par exemple pour les soins à la jeune forêt ou l'appui à la fonction écologique, est enregistrée dans ce compte. Celle qui finance de gros travaux sur la desserte ou les inventaires est passée directement en réserve, puis prélevée l'année de la dépense.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
812.318.00	Frais de façonnage et débardage	418,700.00		482,000.00	547,608.25
812.318.01	Frais de transports	32,000.00		27,000.00	21,804.55
812.318.02	Frais de vente	36,000.00		36,000.00	29,525.78
812.318.03	Déchetage et transport de plaquettes	63,000.00		63,100.00	24,441.90
812.318.04	Prestations de tiers	10,000.00		10,000.00	11,033.70
812.318.07	Travaux d'intérêt public	4,000.00		15,000.00	1,870.00
812.318.08	Téléphones	1,300.00		1,800.00	2,056.20
812.318.09	TVA non récupérable			0.00	4,771.35
812.319.00	Frais divers - abornements	8,000.00		8,000.00	11,486.15
812.319.01	Infrastructures d'accueil	5,000.00		0.00	10,752.50
812.331.00	Amortissements	7,600.00		7,600.00	7,600.00
812.351.00	Participation aux frais de gestion	62,000.00		62,000.00	60,109.70
812.380.00	Attrib. à Fds forestier de réserve	49,800.00		20,000.00	7,400.00
812.435.00	Vente de bois de service		608,800.00	-775,000.00	-616,979.55
812.435.01	Vente de bois d'industrie		148,000.00	-118,000.00	-84,662.51
812.435.02	Vente de bois énergie		180,000.00	-167,300.00	-123,489.20
812.435.04	Indemnités de passage		600.00	-600.00	-1,626.00
812.435.05	Travaux pour tiers		20,000.00	-25,000.00	-29,546.35
812.436.01	Cotis. CPE/CCAP Sylviculture		24,000.00	-23,500.00	-22,192.05
812.436.02	Cotis. AVS/AC		18,800.00	-19,000.00	-19,033.25
812.436.03	Part employés ass. maladie-accident		4,300.00	-4,500.00	-4,291.80
812.436.04	Part employés pont AVS		4,800.00	-4,800.00	-4,788.60
812.436.05	Rétrocession s/droits douanes essence		11,000.00	-9,000.00	-9,119.00
812.436.06	Rbt. div. assurances sur salaires sylviculture			0.00	-16,625.80
812.439.00	Autres recettes		4,000.00	-4,000.00	-3,585.25
812.439.01	TVA récupérée		10,000.00	-10,000.00	-11,520.90
812.452.00	Récup. sur salaire forestier de cantonnement		28,000.00	-28,000.00	-44,100.60
812.452.01	Rbt. état frais divers		4,000.00	-4,000.00	-378.00
812.452.02	Remb. sur cours		9,000.00	-6,000.00	-12,510.65
812.461.01	Subv. accords prestations, soins		340,500.00	-340,500.00	-308,729.00

No Compte	Libellé compte	Commentaires
812.480.00	Prélèvement au fonds forestier	La grande partie du prélèvement sert à couvrir des dépenses sur la desserte forestière. Celles-ci seront importantes en 2015 (voir commentaire du compte n° 812.461.01).
830.318.00	Site internet	La participation de la commune au projet Périurban prévoit la réalisation d'un clip vidéo en 2015. Celle-ci est couverte par les subventions perçues aux comptes 020.460.00 et 01.
830.365.03	Mandat de prestations Camping du Val-de-Travers	Contribution à hauteur de Fr. 1.-/habitant. La commune de Val-de-Travers refacture ensuite leur part aux communes de La Côte-aux-Fées et des Verrières (830.452.00).
830.365.90	Subventions touristiques diverses	Depuis 2014, Val-de-Travers subventionne à hauteur de Fr. 1.-/hab. l'Association Pays de l'absinthe pour l'exploitation de la Route de l'absinthe.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
812.461.02	Subvention cantonale forestier de cantonnement		22,600.00	-48,000.00	-22,568.00
812.480.00	Prélèvement au fonds forestier de réserve		208,300.00	-44,500.00	-26,805.70
TOTAL	** SYLVICULTURE **	1,621,000.00	1,646,700.00	-53,700.00	125,127.10
	Solde net	25,700.00			
<b>TOTAL</b>	<b>SYLVICULTURE</b>	<b>1,621,000.00</b>	<b>1,646,700.00</b>	<b>-53,700.00</b>	<b>125,127.10</b>
	<b>Solde net</b>	<b>25,700.00</b>			
<b>83</b>	<b>TOURISME</b>				
830	** TOURISME **				
830.310.00	Promotion touristique	15,000.00		15,000.00	11,996.10
830.318.00	Site Internet	15,000.00		11,000.00	15,423.00
830.331.00	Amortissement infrastructures touristiques	7,800.00		7,800.00	7,800.00
830.365.00	Contribution à Tourisme neuchâtelois	33,000.00		33,000.00	34,996.80
830.365.01	Mandat de prestations Destination Val-de-Travers	20,000.00		20,000.00	20,000.00
830.365.02	Mandat de prestations TBRC	220,000.00		220,000.00	217,400.00
830.365.03	Mandat de prestations Camping du Val-de-Travers	12,100.00		12,100.00	12,136.60
830.365.04	Mandat de prestations Maison de l'Absinthe	80,000.00		80,000.00	60,000.00
830.365.90	Subventions touristiques diverses	15,000.00		15,000.00	3,400.00
830.406.00	Taxes de séjour		2,000.00	-2,000.00	-3,118.00
830.452.00	Part. autres communes à Camping		1,100.00	-1,100.00	-1,144.00
TOTAL	** TOURISME **	417,900.00	3,100.00	410,800.00	378,890.50
	Solde net		414,800.00		
<b>TOTAL</b>	<b>TOURISME</b>	<b>417,900.00</b>	<b>3,100.00</b>	<b>410,800.00</b>	<b>378,890.50</b>
	<b>Solde net</b>		<b>414,800.00</b>		
<b>84</b>	<b>INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE</b>				
840	** PROMOTION ECONOMIQUE **				

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
861.410.00	Ristourne Viteos	Ce montant est articulé suite à la négociation avec Viteos pour la sortie progressive du subventionnement de Gansa.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
840.318.00	Rencontres économiques	8,000.00		10,000.00	7,825.45
840.319.00	Promotion économique	20,000.00		20,000.00	39,825.40
840.436.00	Parrainage des rencontres économiques		7,000.00	-7,000.00	-7,000.00
TOTAL	** PROMOTION ECONOMIQUE **	28,000.00	7,000.00	23,000.00	40,650.85
	Solde net		21,000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE</b>	<b>28,000.00</b>	<b>7,000.00</b>	<b>23,000.00</b>	<b>40,650.85</b>
	<b>Solde net</b>		<b>21,000.00</b>		
<b>86</b>	<b>ENERGIE</b>				
860	** ENERGIE ELECTRIQUE **				
860.410.00	Redevance SEVT SA			0.00	-785,354.60
860.410.01	Redevance Groupe E		883,000.00	-756,000.00	-222,735.50
TOTAL	** ENERGIE ELECTRIQUE **	0.00	883,000.00	-756,000.00	-1,008,090.10
	Solde net	883,000.00			
861	** GAZ **				
861.410.00	Ristourne VITEOS		187,100.00	-97,800.00	-35,389.00
TOTAL	** GAZ **	0.00	187,100.00	-97,800.00	-35,389.00
	Solde net	187,100.00			
862	** CHAUFFAGE A DISTANCE **				
862.311.00	Matériel et compteurs	5,000.00		5,000.00	14,535.40
862.312.00	Achat KW à CCBB S.A.	95,000.00		99,000.00	115,472.25
862.318.00	Prestations de tiers			0.00	429.00
862.331.00	Amort. Rés. chauffage à distance	14,700.00		14,700.00	30,675.00
862.436.00	Réseau chauffage à distance / ventes KW		120,000.00	-116,000.00	-123,687.40
862.480.00	Attrib. à av. CAD Les Bayards			-2,700.00	0.00

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
863.434.00	Taxe de raccordement	Ce montant comprend l'ensemble des potentiels raccordements sur l'extension 1 du CAD Lanvoina.
863.436.00	Vente d'énergie	Ce montant comprend la vente d'énergie des raccordements effectifs ainsi qu'une hausse pour les potentiels raccordements en 2015.





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
TOTAL	** CHAUFFAGE A DISTANCE **	114,700.00	120,000.00	0.00	37,424.25
	Solde net	5,300.00			
863	** CHAUFFAGE A DISTANCE COUVET **				
863.301.00	Traitement chauffage à distance	19,600.00		17,500.00	0.00
863.303.00	Ch. soc. AVS/AC	2,900.00		2,600.00	0.00
863.304.00	Cotis. CPE chauffage à distance	4,000.00		0.00	0.00
863.305.00	Assurance maladie et accidents	1,000.00		900.00	0.00
863.312.00	Achat de bois	130,000.00		130,000.00	58,166.00
863.312.01	Achat de gaz	8,000.00		8,000.00	20,856.35
863.312.02	Electricité et eau	9,000.00		9,000.00	120.10
863.314.00	Entretien courant	15,000.00		15,000.00	778.40
863.316.00	Locations payées	6,000.00		0.00	0.00
863.318.00	Assurances	200.00		200.00	0.00
863.331.00	Amortissements	146,900.00		168,500.00	40,500.00
863.380.00	Attribution à réserve CAD Couvet	37,400.00		0.00	375,634.42
863.390.00	Imputation intérêts 940.490.07	95,000.00		107,000.00	18,700.00
863.390.01	Imputation interne administration 020.490.09	14,200.00		1,000.00	0.00
863.390.02	Imputation interne gérance 943.490.23			6,000.00	4,457.53
863.434.00	Taxe de raccordement		110,000.00	0.00	-343,000.00
863.436.00	Vente d'énergie		376,000.00	-340,000.00	-176,212.80
863.436.01	Cotis. AVS/AC		1,300.00	-1,100.00	0.00
863.436.02	Cotis. CPE Chauffage à distance		1,600.00	0.00	0.00
863.436.03	Part employé maladie-accident		300.00	-300.00	0.00
863.480.00	Prélèvement à réserve CAD Couvet			-124,300.00	0.00
TOTAL	** CHAUFFAGE A DISTANCE COUVET **	489,200.00	489,200.00	0.00	0.00
	Solde net				
<b>TOTAL</b>	<b>ENERGIE</b>	<b>603,900.00</b>	<b>1,679,300.00</b>	<b>-853,800.00</b>	<b>-1,006,054.85</b>
	<b>Solde net</b>	<b>1,075,400.00</b>			





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>TOTAL</b>	<b>E C O N O M I E P U B L I Q U E</b>	<b>2,713,200.00</b>	<b>3,336,100.00</b>	<b>-435,300.00</b>	<b>-417,381.55</b>
	<b>Solde net</b>	<b>622,900.00</b>			

No Compte	Libellé compte	Commentaires
900.351.00	Taxes de chiens, part de l'Etat	Le projet cantonal de porter à Fr. 60.- par chien la part de l'Etat n'a pas abouti. Le montant de Fr. 30.- reste en vigueur.
900.400.00	Impôt sur le revenu Personnes physiques	L'impôt sur le revenu des personnes physiques a été simulé avec un coefficient communal de 78.
900.400.01	Impôt sur la fortune Personnes physiques	La lente reprise de l'impôt sur la fortune, et donc de la valeur du patrimoine des Vallonniers, constitue une évolution réjouissante.
900.401.00	Impôt sur le bénéfice Personnes morales	La baisse de l'impôt sur le bénéfice est due à la conjonction de la réforme de la fiscalité et de l'harmonisation de la répartition des impôts (voir rapport).
900.406.00	Taxe des chiens	La taxe sur les chiens est fixée à 90 francs dans notre commune.
900.462.00	Contribution du fonds de répartition	La répartition d'une part de l'impôt sur les personnes morales change de nature (voir rapport).



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>				
<b>90</b>	<b>IMPOTS</b>				
900	** IMPOTS **				
900.329.00	Intérêts compens. SIPP	28,000.00		20,000.00	25,139.91
900.329.01	Intérêts rémun. P.M.	1,000.00		1,000.00	368.09
900.330.00	Remises, abandons et non-valeurs sur impôts	850,000.00		850,000.00	1,430,106.86
900.330.01	Imputations forfaitaires	2,000.00		2,000.00	2,150.25
900.330.03	Rectifications sur impôts	69,000.00		1,000.00	0.00
900.351.00	Taxes de chiens, part de l'Etat	33,000.00		63,000.00	33,540.00
900.362.00	Vers. au fonds de répartition personnes morales			0.00	-761,324.00
900.400.00	Impôt sur le revenu Personnes physiques		18,898,000.00	-18,731,000.00	-16,755,509.70
900.400.01	Impôt sur la fortune Personnes physiques		1,628,000.00	-1,551,000.00	-1,474,040.25
900.400.02	Impôt sur les prestations en capital		301,000.00	-333,000.00	-427,849.05
900.400.03	Récupération auprès Personnes physiques		190,000.00	-95,000.00	-330,859.65
900.400.05	Produit de l'impôt des frontaliers		4,560,000.00	-1,483,000.00	-2,504,533.00
900.400.07	Part communale à l'impôt à la source		430,000.00	-427,000.00	-435,672.21
900.400.99	Prélèvement à la provision			0.00	-16,900.00
900.401.00	Impôt sur le bénéfice Personnes morales		2,156,000.00	-3,993,000.00	-5,010,941.60
900.401.01	Impôt sur le capital Personnes morales		161,000.00	-255,000.00	-321,067.70
900.401.03	Impôt foncier		110,000.00	-110,000.00	-111,332.65
900.401.04	Récupérations sur personnes morales		20,000.00	-20,000.00	-81,359.94
900.406.00	Taxe des chiens		93,000.00	-94,000.00	-92,747.50
900.421.00	Intérêts de retard sur impôts		358,000.00	-300,000.00	-351,358.24
900.462.00	Contribution du fonds de répartition		1,664,000.00	-1,835,000.00	-1,348,072.00
TOTAL	** IMPOTS **	983,000.00	30,569,000.00	-28,290,000.00	-28,532,262.38
	Solde net	29,586,000.00			
<b>TOTAL</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>983,000.00</b>	<b>30,569,000.00</b>	<b>-28,290,000.00</b>	<b>-28,532,262.38</b>
	<b>Solde net</b>	<b>29,586,000.00</b>			

No Compte	Libellé compte	Commentaires
921.462.00	Contributions péréquation financière	Notre commune continue d'être largement tributaire de la solidarité intercommunale. A noter que pour la deuxième année consécutive, elle ne fait plus partie des bénéficiaires de la péréquation verticale.
940.322.01	Intérêts sur emprunts	Le passage au principe d'échéance demande d'ajouter, au Fr. 1,3 million de charges escomptées, quelque 250'000 frs pour les intérêts courus au 31.12.2015.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>92</b>	<b>PEREQUATION FINANCIERE</b>				
921	** CONTRIBUTIONS RECUES **				
921.462.00	Contributions péréquation financière		5,036,000.00	-5,620,000.00	-5,406,668.00
921.462.01	Vers. péréq. verticale			0.00	-632,407.00
TOTAL	** CONTRIBUTIONS RECUES **	0.00	5,036,000.00	-5,620,000.00	-6,039,075.00
	Solde net	5,036,000.00			
<b>TOTAL</b>	<b>PEREQUATION FINANCIERE</b>	<b>0.00</b>	<b>5,036,000.00</b>	<b>-5,620,000.00</b>	<b>-6,039,075.00</b>
	<b>Solde net</b>	<b>5,036,000.00</b>			
<b>93</b>	<b>QUOTES-PARTS AUX RECETTES</b>				
932	** PART A PATENTES VENTES D'ALCOOL **				
932.441.00	Part. à redevances ventes alcool/app. automatiques			-40,000.00	-39,256.60
TOTAL	** PART A PATENTES VENTES D'ALCOOL **	0.00	0.00	-40,000.00	-39,256.60
	Solde net				
<b>TOTAL</b>	<b>QUOTES-PARTS AUX RECETTES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-40,000.00</b>	<b>-39,256.60</b>
	<b>Solde net</b>				
<b>94</b>	<b>GERANCES DE LA FORTUNE ET DES DETTES</b>				
940	** GERANCE FORTUNE ET DETTES **				
940.318.00	Frais comptes-courants	12,000.00		12,000.00	13,346.26
940.321.02	Intérêts comptes-courants	10,000.00		10,000.00	1,484.95
940.322.01	Intérêts sur emprunts	1,550,000.00		1,450,000.00	872,069.91
940.330.00	Pertes et corrections de valeur	10,000.00		0.00	28,866.75
940.420.00	Intérêts sur compte-courant		1,500.00	-1,500.00	-1,577.13
940.422.00	Intérêts divers		23,000.00	-23,000.00	-25,711.56
940.422.06	Dividendes Groupe E		22,000.00	-20,000.00	-34,425.00
940.426.00	Dividendes SEVT SA		250,000.00	-250,000.00	-250,260.00

No Compte	Libellé compte	Commentaires
942.427.01	Locations des champs et objets divers	La majorité de ces recettes correspond à des champs et domaines communaux loués à des fins agricoles. D'autres destinations peuvent être des droits de superficie pour des antennes de téléphonie mobile, des garages ou d'autres objets.
942.439.00	Autres recettes	La grande partie de cette somme provient du dédommagement que nous verse une entreprise pour l'exploitation d'une gravière sur terrain communal.
943.301.00	Traitement des concierges	L'augmentation de ce poste est en partie liée à l'engagement de trois apprentis agent d'exploitation. (Fr. 29'700.-) et au maintien d'un poste pour un apprenti qui a dû effectuer une année supplémentaire pour son apprentissage (Fr. 10'200.-).
943.314.00	Entretien des immeubles	Diminution du budget relatif à l'entretien des immeubles





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
940.460.00	Participations LIM			-200.00	-333.00
940.490.00	Imputation intérêts épuration 710.390.00		186,100.00	-240,600.00	-233,300.00
940.490.01	Imputation intérêts écoles 210.390.04		204,700.00	-229,500.00	-164,314.62
940.490.02	Imputation intérêts serv. eaux 700.390.00		37,500.00	-48,500.00	-40,900.00
940.490.03	Imputation intérêts déchets 720.390.01		30,500.00	-38,100.00	-39,700.00
940.490.05	Imputation intérêts Sports 343.390.00		116,100.00	-150,000.00	-118,200.00
940.490.07	Imputation intérêts CAD 863.390.00		95,000.00	-107,000.00	-18,700.00
<b>TOTAL</b>	<b>** GERANCE FORTUNE ET DETTES **</b>	<b>1,582,000.00</b>	<b>966,400.00</b>	<b>363,600.00</b>	<b>-11,653.44</b>
	Solde net		615,600.00		
942	<b>** BIENS DU PATRIMOINE FINANCIER **</b>				
942.312.00	Abonnements d'eau parcelles de jardins	1,500.00		1,500.00	1,015.85
942.427.00	Taxes et locations des places fête		25,000.00	-23,000.00	-23,368.95
942.427.01	Locations des champs et objets divers		90,000.00	-90,000.00	-93,644.20
942.427.02	Locations des jardins		3,100.00	-3,100.00	-3,205.00
942.439.00	Autres recettes		30,000.00	-14,000.00	-59,949.00
942.490.01	Imputation interne gérance 943.390.01		186,400.00	-87,700.00	-168,912.87
<b>TOTAL</b>	<b>** BIENS DU PATRIMOINE FINANCIER **</b>	<b>1,500.00</b>	<b>334,500.00</b>	<b>-216,300.00</b>	<b>-348,064.17</b>
	Solde net	333,000.00			
943	<b>** GERANCE DES IMMEUBLES **</b>				
943.301.00	Traitement des concierges	1,153,000.00		1,089,000.00	1,097,876.00
943.303.00	Ch. soc. AVS/AC., Concierges	165,000.00		158,500.00	149,595.69
943.304.00	Cotis. CPE concierges	219,000.00		212,500.00	178,650.45
943.305.00	Assurance maladie et accidents	53,000.00		54,000.00	51,148.31
943.309.00	Frais de formation	9,400.00		7,400.00	1,167.40
943.312.00	Chauffage, éclairage, eau des immeubles	1,230,000.00		1,225,000.00	1,274,408.84
943.314.00	Entretien des Immeubles	610,000.00		661,000.00	655,026.31
943.314.01	Matériel et produits de nettoyage	90,000.00		90,000.00	82,924.83
943.314.02	Outillage mat. technique bâtiments	10,000.00		10,000.00	6,580.85

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
943.314.04	Mise en conformité OIBT	Plusieurs contrôles et remises en conformité seront effectués courant 2015.
943.316.00	Locations payées	Location des locaux de la crèche de Fleurier, de la Bibliothèque, des archives, de l'appartement des ambulanciers, d'Ecoval (qui étend en 2015 ses surfaces utilisées compte tenu de l'augmentation du nombre de places subventionnées), des hangars du feu de La Côte-aux-Fées et des Verrières.
943.318.00	Assurances des immeubles	L'ECAP a procédé à plusieurs réévaluations d'immeubles en 2013 et 2014. Ces démarches ont généralement abouti à une augmentation de la valeur d'assurance, et conséquemment de la prime à payer.
943.330.00	Amortissement du patrimoine financier	Cette augmentation provient de l'amortissement des travaux de réfection de l'Hôtel-de-District en vue de la mise en place de la Maison de l'absinthe. Ce bâtiment est actuellement encore classifié dans le patrimoine financier.
943.427.01	Locations immeubles patrimoine administratif	Diminution en raison de la résiliation du bail de l'ORP à Ed-Dubied 2 à Couvet et de la crèche de Môtiers.
943.427.02	Location de salles	Dès 2015, toutes les utilisations de salles seront facturées aux sociétés locales, via l'octroi de subventions par le DTVAC.
943.490.00	Imputation interne Centre secours 141.390.00	Regroupement avec le 943.490.01.
943.490.15	Imputation interne crèches 540.390.00	Augmentation liée à la nouvelle organisation des crèches.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
943.314.04	Mises en conformité OIBT	100,000.00		150,000.00	0.00
943.315.00	Frais de véhicules	5,000.00		5,000.00	0.00
943.316.00	Locations payées	177,000.00		174,000.00	105,032.00
943.317.00	Frais de déplacements concierges	4,000.00		0.00	3,567.55
943.318.00	Assurances des immeubles	138,000.00		120,000.00	137,619.95
943.318.01	Téléphones et alarmes	45,000.00		50,000.00	41,671.51
943.319.00	Frais divers	5,000.00		5,000.00	3,366.75
943.330.00	Amortissements du patrimoine financier	116,600.00		10,600.00	10,600.00
943.331.00	Amortissements Immeubles PA	1,574,800.00		1,573,000.00	1,502,300.00
943.390.01	Imputation interne patrimoine financier 942.490.01	186,400.00		87,700.00	168,912.87
943.427.00	Locations immeubles patrimoine financier		323,000.00	-323,000.00	-323,740.00
943.427.01	Locations immeubles patrimoine administratif		288,000.00	-288,000.00	-361,670.80
943.427.02	Locations de salles		280,000.00	-120,000.00	-125,315.50
943.427.04	Taxes de marché, de déballage		14,000.00	-14,000.00	-14,619.00
943.434.00	Facturation des heures de régie		4,500.00	-4,500.00	-5,437.50
943.436.00	Charges locataires patrimoine financier		70,000.00	-67,000.00	-75,307.15
943.436.01	Cotis. AVS/AC Concierges		70,000.00	-68,500.00	-64,558.60
943.436.02	Cotis. CPE Concierges		90,000.00	-87,000.00	-72,095.25
943.436.03	Part employés ass. maladie-accident		15,800.00	-16,000.00	-13,988.90
943.436.04	Charges locataires patrimoine administratif		34,000.00	-35,000.00	-44,744.30
943.436.05	Rbt. div. assurances sur salaires concierges			0.00	-51,522.95
943.439.00	Indemnités reçues de l'ECAP		2,000.00	-2,000.00	-9,913.00
943.439.01	Produits divers		10,000.00	0.00	-17,206.39
943.490.00	Imputation interne Centre secours 141.390.00		121,200.00	-38,000.00	-29,086.41
943.490.01	Imputation interne Service du feu 142.390.00			-100,000.00	-94,958.64
943.490.04	Imputation interne écoles 210.390.00		1,587,300.00	-1,605,400.00	-1,491,184.79
943.490.11	Imputation interne CSR et piscine 343.390.00		417,600.00	-432,000.00	-409,843.43
943.490.14	Imputation interne Serv. ambulances 491.390.00		57,000.00	-41,500.00	-52,264.40
943.490.15	Imputation interne crèches 540.390.00		212,300.00	-203,000.00	-82,913.73
943.490.16	Imputation interne aide sociale 581.390.00		59,300.00	-62,700.00	-49,396.92

<b>No Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Commentaires</b>
943.490.22	Imputation interne Ecoval 588.390.01	Augmentation liée à la location de nouveaux locaux par Ecoval.



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
943.490.18	Imputation interne OPC 161.390.01		28,000.00	-25,000.00	-29,835.08
943.490.20	Imputation interne serv. eaux 700.390.04		37,400.00	-45,000.00	-38,909.34
943.490.22	Imputation interne EcoVal 588.390.01		53,500.00	-36,200.00	-39,330.40
943.490.23	Imputation interne CAD Couvet 863.390.02			-6,000.00	-4,457.53
943.490.24	Imputation interne déchets 720.390.03		2,700.00	-3,000.00	-7,283.04
<b>TOTAL</b>	<b>** GERANCE DES IMMEUBLES **</b>	<b>5,891,200.00</b>	<b>3,777,600.00</b>	<b>2,059,900.00</b>	<b>1,960,866.26</b>
	Solde net		2,113,600.00		
<b>TOTAL</b>	<b>GERANCES DE LA FORTUNE ET DES DETTES</b>	<b>7,474,700.00</b>	<b>5,078,500.00</b>	<b>2,207,200.00</b>	<b>1,601,148.65</b>
	Solde net		<b>2,396,200.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>8,457,700.00</b>	<b>40,683,500.00</b>	<b>-31,742,800.00</b>	<b>-33,009,445.33</b>
	Solde net	<b>32,225,800.00</b>			





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
0	ADMINISTRATION				
	CHARGES	5,171,800.00		8,963,200.00	8,237,447.75
	REVENUS		1,370,800.00	-4,641,700.00	-1,211,708.48
	<b>Solde net</b>		<b>3,801,000.00</b>	<b>4,321,500.00</b>	<b>7,025,739.27</b>
1	SECURITE PUBLIQUE				
	CHARGES	3,917,400.00		3,642,600.00	2,890,837.86
	REVENUS		2,061,100.00	-1,967,800.00	-1,665,954.54
	<b>Solde net</b>		<b>1,856,300.00</b>	<b>1,674,800.00</b>	<b>1,224,883.32</b>
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION				
	CHARGES	20,665,800.00		20,329,500.00	20,070,387.24
	REVENUS		9,010,500.00	-8,963,400.00	-9,016,024.75
	<b>Solde net</b>		<b>11,655,300.00</b>	<b>11,366,100.00</b>	<b>11,054,362.49</b>
3	CULTURE LOISIRS SPORTS				
	CHARGES	3,673,000.00		3,506,500.00	3,481,743.04
	REVENUS		1,221,200.00	-1,149,400.00	-1,141,423.07
	<b>Solde net</b>		<b>2,451,800.00</b>	<b>2,357,100.00</b>	<b>2,340,319.97</b>
4	SANTE				
	CHARGES	2,475,600.00		2,597,400.00	2,353,797.29
	REVENUS		1,374,000.00	-1,662,500.00	-1,805,810.85
	<b>Solde net</b>		<b>1,101,600.00</b>	<b>934,900.00</b>	<b>547,986.44</b>
5	PREVOYANCE SOCIALE				
	CHARGES	14,916,500.00		10,243,900.00	8,259,130.14
	REVENUS		3,975,000.00	-3,831,200.00	-2,816,923.26
	<b>Solde net</b>		<b>10,941,500.00</b>	<b>6,412,700.00</b>	<b>5,442,206.88</b>



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
6	TRAFIC				
	CHARGES	5,682,700.00		5,839,800.00	5,538,378.65
	REVENUS		829,800.00	-791,100.00	-795,689.51
	<b>Solde net</b>		<b>4,852,900.00</b>	<b>5,048,700.00</b>	<b>4,742,689.14</b>
7	PROTECTION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT				
	CHARGES	6,770,100.00		6,701,100.00	6,908,324.75
	REVENUS		6,094,700.00	-6,110,400.00	-6,171,018.05
	<b>Solde net</b>		<b>675,400.00</b>	<b>590,700.00</b>	<b>737,306.70</b>
8	ECONOMIE PUBLIQUE				
	CHARGES	2,713,200.00		2,644,700.00	2,642,811.96
	REVENUS		3,336,100.00	-3,080,000.00	-3,060,193.51
	<b>Solde net</b>	<b>622,900.00</b>		<b>-435,300.00</b>	<b>-417,381.55</b>
9	FINANCES ET IMPOTS				
	CHARGES	8,457,700.00		8,093,200.00	7,117,214.14
	REVENUS		40,683,500.00	-39,836,000.00	-40,126,659.47
	<b>Solde net</b>	<b>32,225,800.00</b>		<b>-31,742,800.00</b>	<b>-33,009,445.33</b>
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>74,443,800.00</b>		<b>72,561,900.00</b>	<b>67,500,072.82</b>
	<b>TOTAL REVENUS</b>		<b>69,956,700.00</b>	<b>-72,033,500.00</b>	<b>-67,811,405.49</b>
	<b>EXCEDENT DES CHARGES</b>		<b>4,487,100.00</b>	<b>528,400.00</b>	
	<b>EXCEDENT DES REVENUS</b>				<b>311,332.67</b>
		<b>74,443,800.00</b>	<b>74,443,800.00</b>	<b>72,561,900.00</b>	<b>67,811,405.49</b>





No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>N3</b>	<b>C H A R G E S</b>				
<b>N30</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
N300	Autorités et commissions	1,017,000.00	0.00	935,500.00	884,640.65
N301	Personnel administr. et d'exploitation	13,119,600.00	0.00	13,067,300.00	11,993,573.95
N302	Personnel enseignant	10,637,000.00	0.00	10,765,700.00	10,704,338.95
N303	Assurances sociales	3,564,300.00	0.00	3,523,200.00	3,251,085.54
N304	Caisse de pensions et de prévoyance	5,293,100.00	0.00	5,194,400.00	4,690,903.75
N305	Assurance maladie-accident	449,300.00	0.00	493,000.00	412,819.07
N306	Prestations en nature	102,600.00	0.00	104,600.00	76,623.95
N307	Prestations aux retraités	22,700.00	0.00	22,700.00	23,116.15
N308	Personnel temporaire	200.00	0.00	300.00	0.00
N309	Autres charges de personnel	287,400.00	0.00	4,214,100.00	192,168.27
<b>TOTAL</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>34,493,200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>38,320,800.00</b>	<b>32,229,270.28</b>
	<b>Solde net</b>		<b>34,493,200.00</b>		



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>N31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>				
N310	Fournitures bureau, imprimés, matériel	555,600.00	0.00	520,300.00	520,358.14
N311	Mobilier, machines, véhicules	627,600.00	0.00	671,000.00	537,836.87
N312	Eau, énergie et combustibles	1,987,500.00	0.00	1,993,800.00	1,979,125.00
N313	Autres marchandises	212,500.00	0.00	236,000.00	153,431.18
N314	Prestations tiers p/entretien immeubles	2,891,100.00	0.00	2,799,000.00	2,541,331.02
N315	Prestations tiers p/entretien mobilier	1,111,500.00	0.00	1,061,300.00	1,008,104.49
N316	Loyers et redevances d'utilisation	331,200.00	0.00	327,100.00	238,057.45
N317	Dédommagements	565,600.00	0.00	550,700.00	512,794.15
N318	Honoraires et prestations de service	4,843,800.00	0.00	4,656,900.00	4,780,589.10
N319	Frais divers	402,500.00	0.00	394,500.00	487,589.29
<b>TOTAL</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>13,528,900.00</b>	<b>0.00</b>	<b>13,210,600.00</b>	<b>12,759,216.69</b>
	<b>Solde net</b>		<b>13,528,900.00</b>		
<b>N32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>				
N321	Dettes à court terme	10,000.00	0.00	10,000.00	1,517.25
N322	Dettes à moyen et long termes	1,550,000.00	0.00	1,450,500.00	872,110.91
N329	Autres intérêts passifs	29,000.00	0.00	21,000.00	25,508.00
<b>TOTAL</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>	<b>1,589,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1,481,500.00</b>	<b>899,136.16</b>
	<b>Solde net</b>		<b>1,589,000.00</b>		
<b>N33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>				
N330	Patrimoine financier	1,108,600.00	0.00	925,600.00	1,528,162.42
N331	Patrimoine adminis., amort.ordinaires	3,799,400.00	0.00	3,788,800.00	3,598,367.10
<b>TOTAL</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>4,908,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4,714,400.00</b>	<b>5,126,529.52</b>
	<b>Solde net</b>		<b>4,908,000.00</b>		



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>N35</b>	<b>DEDOMMAGEMENTS A COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>				
N351	Contributions au canton	729,000.00	0.00	586,000.00	626,051.55
N352	Contributions aux communes	548,500.00	0.00	629,500.00	419,076.60
<b>TOTAL</b>	<b>DEDOMMAGEMENTS A COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>	<b>1,277,500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1,215,500.00</b>	<b>1,045,128.15</b>
	<b>Solde net</b>		<b>1,277,500.00</b>		
<b>N36</b>	<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>				
N361	Subventions cantonales	9,519,800.00	0.00	4,582,100.00	4,079,493.95
N362	Subventions communales	5,000.00	0.00	3,000.00	-756,808.10
N364	Subventions sociétés d'économie mixte	730,000.00	0.00	767,000.00	724,408.30
N365	Subventions aux institutions privées	1,650,900.00	0.00	1,723,600.00	1,540,352.94
N366	Subventions aux personnes physiques	58,000.00	0.00	55,000.00	58,190.50
<b>TOTAL</b>	<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>	<b>11,963,700.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7,130,700.00</b>	<b>5,645,637.59</b>
	<b>Solde net</b>		<b>11,963,700.00</b>		
<b>N37</b>	<b>SUBVENTIONS REDISTRIBUEES</b>				
N371	Cantons	440,000.00	0.00	436,000.00	448,089.35
<b>TOTAL</b>	<b>SUBVENTIONS REDISTRIBUEES</b>	<b>440,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>436,000.00</b>	<b>448,089.35</b>
	<b>Solde net</b>		<b>440,000.00</b>		
<b>N38</b>	<b>ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX</b>				
N380	Attributions aux financements spéciaux	251,500.00	0.00	84,500.00	4,153,752.93
<b>TOTAL</b>	<b>ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX</b>	<b>251,500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>84,500.00</b>	<b>4,153,752.93</b>
	<b>Solde net</b>		<b>251,500.00</b>		



## Budget 2015

No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>N39</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>				
N390	Imputations internes	5,992,000.00	0.00	5,967,900.00	5,193,312.15
<b>TOTAL</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>5,992,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>5,967,900.00</b>	<b>5,193,312.15</b>
	<b>Solde net</b>		<b>5,992,000.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>C H A R G E S</b>	<b>74,443,800.00</b>	<b>0.00</b>	<b>72,561,900.00</b>	<b>67,500,072.82</b>
	<b>Solde net</b>		<b>74,443,800.00</b>		



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>N4</b>	<b>R E V E N U S</b>				
<b>N40</b>	<b>IMPOTS</b>				
N400	Impôts des Personnes physiques	0.00	26,007,000.00	-22,620,000.00	-21,945,363.86
N401	Impôts des Personnes morales	0.00	2,447,000.00	-4,378,000.00	-5,524,701.89
N406	Impôts sur la propriété et dépense	0.00	95,000.00	-96,000.00	-95,865.50
<b>TOTAL</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>0.00</b>	<b>28,549,000.00</b>	<b>-27,094,000.00</b>	<b>-27,565,931.25</b>
	<b>Solde net</b>	<b>28,549,000.00</b>			
<b>N41</b>	<b>PATENTES, CONCESSIONS</b>				
N410	Patentes, concessions	0.00	1,148,500.00	-945,100.00	-1,133,446.30
<b>TOTAL</b>	<b>PATENTES, CONCESSIONS</b>	<b>0.00</b>	<b>1,148,500.00</b>	<b>-945,100.00</b>	<b>-1,133,446.30</b>
	<b>Solde net</b>	<b>1,148,500.00</b>			
<b>N42</b>	<b>REVENUS DES BIENS</b>				
N420	Banques	0.00	1,500.00	-1,500.00	-1,577.13
N421	Créances	0.00	358,000.00	-300,000.00	-351,358.24
N422	Capitaux du patrimoine financier	0.00	45,000.00	-43,000.00	-60,136.56
N426	Participations permanentes patrim. adm.	0.00	250,000.00	-250,000.00	-250,260.00
N427	Immeubles du patrimoine administratif	0.00	1,023,100.00	-861,100.00	-945,563.45
<b>TOTAL</b>	<b>REVENUS DES BIENS</b>	<b>0.00</b>	<b>1,677,600.00</b>	<b>-1,455,600.00</b>	<b>-1,608,895.38</b>
	<b>Solde net</b>	<b>1,677,600.00</b>			



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>N43</b>	<b>CONTRIBUTIONS</b>				
N431	Emoluments administratifs	0.00	154,000.00	-154,000.00	-192,694.70
N434	Redevances d'utilisation	0.00	5,214,500.00	-4,929,500.00	-5,005,416.62
N435	Ventes	0.00	2,319,400.00	-2,432,400.00	-2,178,762.32
N436	Contributions de tiers	0.00	5,712,500.00	-5,849,300.00	-5,769,430.39
N439	Autres contributions	0.00	117,100.00	-108,100.00	-294,049.04
<b>TOTAL</b>	<b>CONTRIBUTIONS</b>	<b>0.00</b>	<b>13,517,500.00</b>	<b>-13,473,300.00</b>	<b>-13,440,353.07</b>
	<b>Solde net</b>	<b>13,517,500.00</b>			
<b>N44</b>	<b>PARTS A DES RECETTES SANS AFFECTATION</b>				
N441	Parts aux recettes cantonales	0.00	17,000.00	-48,000.00	-65,742.74
<b>TOTAL</b>	<b>PARTS A DES RECETTES SANS AFFECTATION</b>	<b>0.00</b>	<b>17,000.00</b>	<b>-48,000.00</b>	<b>-65,742.74</b>
	<b>Solde net</b>	<b>17,000.00</b>			
<b>N45</b>	<b>DEDOMMAGEMENTS COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>				
N450	Contributions de la Confédération	0.00	67,000.00	-39,600.00	-61,254.55
N451	Contributions du canton	0.00	570,400.00	-527,000.00	-480,699.75
N452	Contributions d'autres Communes	0.00	2,881,700.00	-3,018,800.00	-2,401,013.77
<b>TOTAL</b>	<b>DEDOMMAGEMENTS COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>	<b>0.00</b>	<b>3,519,100.00</b>	<b>-3,585,400.00</b>	<b>-2,942,968.07</b>
	<b>Solde net</b>	<b>3,519,100.00</b>			
<b>N46</b>	<b>SUBVENTIONS ACQUISES</b>				
N460	Subventions fédérales	0.00	113,500.00	-65,800.00	-57,933.00
N461	Subventions cantonales	0.00	7,973,400.00	-8,194,300.00	-7,705,198.67
N462	Subventions communales	0.00	6,700,000.00	-7,455,000.00	-7,387,147.00
<b>TOTAL</b>	<b>SUBVENTIONS ACQUISES</b>	<b>0.00</b>	<b>14,786,900.00</b>	<b>-15,715,100.00</b>	<b>-15,150,278.67</b>
	<b>Solde net</b>	<b>14,786,900.00</b>			



No compte	Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
		Charges	Revenus		
<b>N47</b>	<b>SUBVENTIONS A REDISTRIBUER</b>				
N473	Propres établissements	0.00	440,000.00	-436,000.00	-448,089.15
<b>TOTAL</b>	<b>SUBVENTIONS A REDISTRIBUER</b>	<b>0.00</b>	<b>440,000.00</b>	<b>-436,000.00</b>	<b>-448,089.15</b>
	<b>Solde net</b>	<b>440,000.00</b>			
<b>N48</b>	<b>PRELEVEMENTS SUR FINANCEMENTS SPECIAUX</b>				
N480	Réserves obligatoires	0.00	309,100.00	-3,313,100.00	-262,388.71
<b>TOTAL</b>	<b>PRELEVEMENTS SUR FINANCEMENTS SPECIAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>309,100.00</b>	<b>-3,313,100.00</b>	<b>-262,388.71</b>
	<b>Solde net</b>	<b>309,100.00</b>			
<b>N49</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>				
N490	Imputations internes	0.00	5,992,000.00	-5,967,900.00	-5,193,312.15
<b>TOTAL</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>0.00</b>	<b>5,992,000.00</b>	<b>-5,967,900.00</b>	<b>-5,193,312.15</b>
	<b>Solde net</b>	<b>5,992,000.00</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>R E V E N U S</b>	<b>0.00</b>	<b>69,956,700.00</b>	<b>-72,033,500.00</b>	<b>-67,811,405.49</b>
	<b>Solde net</b>	<b>69,956,700.00</b>			







Libellé	Budget 2015		Budget 2014	Comptes 2013
	Charges	Revenus		
TOTAL CHARGES	74,443,800.00		72,561,900.00	67,500,072.82
TOTAL REVENUS		69,956,700.00	72,033,500.00	67,811,405.49
<b>EXCEDENT DES CHARGES</b>		<b>4,487,100.00</b>	<b>528,400.00</b>	
<b>EXCEDENT DES REVENUS</b>				<b>311,332.67</b>
	<b>74,443,800.00</b>	<b>74,443,800.00</b>	<b>72,561,900.00</b>	<b>67,811,405.49</b>



*Crédits ouverts*

N° compte	Libellé	Crédit voté		Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
		Date	Montant		Dépenses	Recettes
<b>I2</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>					
<b>I21</b>	<b>ECOLES PUBLIQUES</b>					
I210	** ECOLE OBLIGATOIRE **					
I210.503.08	Fleurier Réfect. collège jaune	22.04.08	625'000.00	58'161.91	566'838.09	1'821.00
I210.503.11	Rénovation enveloppe extérieure collège Longereuse	17.12.12	2'270'000.00	810'609.85	1'459'390.15	0.00
I210.503.12	Fleurier, rénovation enveloppe collège Temple	23.09.08	1'080'000.00	265'111.71	814'888.29	0.00
Total	** ECOLE PRIMAIRE **		3'975'000.00	1'133'883.47	2'841'116.53	1'821.00
<b>Total</b>	<b>ECOLES PUBLIQUES</b>		<b>3'975'000.00</b>	<b>1'133'883.47</b>	<b>2'841'116.53</b>	<b>1'821.00</b>
<b>Total</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>		<b>3'975'000.00</b>	<b>1'133'883.47</b>	<b>2'841'116.53</b>	<b>1'821.00</b>

**Crédits ouverts**

N° compte	Libellé	Crédit voté		Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
		Date	Montant		Dépenses	Recettes
<b>I4</b>	<b>S A N T E</b>					
<b>I49</b>	<b>AUTRES DEPENSES DE SANTE</b>					
I491	** SERVICE DE L'AMBULANCE **					
I491.503.01	Agrandissement et aménagement Centrale ambulances	23.06.14	1'330'000.00	1'330'000.00	0.00	0.00
I491.506.01	Achat nouvelle ambulance et équipement	23.06.14	300'000.00	300'000.00	0.00	0.00
I491.506.02	Agrandissement et aménagement Centrale ambulances	23.06.14	129'000.00	129'000.00	0.00	0.00
Total	** SERVICE DE L'AMBULANCE **		1'759'000.00	1'759'000.00	0.00	0.00
I495	** AUTRES DEPENSES DE SANTE **					
I495.503.00	Cabinet de groupe à Fleurier	24.06.14	50'000.00	50'000.00	0.00	0.00
Total	** AUTRES DEPENSES DE SANTE **		50'000.00	50'000.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>AUTRES DEPENSES DE SANTE</b>		<b>1'809'000.00</b>	<b>1'809'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>S A N T E</b>		<b>1'809'000.00</b>	<b>1'809'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Crédits ouverts**

N° compte	Libellé	Crédit voté		Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
		Date	Montant		Dépenses	Recettes
<b>I5</b>	<b>P R E V O Y A N C E   S O C I A L E</b>					
<b>I54</b>	<b>P R O T E C T I O N   D E   L A   J E U N E S S E</b>					
I540	** CRECHE COMMUNALE **					
I540.501.00	Ouverture de la Structure d'accueil sur trois site	09.12.13	150'000.00	150'000.00	0.00	0.00
Total	** CRECHE COMMUNALE **		150'000.00	150'000.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>P R O T E C T I O N   D E   L A   J E U N E S S E</b>		<b>150'000.00</b>	<b>150'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>P R E V O Y A N C E   S O C I A L E</b>		<b>150'000.00</b>	<b>150'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Crédits ouverts**

N° compte	Libellé	Crédit voté		Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
		Date	Montant		Dépenses	Recettes
<b>I6</b>	<b>T R A F I C</b>					
<b>I62</b>	<b>ROUTES</b>					
I620	** ROUTES COMMUNALES **					
I620.501.01	Travers Réfection Rue Sandoz	03.03.08	435'000.00	81'501.90	353'498.10	166'900.00
I620.501.04	Noiraigue, démolition passerelle du Furcil	05.05.08	35'000.00	1'588.80	33'411.20	0.00
I620.501.11	Sécurisation et assainissement passages à niveau	24.10.11	135'000.00	0.00	249'228.70	0.00
I620.501.14	Réfection mur des Raies	03.06.14	28'000.00	28'000.00	0.00	0.00
I620.501.15	Réfection Place du 24 février	23.06.14	70'000.00	70'000.00	0.00	0.00
I620.501.37	Fleurier reconstr. rues Place d'Armes et Industrie	10.12.07	1'231'000.00	166'049.48	1'064'950.52	317'566.40
Total	** ROUTES COMMUNALES **		1'934'000.00	347'140.18	1'701'088.52	484'466.40
<b>Total</b>	<b>ROUTES</b>		<b>1'934'000.00</b>	<b>347'140.18</b>	<b>1'701'088.52</b>	<b>484'466.40</b>
<b>Total</b>	<b>T R A F I C</b>		<b>1'934'000.00</b>	<b>347'140.18</b>	<b>1'701'088.52</b>	<b>484'466.40</b>

**Crédits ouverts**

N° compte	Libellé	Crédit voté		Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
		Date	Montant		Dépenses	Recettes
<b>I7</b>	<b>PROTECTION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT</b>					
<b>I70</b>	<b>EAU</b>					
I700	** APPROVISIONNEMENT EN EAU **					
I700.509.00	Système d'information géographique	23.09.13	98'000.00	98'000.00	0.00	
Total	** APPROVISIONNEMENT EN EAU **		98'000.00	98'000.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>EAU</b>		<b>98'000.00</b>	<b>98'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>I71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>					
I710	** EPURATION DES EAUX **					
I710.501.01	Travers PGEE eaux usées	03.03.08	796'900.00	184'106.65	612'793.35	0.00
I710.501.02	Travers PGEE eaux claires	03.03.08	210'100.00	0.00	373'063.75	117'485.00
I710.501.03	SEPUVT remplacement collecteur St-Sulpice	11.03.08	1'200'000.00	458'797.85	741'202.15	379'810.00
I710.501.07	Amélioration des systèmes d'évacuation des eaux	22.06.09	8'342'664.00	1'177'452.79	7'165'211.21	4'252'053.00
I710.501.10	PGEE village de Buttes	10.12.12	210'000.00	102'505.05	107'494.95	0.00
I710.501.11	Crédit d'étude des STEP	07.01.14	37'800.00	37'800.00	0.00	0.00
I710.501.12	Réalisation exutoire eaux claires Mesure 14 PGEE	23.06.14	317'000.00	317'000.00	0.00	0.00
Total	** EPURATION DES EAUX **		11'114'464.00	2'277'662.34	8'999'765.41	4'749'348.00
<b>Total</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>		<b>11'212'464.00</b>	<b>2'375'662.34</b>	<b>8'999'765.41</b>	<b>4'749'348.00</b>

**Crédits ouverts**

N° compte	Libellé	Crédit voté		Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
		Date	Montant		Dépenses	Recettes
<b>I7</b>	<b>PROTECTION AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT</b>					
<b>I79</b>	<b>AMENAGEMENT</b>					
I790	** AMENAGEMENT **					
I790.501.06	Plan d'aménagement	21.06.10	170'000.00	49'604.75	120'395.25	
I790.501.09	Protection contre les chutes de pierres à Fleurier	15.02.11	1'320'000.00	8'889.25	1'311'110.75	1'028'860.00
I790.501.11	Equipement Z.I. La Léchère Couvet	20.02.12	2'600'000.00	1'925'645.10	674'354.90	59'901.30
I790.501.12	Equipement Surville Buttes	10.12.12	980'000.00	794'112.00	185'888.00	0.00
I790.501.13	Aménagement Ruelle du Théâtre	10.12.13	40'000.00	40'000.00	0.00	0.00
I790.501.14	Equipement de la rue du Burcle de Couvet	10.12.13	850'000.00	846'671.85	3'328.15	0.00
Total	** AMENAGEMENT **		<b>5'960'000.00</b>	<b>3'664'922.95</b>	<b>2'295'077.05</b>	<b>1'088'761.30</b>
I791	** PLANS DE DEVELOPPEMENT **					
I791.501.09	Plan directeur régional		150'000.00	0.00	150'813.90	21'114.05
I791.509.00	Mise en œuvre du contrat-région	22.06.09	1'500'000.00	612'102.15	887'897.85	0.00
I791.509.01	2ème crédit-cadre politique régionale	22.10.12	1'500'000.00	1'305'000.00	195'000.00	0.00
I791.509.02	Etude EUROPAN du site Dubied	25.09.12	20'000.00	11'584.05	8'415.95	0.00
Total	** PLANS DE DEVELOPPEMENT **		<b>3'170'000.00</b>	<b>1'928'686.20</b>	<b>1'242'127.70</b>	<b>21'114.05</b>
<b>Total</b>	<b>AMENAGEMENT</b>		<b>9'130'000.00</b>	<b>5'593'609.15</b>	<b>3'537'204.75</b>	<b>1'109'875.35</b>
<b>Total</b>	<b>PROT. AMEN. ENVIRONNEMENT</b>		<b>20'342'464.00</b>	<b>8'067'271.49</b>	<b>12'536'970.16</b>	<b>5'859'223.35</b>



N° compte	Libellé	Crédit voté		Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
		Date	Montant		Dépenses	Recettes
<b>I8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>					
<b>I83</b>	<b>TOURISME</b>					
I830	** TOURISME **					
I830.503.00	Fleurier Temps des Nobel	30.09.08	140'000.00	61'744.27	78'255.73	0.00
Total	** TOURISME **		140'000.00	61'744.27	78'255.73	0.00
<b>Total</b>	<b>TOURISME</b>		<b>140'000.00</b>	<b>61'744.27</b>	<b>78'255.73</b>	<b>0.00</b>
<b>I84</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>					
I840	** PROMOTION ECONOMIQUE **					
I840.509.00	Promotion démographique et économique	17.12.12	1'000'000.00	994'128.00	5'872.00	0.00
Total	** PROMOTION ECONOMIQUE **		1'000'000.00	994'128.00	5'872.00	0.00
<b>Total</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>		<b>1'000'000.00</b>	<b>994'128.00</b>	<b>5'872.00</b>	<b>0.00</b>
<b>I86</b>	<b>ENERGIE</b>					
I860	** ENERGIE ELECTRIQUE **					
I860.522.00	Participation NeuchEole	24.10.11	541'600.00	432'094.95	109'505.05	0.00
Total	** ENERGIE ELECTRIQUE **		541'600.00	432'094.95	109'505.05	0.00
I862	** CHAUFFAGE A DISTANCE **					
I862.501.00	Chauffage à distance Couvet	07.05.12	5'000'000.00	1'301'647.35	3'698'352.65	40'000.00
I862.501.02	Extension réseau distribution chaleur Couvet	23.06.14	255'000.00	255'000.00	0.00	0.00
Total	** CHAUFFAGE A DISTANCE **		5'255'000.00	1'556'647.35	3'698'352.65	40'000.00
<b>Total</b>	<b>ENERGIE</b>		<b>5'796'600.00</b>	<b>1'988'742.30</b>	<b>3'807'857.70</b>	<b>40'000.00</b>
<b>Total</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>		<b>6'936'600.00</b>	<b>3'044'614.57</b>	<b>3'891'985.43</b>	<b>40'000.00</b>

**Crédits ouverts**

N° compte	Libellé	Crédit voté		Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
		Date	Montant		Dépenses	Recettes
<b>I9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>					
<b>I94</b>	<b>GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES</b>					
I943	** IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF **					
I943.503.00	Couvet, entrée toiture crèche Ed.-Dubierd 2	10.12.07	22'000.00	22'000.00	0.00	0.00
Total	** IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF **		22'000.00	22'000.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES</b>		<b>22'000.00</b>	<b>22'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>		<b>22'000.00</b>	<b>22'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

*Crédits ouverts*

N° compte	Libellé	Crédit voté		Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
		Date	Montant		Dépenses	Recettes
<b>J9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>					
<b>J94</b>	<b>GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES</b>					
J942	** BIEN DU PATRIMOINE FINANCIER **					
J942.503.05	Rénovation Hôtel-de-District Môtiers	21.01.13	2'000'000.00	1'041'571.80	958'428.20	0.00
J942.500.00	Rachat servitude interdiction bâtir bien-fonds 342	09.12.13	192'000.00	192'000.00	0.00	0.00
Total	** BIEN DU PATRIMOINE FINANCIER **		2'192'000.00	1'233'571.80	958'428.20	0.00
<b>Total</b>	<b>GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES</b>		<b>2'192'000.00</b>	<b>1'233'571.80</b>	<b>958'428.20</b>	<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>		<b>2'192'000.00</b>	<b>1'233'571.80</b>	<b>958'428.20</b>	<b>0.00</b>

**Crédits ouverts**  
**Récapitulatif par dicastère**

Libellé	Crédit voté Montant	Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
			Dépenses	Recettes
Administration	0.00	0.00	0.00	0.00
Sécurité publique	0.00	0.00	0.00	0.00
Enseignement et formation	3'975'000.00	1'133'883.47	2'841'116.53	1'821.00
Culture, loisirs et sports	0.00	0.00	0.00	0.00
Santé	1'809'000.00	1'809'000.00	0.00	0.00
Prévoyance sociale	150'000.00	150'000.00	0.00	0.00
Trafic	1'934'000.00	347'140.18	1'701'088.52	484'466.40
Protection et aménagement de l'environnement	20'342'464.00	8'067'271.49	12'536'970.16	5'859'223.35
Economie publique	6'936'600.00	3'044'614.57	3'891'985.43	40'000.00
Finances et impôts	22'000.00	22'000.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>35'169'064.00</b>	<b>14'573'909.71</b>	<b>20'971'160.64</b>	<b>6'385'510.75</b>

**Patrimoine financier**

Libellé	Crédit voté Montant	Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
			Dépenses	Recettes
Investissements du patrimoine financier	2'192'000.00	1'233'571.80	958'428.20	0.00

**Crédits à solliciter**

Comptes	Description de l'investissement	Montant estimé	Subvention possible	Soumis aux mécanismes	Remarque	Année du crédit
I210.506	Création d'un bureau supplémentaire	15'000.00	0.00	oui	Secrétariat du cercle scolaire.	2015
I343.501	Chgt du liner (étude Kanewischer)	2'200'000.00	0.00	oui	Picine des Combes ou centre aquatique	2015
I343.506	Rempl. conduites Eternit	200'000.00	0.00	oui	Picine des Combes ou centre aquatique	2015
I344.506	Patinoire, remise aux normes	400'000.00	0.00	oui		2015
I350.501	Mise à niveau des jardins publics	60'000.00	0.00	oui		2015
I540.503	Plan de travail, cuisine 1er étage	3'000.00	0.00	oui	Crèche de Couvet	2015
I540.503	Barrière du jardin	15'000.00	0.00	oui	Crèche de Couvet	2015
I540.503	Isolation phonique, 1er étage	10'000.00	0.00	oui	Crèche de Couvet	2015
I540.503	Déshumidification au sous-sol	2'000.00	0.00	oui	Crèche de Couvet	2015
I620.501	Entretien des routes	150'000.00	0.00	oui		2015
I620.501	Remplacement Unimogs	250'000.00	0.00	oui		2015
I620.501	Aménagement zones 30	500'000.00	0.00	oui		2015
I700.501	Renouvellement conduite d'eau Ed-Leuba à Fleurier et Haut de Rio à Couvet	150'000.00	0.00	non		2015
I700.501	Remplacement conduite Pont-de-la-Roche St-Sulpice, camping de Fleurier	45'000.00	0.00	non		2015
I700.501	Remplacement conduite Ruelle Vaucher à Fleurier	40'000.00	0.00	non		2015
I700.509	Elaboration d'un plan directeur des eaux	160'000.00	0.00	non		2015
I710.501	Mise à jour STEPS	3'500'000.00	0.00	non		2015
I710.509	Cadastre souterrain, information pour le réseau canaux égouts	100'000.00	0.00	non		2015
I710.509	VdT PGEE suite	1'000'000.00	0.00	non		2015
I790.501	PQ La Binrée à Fleurier	100'000.00	0.00	oui		2015
I790.501	Equipement Plaine-Fin à Môtiers	1'000'000.00	0.00	oui		2015
I790.501	Elimination des sites contaminés à Fleurier	24'000.00	0.00	oui		2015
I790.501	Aménagement place de la gare Môtiers	500'000.00	0.00	oui		2015
I790.501	Règlement des passages à niveau TRN	250'000.00	0.00	oui		2015
I790.501	Achats de terrains	1'000'000.00	0.00	oui		2015
I790.501	Revitalisation et réaménagement des berges de l'Areuse		0.00	oui		2015
I790.501	Jardin public - Impasse du Couchant à Couvet		0.00	oui		2015
I790.501	Protection des eaux le Sucre / Bourquin	50'000.00	0.00	oui		2015
I830.503	Rénovation sanitaires camping	100'000.00	0.00	oui		2015
I943.503	Rempl. Mobilier salle de spectacles Couvet	85'000.00	0.00	oui		2015
I943.503	Remplacement fenêtres temple St-Sulpice	50'000.00	0.00	oui		2015
I943.503	Rénovation façade et toiture temple Couvet	100'000.00	0.00	oui		2015



*Par nature*

N° compte	Libellé	Crédits votés		Disponible au 1.01.2014	Situation fin 2013	
		Date	Montant		Dépenses	Recettes
<b>CREDITS OUVERTS</b>						
<b>N5</b>	<b>DEPENSES</b>					
<b>N50</b>	<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>					
N501	Ouvrages de génie civil		24'563'464.00	7'996'372.82	16'845'097.53	6'383'689.75
N503	Terrains bâtis		5'517'000.00	2'597'627.74	2'919'372.26	1'821.00
N506	Mobilier, machines, véhicules		429'000.00	429'000.00	0.00	0.00
N509	Autres biens		4'118'000.00	3'020'814.20	1'097'185.80	0.00
<b>Total</b>	<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>		<b>34'627'464.00</b>	<b>14'043'814.76</b>	<b>20'861'655.59</b>	<b>6'385'510.75</b>
<b>N52</b>	<b>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>					
N522	Communes		541'600.00	432'094.95	109'505.05	0.00
N525	Sociétés privées		0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>		<b>541'600.00</b>	<b>432'094.95</b>	<b>109'505.05</b>	<b>0.00</b>
<b>N56</b>	<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>					
N565	Institutions privées		0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>CREDITS A SOLLICITER</b>						
<b>N50</b>	<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>					
N501	Ouvrages de génie civil		9'819'000.00			
N503	Terrains bâtis		365'000.00			
N506	Mobilier, machines, véhicules		615'000.00			
N509	Autres investissements		1'260'000.00			
N563	Subventions à propres établissements		0.00			
<b>Total</b>	<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>		<b>12'059'000.00</b>			





## Planification financière quadriennale 2015-2018

Si les réformes de l'imposition des personnes physiques et morales continuent de peser sur la planification financière des prochaines années (ce qu'elles feront à plein respectivement en 2018 et 2016), celle de la péréquation intercommunale demeure une inconnue et les prévisions effectuées ici restent calquées sur la proposition actuelle du Conseil d'Etat.

Compte tenu de l'évolution attendue des rentrées fiscales, on constate ainsi que les produits, qui devraient accuser une baisse en 2016, devraient repartir à la hausse et dépasser, en 2018, leur niveau de 2015. A relever qu'il ne nous semble pas exagéré d'attendre, dès 2017, des premières retombées du parc éolien de la Montagne-de-Buttes, estimées ici à 300'000 francs.

<i>Evolution prévisionnelle du compte de fonctionnement</i>	Budget 2015	Prévision 2016	Prévision 2017	Prévision 2018
<b>Administration</b>	<b>-3'800'000.00</b>	<b>-4'080'000.00</b>	<b>-4'090'000.00</b>	<b>-4'090'000.00</b>
Dépenses	5'170'000.00	5'450'000.00	5'460'000.00	5'470'000.00
Produits	1'370'000.00	1'370'000.00	1'370'000.00	1'370'000.00
<b>Sécurité publique</b>	<b>-1'860'000.00</b>	<b>-1'910'000.00</b>	<b>-1'910'000.00</b>	<b>-1'910'000.00</b>
Dépenses	3'920'000.00	3'970'000.00	3'970'000.00	3'980'000.00
Produits	2'060'000.00	2'060'000.00	2'060'000.00	2'060'000.00
<b>Enseignement - formation</b>	<b>-11'660'000.00</b>	<b>-11'630'000.00</b>	<b>-11'530'000.00</b>	<b>-11'530'000.00</b>
Dépenses	20'670'000.00	20'590'000.00	20'520'000.00	20'540'000.00
Produits	9'010'000.00	8'960'000.00	8'990'000.00	9'000'000.00
<b>Culture, loisirs et sports</b>	<b>-2'450'000.00</b>	<b>-2'460'000.00</b>	<b>-2'530'000.00</b>	<b>-2'550'000.00</b>
Dépenses	3'670'000.00	3'680'000.00	3'750'000.00	3'770'000.00
Produits	1'220'000.00	1'220'000.00	1'220'000.00	1'220'000.00
<b>Santé</b>	<b>-1'100'000.00</b>	<b>-1'020'000.00</b>	<b>-990'000.00</b>	<b>-980'000.00</b>
Dépenses	2'480'000.00	2'390'000.00	2'360'000.00	2'350'000.00
Produits	1'370'000.00	1'370'000.00	1'370'000.00	1'370'000.00
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>-10'940'000.00</b>	<b>-6'740'000.00</b>	<b>-6'910'000.00</b>	<b>-7'080'000.00</b>
Dépenses	14'920'000.00	10'720'000.00	10'880'000.00	11'060'000.00
Produits	3'980'000.00	3'980'000.00	3'980'000.00	3'980'000.00
<b>Trafic</b>	<b>-4'850'000.00</b>	<b>-4'990'000.00</b>	<b>-5'040'000.00</b>	<b>-5'080'000.00</b>
Dépenses	5'680'000.00	5'820'000.00	5'870'000.00	5'910'000.00
Produits	830'000.00	830'000.00	830'000.00	830'000.00
<b>Environnement</b>	<b>-680'000.00</b>	<b>-600'000.00</b>	<b>-600'000.00</b>	<b>-610'000.00</b>
Dépenses	6'770'000.00	6'810'000.00	6'660'000.00	6'690'000.00
Produits	6'090'000.00	6'210'000.00	6'060'000.00	6'080'000.00
<b>Economie publique</b>	<b>620'000.00</b>	<b>640'000.00</b>	<b>940'000.00</b>	<b>950'000.00</b>
Dépenses	2'710'000.00	2'700'000.00	2'690'000.00	2'690'000.00
Produits	3'340'000.00	3'340'000.00	3'640'000.00	3'640'000.00
<b>Finances et impôts</b>	<b>32'230'000.00</b>	<b>31'300'000.00</b>	<b>31'230'000.00</b>	<b>31'980'000.00</b>
Dépenses	8'460'000.00	8'490'000.00	8'560'000.00	8'520'000.00
Produits	40'680'000.00	39'790'000.00	39'790'000.00	40'500'000.00
<b>Résultat</b>	<b>-4'490'000.00</b>	<b>-1'490'000.00</b>	<b>-1'420'000.00</b>	<b>-910'000.00</b>
<b>Dépenses</b>	<b>74'440'000.00</b>	<b>70'610'000.00</b>	<b>70'730'000.00</b>	<b>70'960'000.00</b>
./. Amortissements	3'960'000.00	4'110'000.00	3'970'000.00	3'970'000.00
Dépenses hors amortissements	70'480'000.00	66'500'000.00	66'770'000.00	66'990'000.00
<b>Produits</b>	<b>69'960'000.00</b>	<b>69'120'000.00</b>	<b>69'310'000.00</b>	<b>70'040'000.00</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>-520'000.00</b>	<b>2'620'000.00</b>	<b>2'540'000.00</b>	<b>3'050'000.00</b>

Parmi les principales évolutions des charges, on retiendra celles liées à la formation, qui après avoir accusé une baisse liée à celle du nombre d'élèves, devraient se stabiliser. En revanche, dans la mesure où la loi sur l'accueil extrafamilial, actuellement en révision, pourrait revoir à la hausse les objectifs à atteindre pour les communes, nous tablons sur une hausse régulière de ces dépenses, à mettre en relation également avec le développement démographique souhaité de la commune. Si la facture sociale semble aujourd'hui mieux maîtrisée, avec une hausse contenue ces deux dernières années à moins de 4%, il semble difficile encore aujourd'hui d'en attendre une évolution plus optimiste. En revanche, les prévisions concernant les ambulances sont, elles, plus favorables, les discussions quant à la création d'un pot commun cantonal étant susceptibles d'aboutir dès 2015 à une diminution de nos coûts.

Enfin, il nous semble prudent d'envisager des augmentations liées à l'entretien du réseau routier communal et de notre part aux transports publics cantonaux, compte tenu à la fois de la mise en œuvre, sur le plan fédéral, du fonds de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) et, sur le plan cantonal, du passage de la liaison Neuchâtel-Val-de-Travers à une cadence semi-horaire.

L'impact de ces différentes prévisions sur les mécanismes de maîtrise des finances est le suivant :

<b>Respect des mécanismes</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Prévision 2016</b>	<b>Prévision 2017</b>	<b>Prévision 2018</b>
Limite de déficit selon mécanismes de maîtrise des finances	1'430'000.00	1'430'000.00	1'200'000.00	1'120'000.00
Ecart entre limite et résultat prévisionnel	-3'060'000.00	-60'000.00	-220'000.00	220'000.00
Plafond des investissements nets soumis selon mécanismes	0.00	3'750'000.00	3'640'000.00	4'360'000.00

Les résultats projetés témoignent à ce stade de situations délicates en 2016 et 2017, qui renforcent la décision du Conseil communal de traiter avec prudence la question de la diminution du coefficient fiscal. Dans la mesure où le déficit projeté pour 2016 dépasse à ce stade la limite des 2,5% de la fortune nette (il dépasse même la limite des freins en vigueur), la diminution d'un deuxième point du coefficient n'est pas intégrée dans ces prévisions.

Le plafond des investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances accuse un recul, descendant pour 2016 et 2017 sous la barre des 4 millions de francs, avant de repartir à la hausse dès 2018.

Les déficits successifs attendus ne sont évidemment pas sans conséquence sur la fortune nette communale, qui devrait afficher un recul important.

<b>Evolution des indicateurs</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Prévision 2016</b>	<b>Prévision 2017</b>	<b>Prévision 2018</b>
Fortune nette au 1er janvier	28'560'000	24'070'000	22'580'000.00	21'160'000.00
<b>Fortune nette au 31 décembre</b>	<b>24'070'000</b>	<b>22'580'000.00</b>	<b>21'160'000.00</b>	<b>20'250'000.00</b>
<b>Total des nouveaux investissements</b>	<b>3'660'000</b>	<b>6'740'000</b>	<b>4'950'000</b>	<b>1'600'000</b>
dont autofinancés (non soumis aux mécanismes)	930'000	3'590'000	2'980'000	900'000
dont financés par prélèvement à une réserve (non soumis)	230'000	300'000	700'000	600'000
dont à amortir par l'impôt (soumis)	2'500'000	2'850'000	1'270'000	100'000
<b>Dette au 31 décembre</b>	<b>64'170'000</b>	<b>68'290'000.00</b>	<b>70'690'000.00</b>	<b>69'240'000.00</b>

L'endettement devrait poursuivre quant à lui sa croissance, franchissant la barre des 70 millions de francs en 2017, avant de redescendre dès 2018. Cette évolution à court terme

n'est toutefois pas inquiétante, car elle est en bonne partie à mettre en lien avec des revenus qui couvrent le remboursement et la charge d'intérêt des emprunts, tels le chauffage à distance de Couvet ou l'équipement de zones à bâtir, qui font l'objet de refacturations ultérieures. Des investissements qui témoignent, eux aussi, de la nécessité pour Val-de-Travers de continuer à construire son avenir, avec la conviction que les quelques années difficiles qui nous attendent sont un cap à passer et que seule une politique d'investissement favorisant le développement économique et démographique de Val-de-Travers lui permettra d'affronter les défis qui l'attendent.

Pour conclure, il nous semble important de rappeler que cette planification repose également sur la ferme volonté du Conseil communal de maintenir la ligne qui est la sienne quant à la maîtrise de l'évolution des charges relevant directement des compétences communales, ce dont témoigne le projet de budget 2015, qui voit notamment l'évolution des postes relevant des *Biens, services et marchandises* être contenue et l'effectif des services communaux stabilisé, voire diminué dans certains cas. Autant d'efforts qui, une fois passés les années difficiles qui se présentent, devraient contribuer à améliorer la situation financière de Val-de-Travers.